

RAPPORT ANNUEL 2014

sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets



Sommaire

A- Présentation générale	p 5
I – Le Territoire	p 6
II – Présentation du service public d'élimination et de valorisation des déchets	p 8
1 - Organigramme du Pôle Environnement - Déchets	p 9
2 - Schéma organisationnel du service de gestion des déchets	p 10
B- Indicateurs techniques : des tonnages collectés en légère baisse	p 11
I – Collecte des déchets ménagers et assimilés en PAP et en PAV	p 12
1 - Présentation générale du service (hors déchetteries)	p 13
A - Organisation de la pré-collecte	p 14
B - Organisation de la collecte	p 15
2 - Les différents flux collectés en 2014	p 18
A - Les ordures ménagères et assimilées	p 21
B - Les emballages ménagers recyclables	p 25
C - Les cartons commerciaux	p 28
D - Le verre d'emballage	p 29
E - Les objets encombrants	p 32
F - Les déchets verts	p 34
3 - Les autres actions d'amélioration du service	p 37
A – La communication auprès des usagers	p 38
B - Les actions de prévention des déchets	p 41
II – Les Déchetteries	p 48
1 – Les déchetteries des particuliers	p 49
A – Les équipements	p 50
B – Les déchets acceptés et leurs filières de traitement	p 52
C – Les résultats d'exploitation	p 53
2 – La déchetterie des professionnels	p 59
III – Le traitement des déchets	p 61
1 – L'usine d'incinération des ordures ménagères	p 62
A – Population concernée	p 63
B – Présentation de l'usine	p 63
C – Tonnages réceptionnés	p 64
D – Bilan annuel de l'usine d'incinération des déchets	p 65
E – Surveillance des rejets	p 68
F – Surveillance de l'impact sur l'environnement	p 72
2 – Le groupe Turbo-Alternateur	p 74
3 – Le réseau de chaleur urbain	p 77
4 – La chaîne de traitement des DASRI	p 79
5 – Le centre de tri	p 82
A – Présentation générale	p 83
B – Suivi des tonnages entrants	p 84
C – Caractérisation du gisement entrant	p 86
D – Analyse du fonctionnement du centre de tri	p 88
E – Valorisation et bilan environnemental	p 89
6 – Le centre d'enfouissement technique des déchets inertes	p 92
C- Indicateurs financiers	p 94
I – Les modalités d'exploitation des services de collecte et de traitement des déchets	p 95
II – Les budgets affectés à la collecte et au traitement des déchets	p 97
1 – La collecte et le tri	p 98
2 – Les déchetteries	p 100
3 – L'UIOM	p 102
4 – La TEOM	p 104
5 – Les budgets annexes	p 106
A – Le CET et les DASRI	p 107
B – le GTA	p 108
III – Les autres indicateurs financiers	p 109
1 – Les redevances	p 110
A – La redevance spéciale gros producteurs d'ordures ménagères	p 111
B – La redevance des particuliers pour la collecte des déchets verts en porte à porte	p 112
2 – Les tarifs d'accès	p 113
A – L'UIOM	p 114
B – Le centre d'enfouissement technique	p 115
C – L'unité DASRI	p 115
3 – La matrice des coûts	p 116
D – Annexes	p 122
ANNEXE 1 : Planning de collecte sur le Grand Dijon	p 123
ANNEXE 2 : Listing des points d'apports volontaires et blocs béton sur le Grand Dijon	p 124
ANNEXE 3 : Tableau récapitulatif des tonnages collectés sur le Grand Dijon : Ordures Ménagères, Déchets Recyclables, Objets Encombrants et Verre d'emballage	p 135
ANNEXE 4 : Tableau récapitulatif des tonnages collectés sur les collectivités clientes : Ordures ménagères et Objets Encombrants	p 136
ANNEXE 5 : Synoptique général des déchets traités par le Grand Dijon en 2014	p 137
Lexique	p 138

Conformément à l'article L.2224-5 du code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport est établi conformément au décret n 2000-404 du 11 mai 2000. Il est présenté au Conseil de communauté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif de l'établissement public.

Il est ensuite transmis aux communes membres avant le 30 septembre pour présentation à leur conseil municipal et il est mis à la disposition du public.

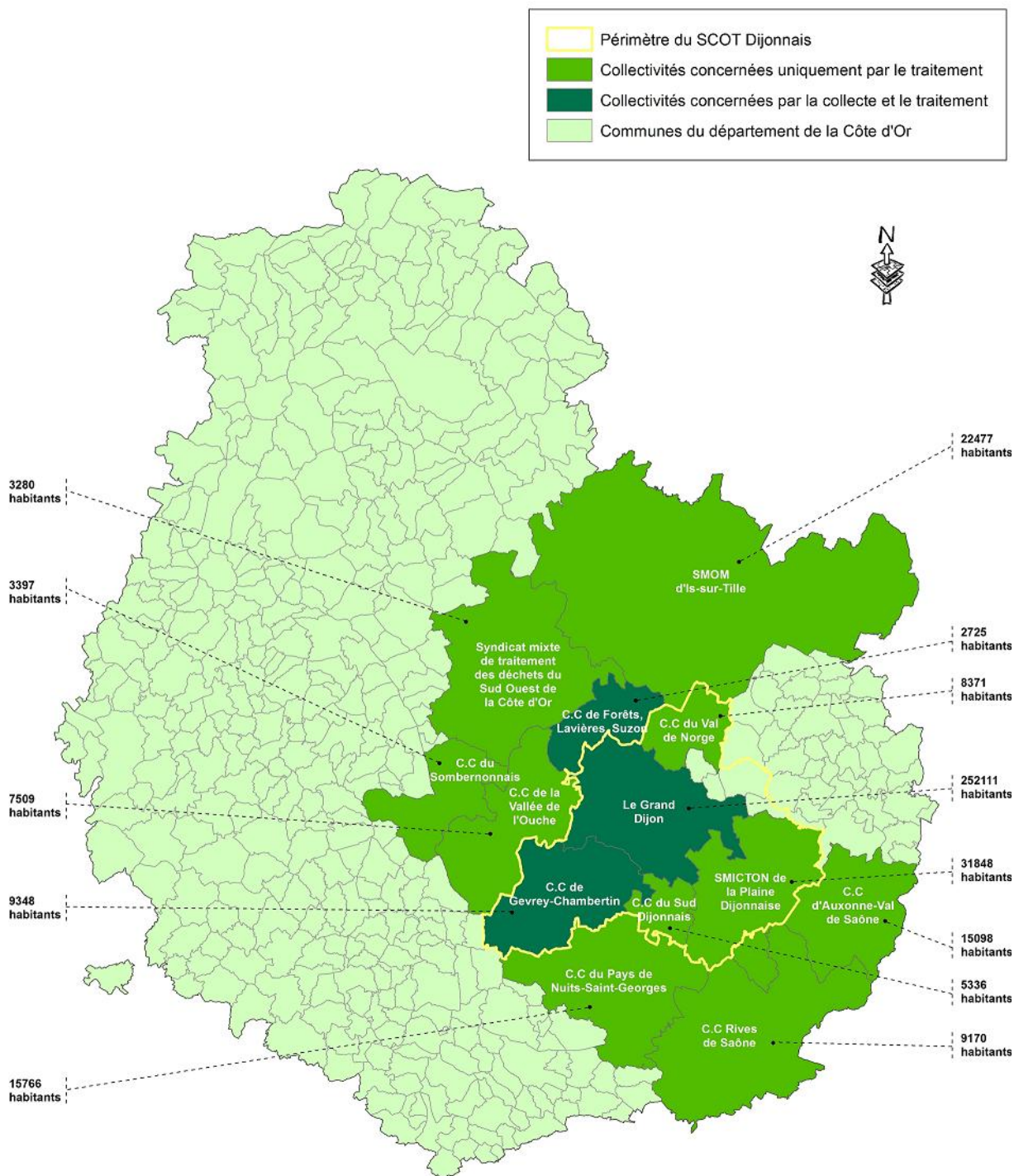
A - Présentation générale

I – Le territoire

II – Présentation du service public
d'élimination et de valorisation des
déchets

I – Le territoire

Selon l'article L.2224-13 et suivants du code Général des Collectivités Territoriales, les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale assurent l'élimination des déchets des ménages. Les 24 communes membres ont transféré à la Communauté de l'agglomération dijonnaise (GRAND DIJON) l'ensemble de leur compétence d'élimination et de valorisation des déchets des ménages. Par ailleurs, d'autres collectivités ont confié au Grand Dijon, soit par marché, soit par convention, la collecte et/ou le traitement (incinération dans notre UIOM) de leurs déchets ménagers ou assimilés.



Chiffres au 1^{er} janvier 2014

Carte des collectivités clientes utilisant les services de collecte et/ou de traitement UIOM du Grand Dijon

* cf. lexique p138

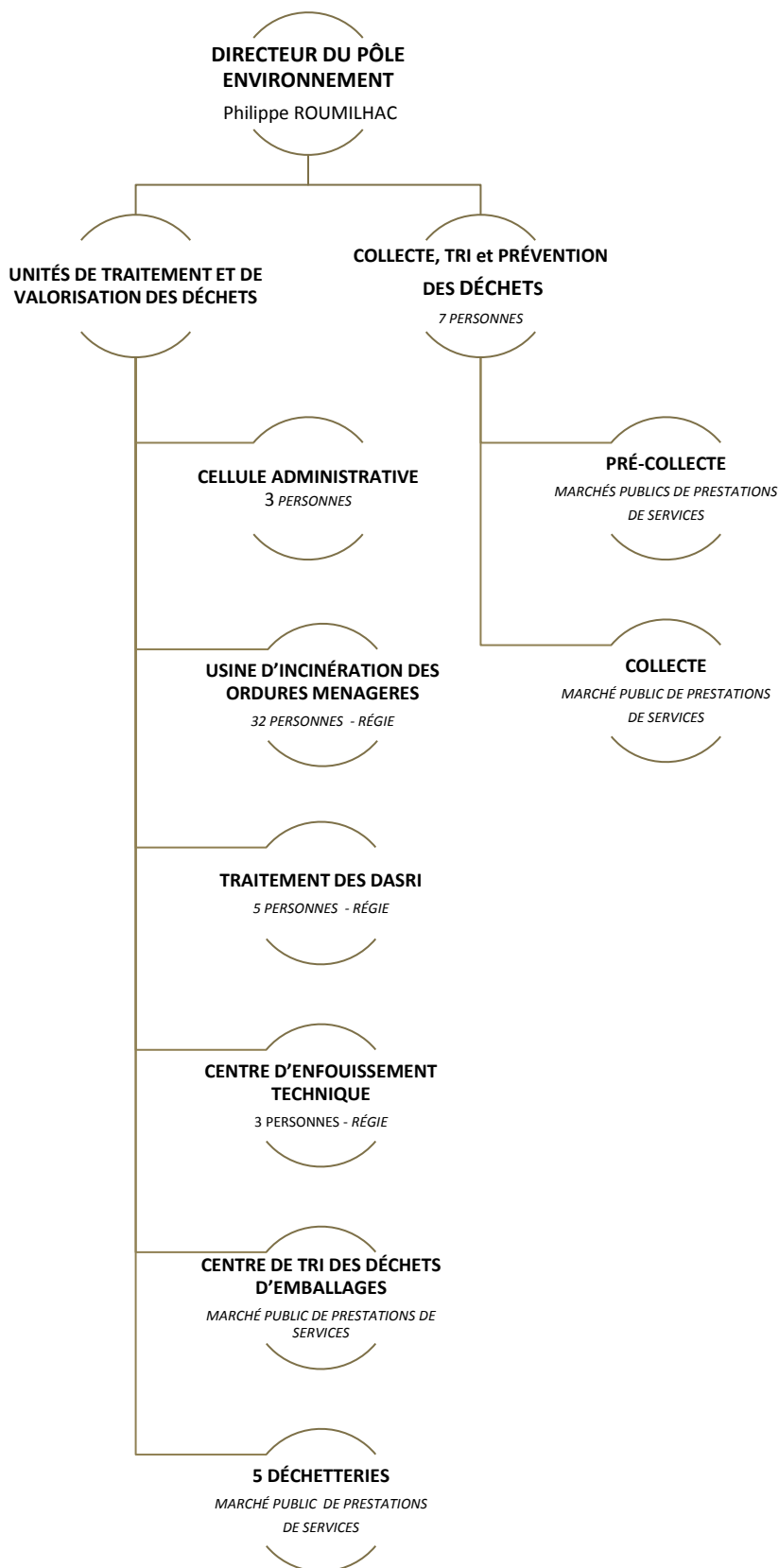
II – Présentation du service public d'élimination et de valorisation des déchets

1 - Organigramme du Pôle Environnement – Déchets

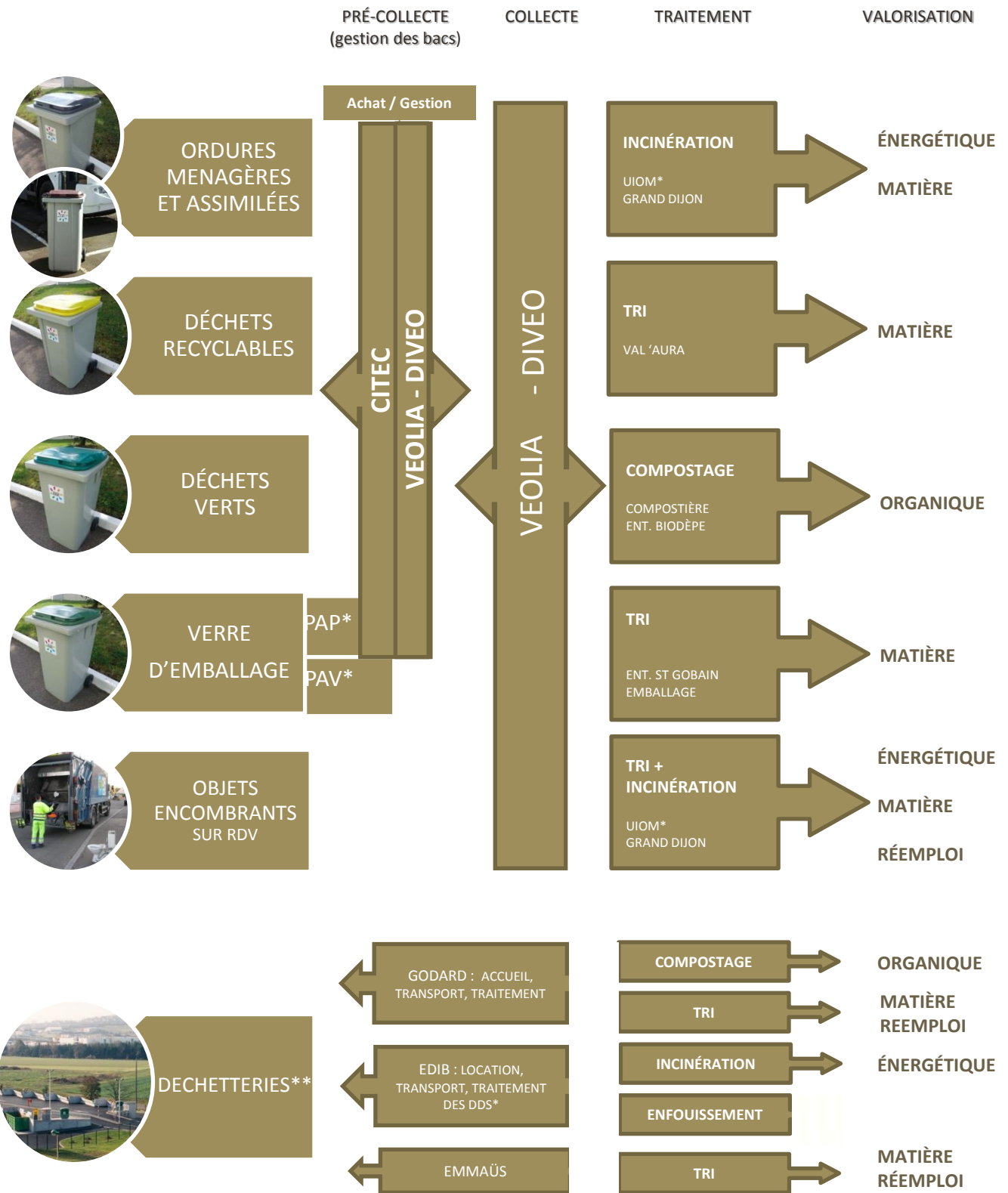
2 - Schéma organisationnel du service de gestion des déchets

1 - Organigramme du pôle Environnement - Déchets

La mise en œuvre de cette compétence est exercée par les services du Grand Dijon rattachés au PÔLE ENVIRONNEMENT.



2 - Schéma organisationnel du service de gestion des déchets



* cf. lexique p138

** Les déchetteries sont réservées aux particuliers.

La liste des produits acceptés dans les déchetteries ainsi que leurs filières de traitement sont détaillés page 52.

B – Indicateurs techniques *des tonnages collectés en légère baisse*

I – Collecte des déchets ménagers et
assimilés en PAP et en PAV

II – Les Déchetteries

III – Le Traitement des déchets

I – Collecte des déchets ménagers et assimilés en PAP et en PAV

1 - Présentation générale du service (hors déchetteries)

2 - Les différents flux collectés en 2014

3 - Les autres actions d'amélioration du service

1 - Présentation générale du service (hors déchetteries)

A - Organisation de la pré-collecte

B - Organisation de la collecte

A - Organisation de la pré-collecte

La fourniture des bacs est assurée par l'entreprise Citec Environnement, titulaire du lot pré-collecte, et ce uniquement sur le périmètre du Grand Dijon.

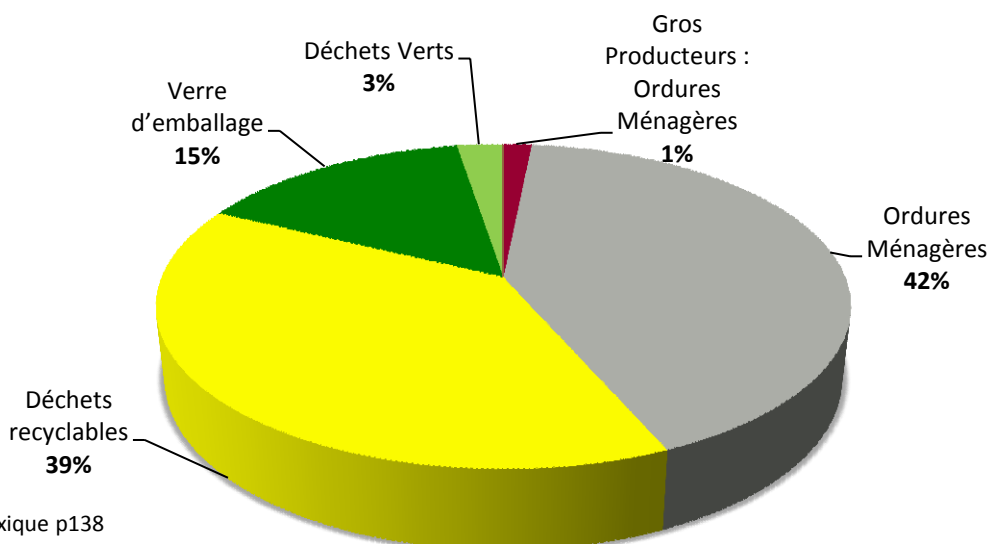
La gestion et la maintenance des bacs sont assurées par VEOLIA-DIVEO depuis le 1er janvier 2011, pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2015.

Le parc des bacs de pré-collecte en place sur le Grand Dijon en 2014 se répartit de la manière suivante :



En 2014, le parc de bacs s'élève à **143 591** unités soit **26 281 m³**. Le volume de bacs en place a peu évolué par rapport à 2013.

Répartition des bacs de pré-collecte par flux de déchets



* cf. lexique p138

Les interventions de maintenance, réalisées par Diveo suite à des demandes d'habitants, se répartissent de la façon suivante :

- **530** changements de bacs complets ;
- **3 498** remplacements de couvercles ;
- **et 15 657** interventions liées à des réparations de roues, bondes...

Les habitants peuvent demander des ajustements du volume de leurs bacs ; ainsi Diveo a procédé à la livraison de **6 560 bacs** et au retrait de **4 365 bacs** en 2014.

Dans l'hyper centre-ville de Dijon, deux opérations de désinfection des bacs à ordures ménagères ont eu lieu en juillet et en novembre 2014. Au total, **4 099 bacs** ont été désinfectés.



B – Organisation de la collecte

Dans le cadre du marché de collecte des déchets, plusieurs types de déchets sont collectés en porte à porte, conformément au règlement communautaire en vigueur : les ordures ménagères et assimilées, les déchets recyclables, le verre d'emballage, les objets encombrants, les déchets verts et les cartons des commerçants et des industriels.

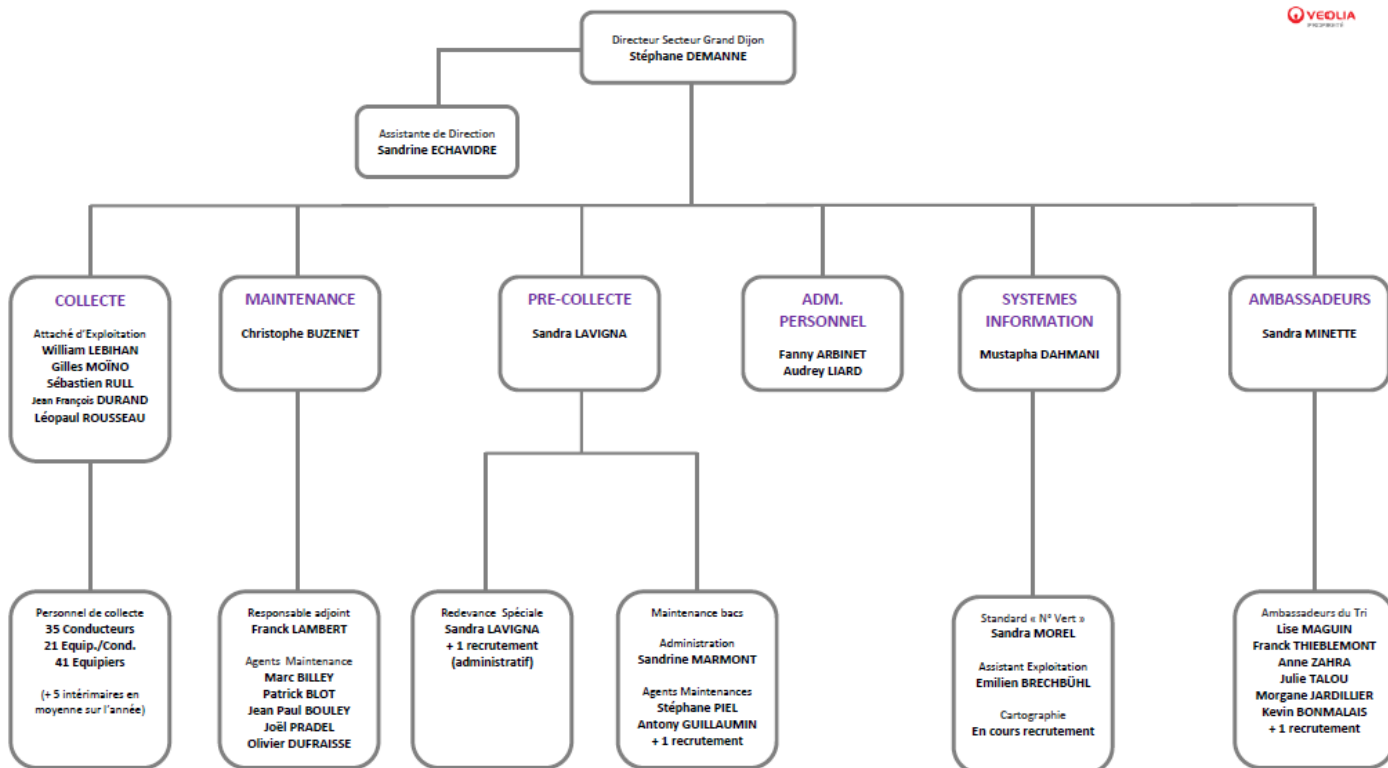
La collecte des déchets est assurée par VEOLIA – Diveo depuis le 1er janvier 2011 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2015.

Parallèlement, le Grand Dijon assure, pour le compte de collectivités clientes, des prestations de collecte formalisées par des marchés ou des conventions (cf. page 7).



Les moyens humains

ORGANIGRAMME 2014



Au 31 décembre, Diveo comptait **132 salariés** dont 97 conducteurs et équipiers de collecte.

Les moyens matériels

Le Grand Dijon est propriétaire des locaux et des bennes à ordures ménagères (BOM) mis à disposition du prestataire de collecte, soit **48 véhicules** :

- 43 bennes à ordures ménagères dont 13 bennes au Gaz Naturel de Ville (GNV*), 22 bennes au gasoil, 8 hybrides (gasoil et électrique),
- 2 bennes renforcées pour les objets encombrants (gasoil),
- 3 camions équipés d'une grue pour la collecte des colonnes de surface et des points d'apport volontaire enterrés (1 GNV* et 2 gasoil).

11 BOM sont équipées d'un système d'identification de bacs pucés (RFID*).

En 2014 les BOM ont parcouru **772 924 kms** et consommé 413 372 L de gasoil ainsi que 219 911 m³ de GNV*.

* cf. lexique p138

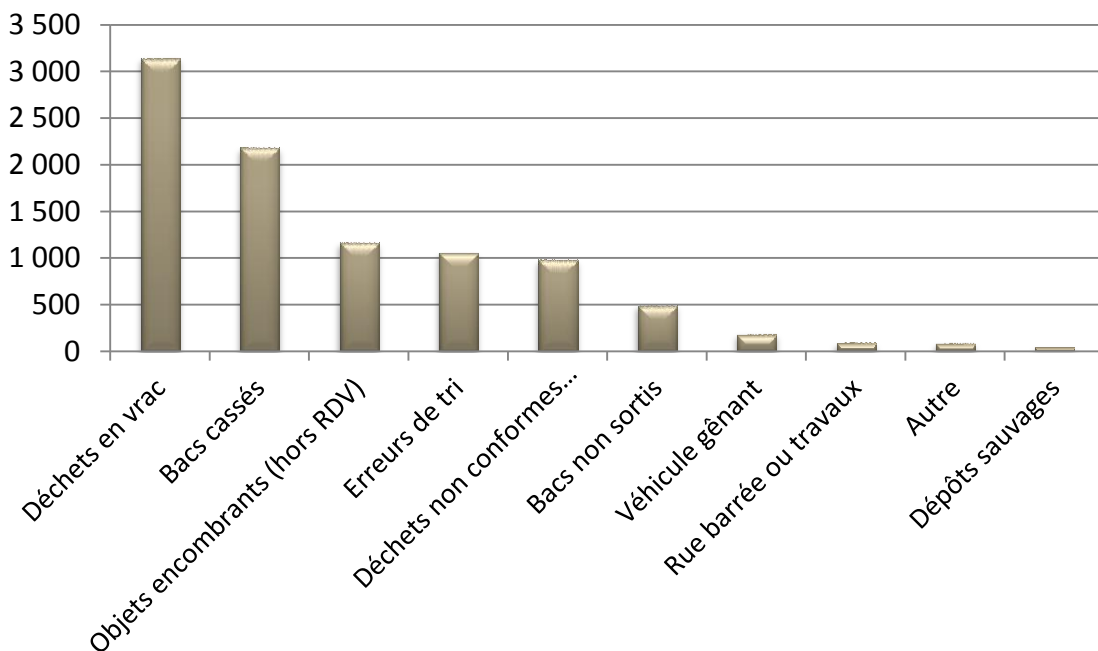
Les 12 véhicules de service, affectés notamment à la collecte des DEEE*, à la livraison des bacs, à la maintenance et aux déplacements des ambassadeurs, ont parcouru 108 018 kms.

C'est le collecteur qui procède à l'entretien et aux réparations courantes sur les camions mis à sa disposition.



Les principaux problèmes à solutionner par Diveo lors de la collecte sont les suivants :

- une mauvaise présentation des déchets à la collecte (déchets en vrac),
- des bacs cassés,
- des objets encombrants sortis sans rendez-vous,
- des erreurs de tri dans le bac des emballages ménagers recyclables,
- des déchets non conformes à la collecte d'OM* (déchets verts, gravats...)
- des bacs non sortis à la collecte...



* cf. lexique p138

2 - Les différents flux collectés en 2014

A - Les ordures ménagères et assimilées

B - Les emballages ménagers recyclables

C - Les cartons commerciaux

D - Le verre d'emballage

E - Les objets encombrants

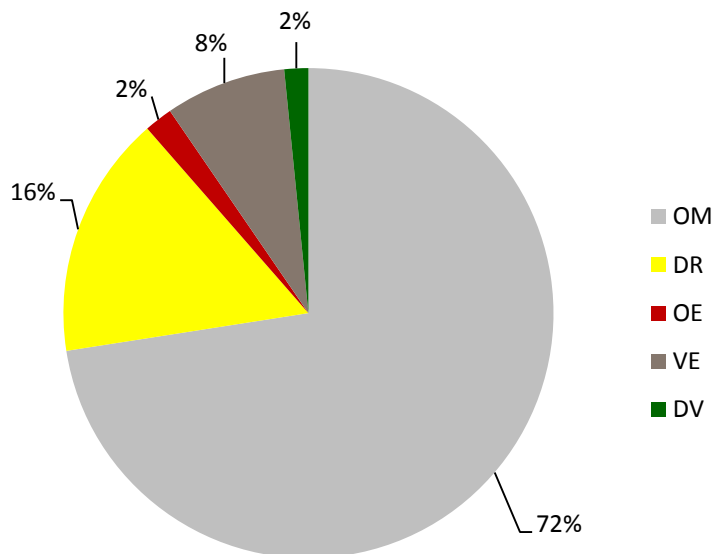
F - Les déchets verts

Voici une synthèse des différents flux collectés en 2014 sur le Grand Dijon et les collectivités clientes :

Tonnages 2014	Total	Grand Dijon	Collectivités Clientes
Ordures ménagères et assimilées	67 319,80	65 520,19	1 799,61
<i>dont porte à porte</i>	59 032,99	57 233,38	1 799,61
<i>dont points d'apport volontaire</i>	2 729,50	2 729,50	-
<i>dont marchés</i>	1 026,98	1 026,98	-
<i>dont zones</i>	4 530,33	4 530,33	-
Déchets recyclables (emballages + cartons)	14 485,16	14 485,16	-
<i>dont emballages recyclables</i>	13 488,82	13 488,82	-
<i>dont cartons commerciaux des zones</i>	709,06	709,06	-
<i>dont cartons commerciaux du centre ville</i>	287,28	287,28	-
Objets encombrants en PAP*	1 774,60	1 686,20	88,40
Verre d'emballage	7209,01	7209,01	-
<i>dont Porte à Porte</i>	4 007,45	4 007,45	-
<i>dont postes fixes</i>	3 201,56	3 201,56	-
Déchets verts en PAP*	1 427,54	1 427,54	-
Total	92 216,11	90 328,10	1 888,01

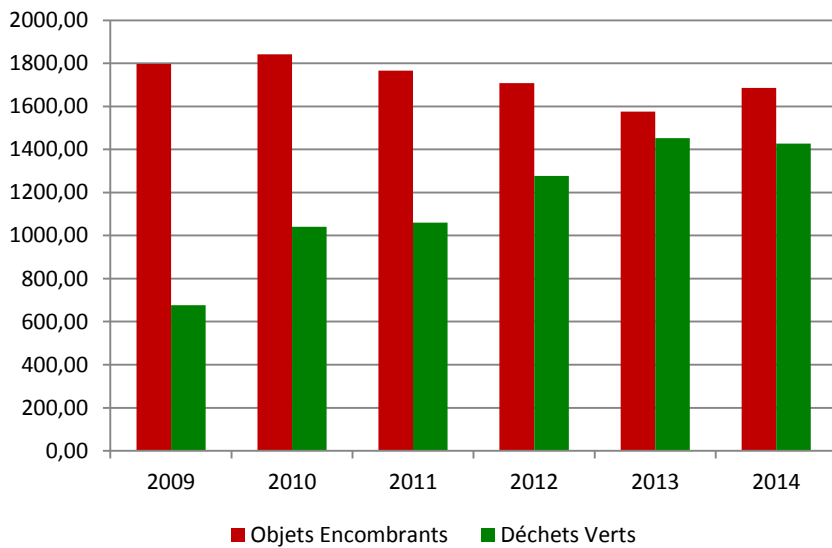
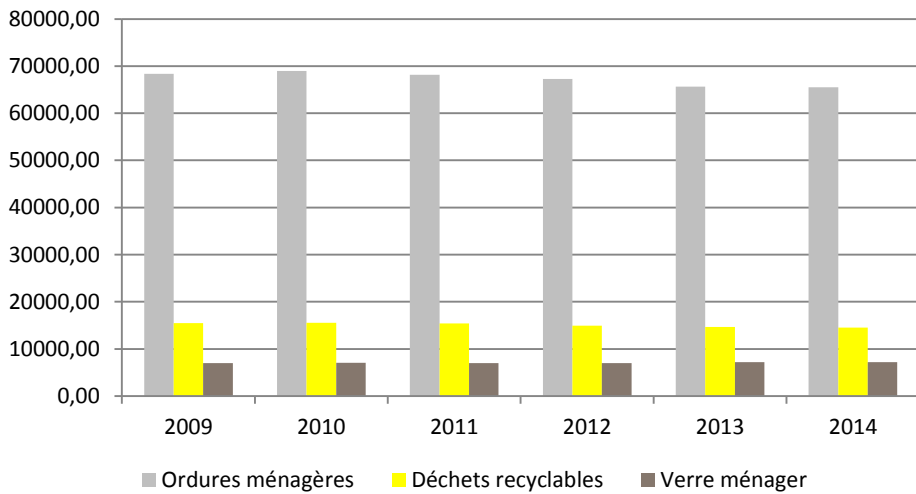
Le détail des tonnages par commune se trouve dans l'annexe 3.

Répartition des tonnages collectés sur le Grand Dijon en 2014

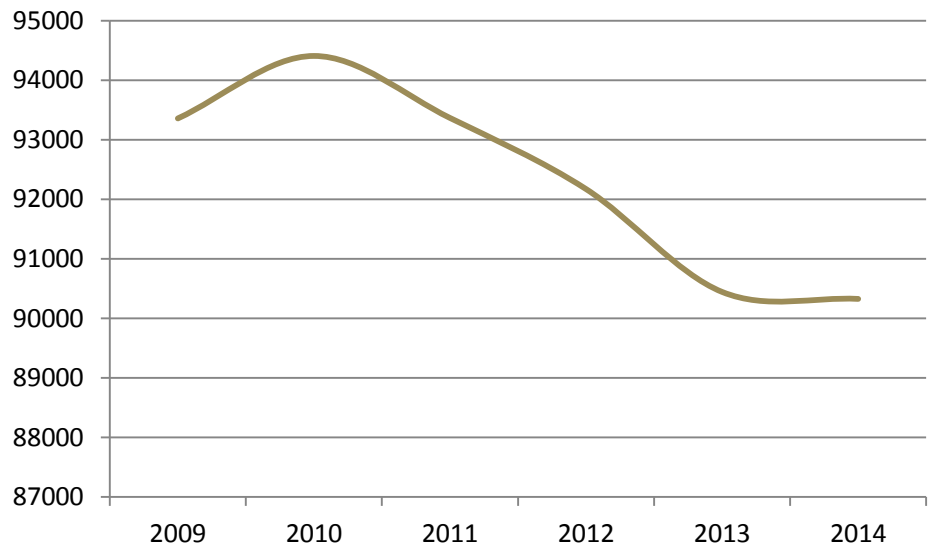


* cf. lexique p138

Voici un détail des tonnages collectés sur le Grand Dijon par type de flux de déchets depuis 2009 :



Evolution des tonnages totaux collectés sur le Grand Dijon



Depuis 2009, on constate une baisse des tonnages collectés sur le Grand Dijon d' environ 3,2%.

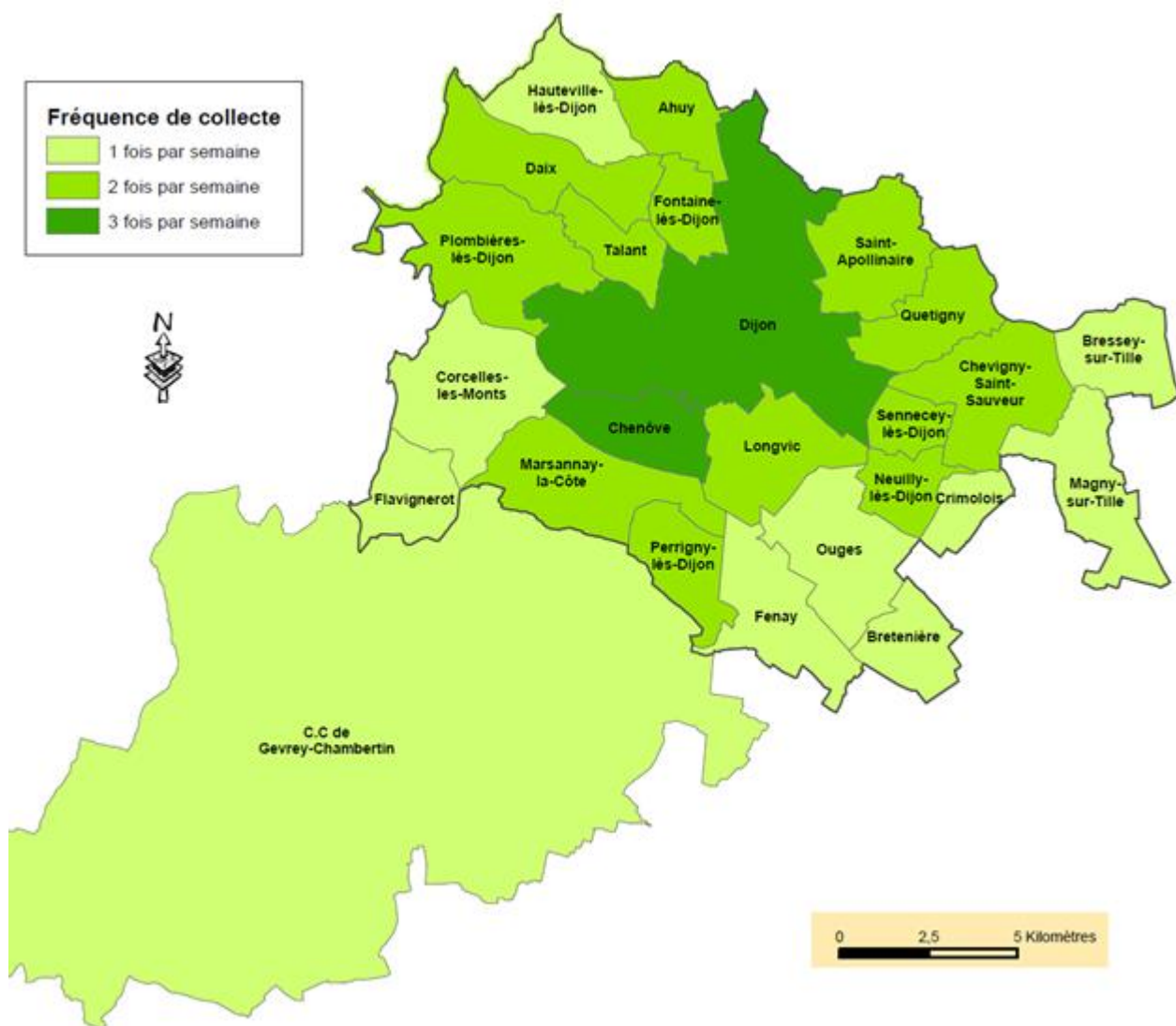
* cf. lexique p138

A - Les ordures ménagères et assimilées

La population desservie et la fréquence de collecte

La collecte s'effectue sur les 24 communes de l'agglomération, à une fréquence qui varie de 1 à 3 fois par semaine en fonction du type d'habitat concerné : commune urbaine ou rurale, habitat dense, pavillonnaire ou diffus (cf. annexe 1).

Sur la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin, la collecte est hebdomadaire.



La typologie de collecte

Les ordures ménagères sont collectées soit en porte à porte dans les bacs à déchets avec un couvercle gris soit en PAV*.

Le Grand Dijon a notamment mis en place trois points d'apport volontaire enterrés dans le centre-ville de Dijon (deux Place Emile Zola et un place de la Banque).

Le prestataire collecte également les PAV enterrés et semi-enterrés appartenant à des organismes privés (ex : syndics) et aux bailleurs sociaux : Dijon Habitat, Orvitis, ICF Habitat et SCIC Habitat (cf. annexe 2).

Pour les gros producteurs d'ordures ménagères (cf. p 111) qui ont souscrit un contrat avec le Grand Dijon, il leur est mis à disposition des bacs spécifiques à couvercle bordeaux.



Les déchets acceptés à la collecte

**ORDURES
MÉNAGÈRES**

**DANS LE BAC GRIS
OU LE POINT TRI**

→ À déposer dans un sac poubelle bien fermé !



Restes de repas, pots de yaourts, pots de crème, barquettes en polystyrène, boîtes alimentaires en plastique, films et sacs plastique, vaisselle et ampoules cassées...

LES INTERDITS



Attention !
Pas de végétaux, ferraille, gravats, électro-ménager ou déchets dangereux.

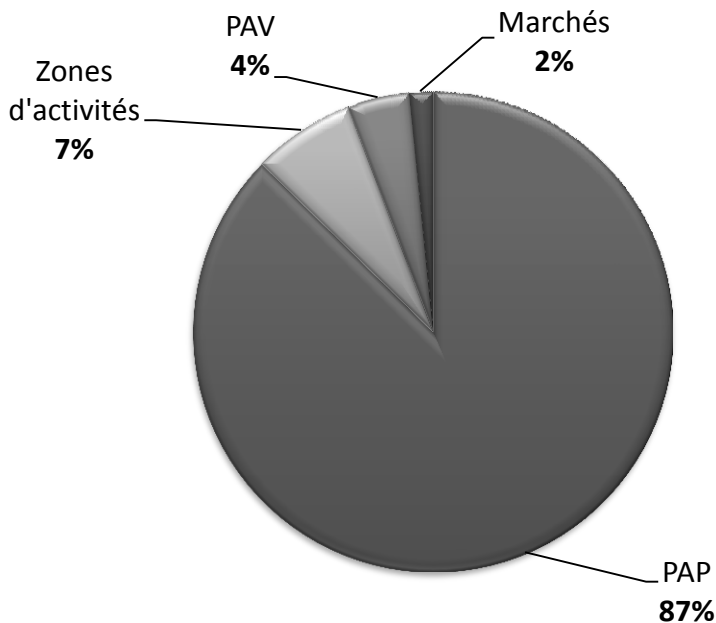
* cf. lexique p138

Les tonnages collectés :

Les tonnages collectés en 2014 sur le Grand Dijon et les collectivités clientes en Ordures Ménagères représentent **67 319,80 tonnes** contre 68 113,72 tonnes en 2013. Les tonnages se répartissent de la manière suivante : 65 520,19 tonnes sur le Grand Dijon et 1 799,61 tonnes sur les collectivités clientes .

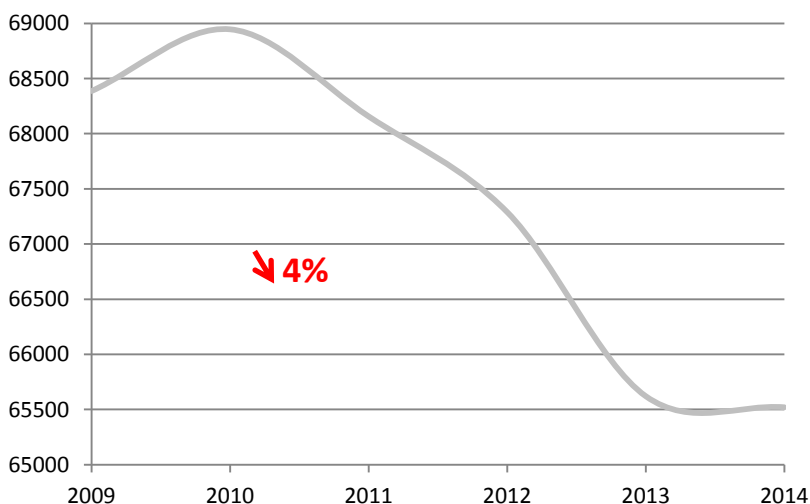
La majorité des tonnages (97,3%) proviennent du Grand Dijon et se ventilent de la façon suivante :

- **57 233,38** tonnes collectées en porte à porte (PAP) hors zones d'activités,
- **4 530,33** tonnes collectées en porte à porte en zones d'activités,
- **2 729,50** tonnes collectées en point d'apport volontaire (PAV),
- **1 026,98** tonnes collectées en porte à porte sur les marchés.



Répartition des tonnages d'Ordures Ménagères et Assimilées collectées en 2014 sur le Grand Dijon

Evolution des tonnages d'Ordures ménagères et assimilées collectés sur le Grand Dijon (zones et marchés inclus)



Les tonnages d'ordures ménagères ne cessent de baisser depuis 2009. En 6 ans, on constate une diminution de 4% des tonnages collectés. Cela s'explique en partie par des habitudes de consommation qui changent notamment la pratique du compostage en habitat individuel ou collectif qui se développe, une utilisation des points de collecte de textiles usagés...

La carte ci-dessous indique pour chaque commune de l'agglomération le poids moyen d'ordures ménagères collecté par habitant** en 2014. La totalité des données chiffrées se trouve dans l'annexe 3.



Le Saviez-vous ?



260 kg

C'est le poids des ordures ménagères collectées par habitant du Grand Dijon (hors zones)

* cf. lexique p138

** Calcul effectué à partir des données brutes extraites des pesées embarquées de DIVEO.

B - Les emballages ménagers recyclables

La population desservie et la fréquence de collecte

La collecte est effectuée sur les 24 communes de l'agglomération à une fréquence d'une fois par semaine sauf Corcelles et Flavignerot, où la collecte est effectuée tous les quinze jours (semaines paires) (cf. annexe 1).

La typologie de collecte

Les déchets d'emballages ménagers recyclables sont collectés soit en porte à porte dans les bacs à déchets avec un couvercle jaune, soit en points d'apport volontaire (enterrés ou non, appartenant au Grand Dijon, aux bailleurs sociaux ou des organismes privés) (cf. annexe 2).



Les déchets acceptés à la collecte

DÉCHETS RECYCLABLES

DANS LE BAC JAUNE OU LE POINT TRI

→ À déposer en vrac, pas dans un sac !
Emballages vidés et égouttés

BOUTEILLES ET FLAÇONS EN PLASTIQUE (y compris les bouteilles d'huile alimentaire)

LES INTERDITS
Attention ! Pas de pot de yaourt, de crème, sac et film plastique, gobelet, barquette plastique ou polystyrène...

CARTONS (boîtes et suremballages, briques alimentaires vidés et présentés à plat)

EMBALLAGES MÉTALLIQUES (boîtes de conserve, cannettes, bidons, barquettes, aérosols en acier ou en aluminium)

PAPIERS (journaux et magazines, publicités et prospectus, catalogues et annuaires, courriers, enveloppes et lettres, livres et cahiers sans film plastique)



La valorisation des déchets recyclables collectés

Après la collecte, l'ensemble des emballages ménagers recyclables sont acheminés vers le centre de tri du Grand Dijon. Les matériaux sont repris par les filières de valorisation et revendus selon les modalités financières prévues par les différents contrats. Les recettes liées à la vente de ces matériaux sont mentionnées dans les indicateurs financiers du rapport (cf. p 99).

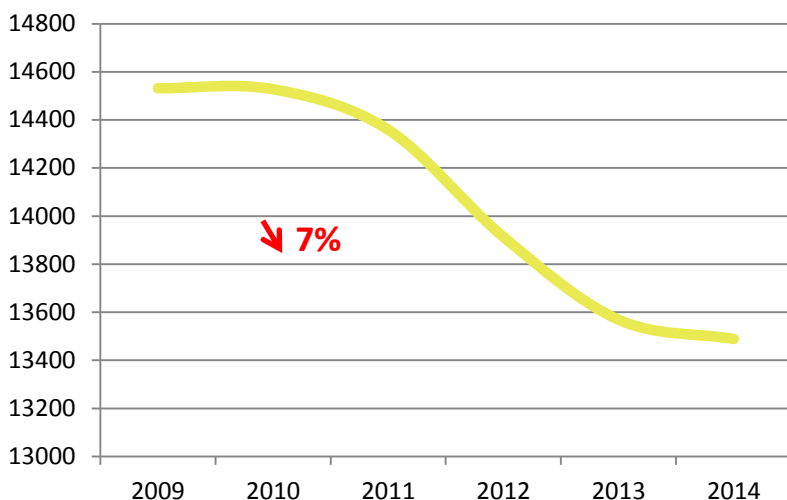
* cf. lexique p138

Les tonnages collectés :

Au total, **13 488,82 tonnes** de déchets d’emballages ménagers recyclables ont été collectés en 2014 sur le Grand Dijon. Ces tonnages comprennent 13 178,56 tonnes issus de la collecte en PAP* (bacs à couvercle jaune) et 310,26 tonnes issus de la collecte en PAV* .

Les déchets d’emballages ménagers recyclables représentent 15 % des déchets collectés sur l’agglomération dijonnaise.

Evolution des tonnages de déchets d’emballages recyclables collectés sur le Grand Dijon



On observe une diminution constante (7%) des tonnages depuis 2009. Cette tendance est notamment liée à la crise économique, à l’évolution des comportements d’achat des ménages et à l’augmentation de l’apposition d’autocollants Stop Pub sur les boîtes aux lettres.

Le Grand Dijon diffuse des autocollants via les mairies des communes depuis 2012. Ils permettent aux personnes qui ne lisent pas les publicités de ne pas les recevoir dans leur boîte aux lettres.

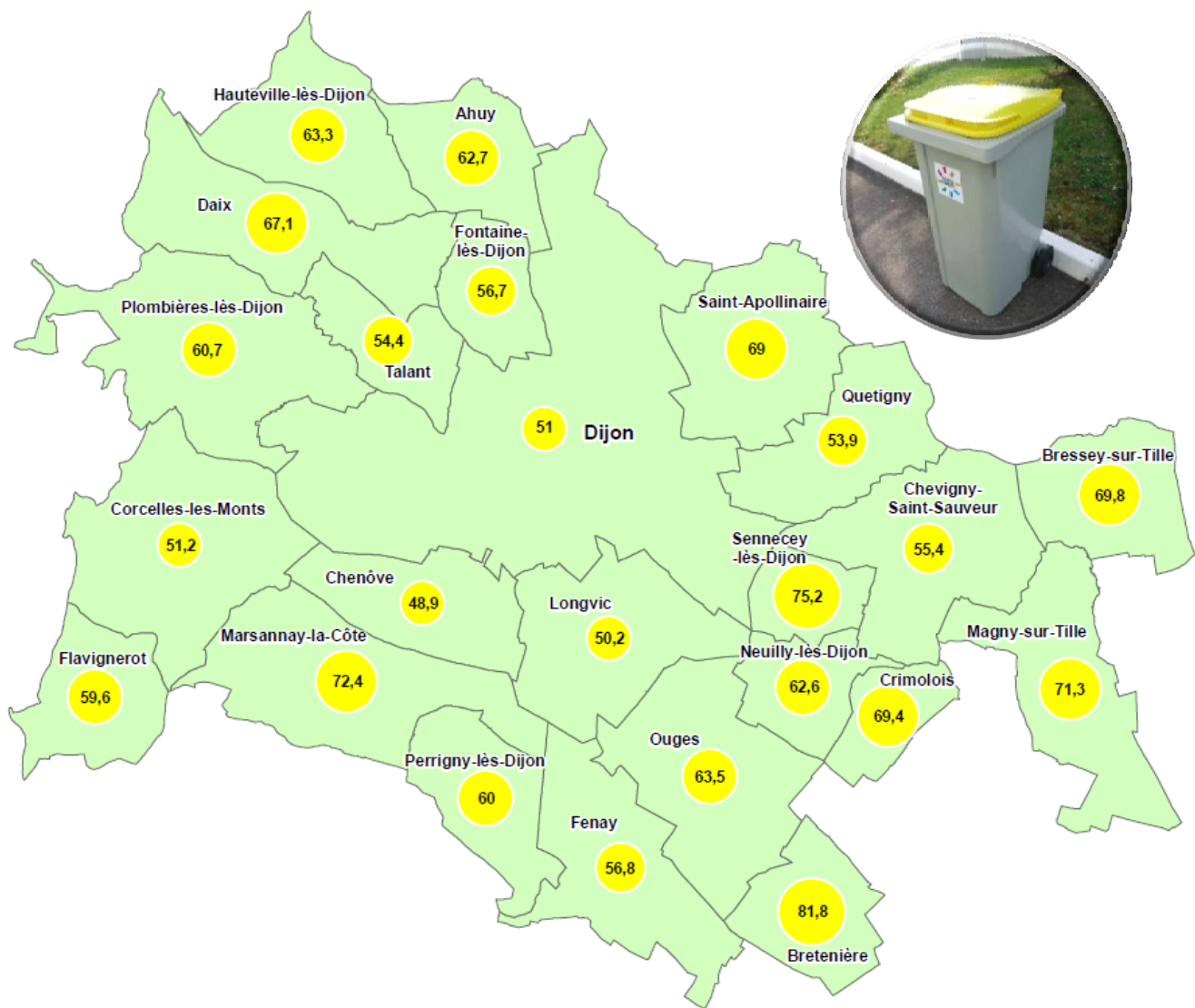


On constate une évolution constante du nombre de Stop Pub présents sur le territoire:

	2012	2013	2014	2015
% de foyers qui mettent un Stop Pub sur leur boîte aux lettres	13	17	20	Objectif 25%

* cf. lexique p138

La carte ci-dessous indique pour chaque commune de l'agglomération le poids de déchets d'emballages ménagers moyen collecté par habitant** en 2014. La totalité des données chiffrées se trouve dans l'annexe 3.



Le Saviez-vous ?



53,50 kg

C'est le poids des déchets ménagers recyclables collectés par habitant du Grand Dijon

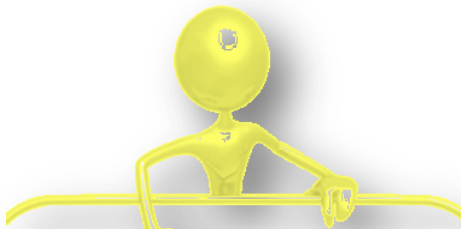
* cf. lexique p138

** Calcul effectué à partir des données brutes extraites des pesées embarquées de Veolia

C – Les cartons commerciaux

La population desservie

- ❖ les commerçants du centre-ville de Dijon,
- ❖ les industriels et les commerçants des zones d'activités commerciales et industrielles de :
 - Ahuy,
 - Chenôve
 - Chevigny-Saint-Sauveur,
 - Dijon (Cap Nord, Parc de l'Europe, Parc Technologique),
 - Fontaine-les-Dijon,
 - Longvic,
 - Marsannay-la-Côte,
 - Quetigny
 - Saint-Apollinaire.



la valorisation des cartons collectés

Les cartons , après avoir été collectés par le prestataire, sont directement acheminés sur le site VEOLIA PROPRETE qui procède à leur conditionnement en balles.

La typologie de collecte et la fréquence de collecte

Les cartons d'emballage sont collectés démontés et pliés, chaque jeudi après-midi dans les zones d'activités et deux fois par semaine en centre ville de Dijon (cf. annexe 1).

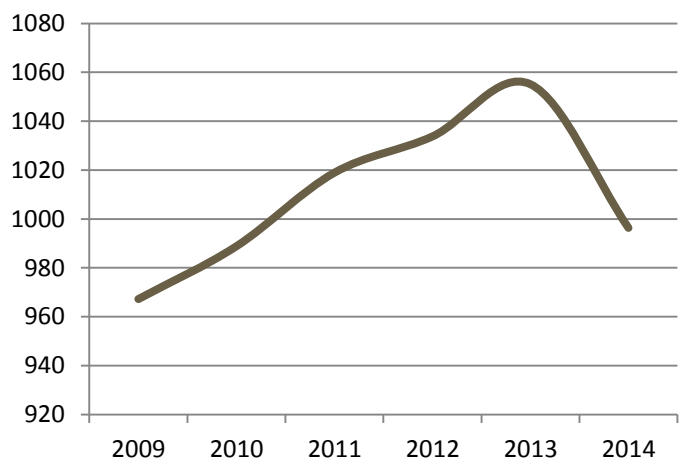
Les déchets acceptés

Les cartons d'emballages non souillés et les cartons imprimés.

Les cartons mouillés, souillés par des graisses ou de la peinture, le polystyrène, les classeurs, le papier peint, le bois... sont interdits.

Les tonnages collectés

996,34 tonnes de cartons ont été collectées en 2014 soit une baisse de 5,57 % par rapport à 2013 (-58,76 tonnes). Il est à noter que cette évolution prend en compte une baisse de 62,49 tonnes de cartons de zones et une hausse de 3,73 tonnes des cartons du centre-ville.



Evolution des tonnages de cartons commerciaux collectés sur le Grand Dijon

D – Le verre d’emballage

La population desservie et la fréquence de collecte

La collecte est effectuée sur les 24 communes de l’agglomération à une fréquence d’une fois par semaine (cf. annexe 1).

La typologie de collecte

La collecte sélective du verre d’emballage s’effectue soit en porte à porte dans les bacs à déchets avec un couvercle vert bouteille soit en PAV*.

Sur Dijon (hors centre-ville) et sur Chenôve, ce sont près de **153 061 habitants** qui sont collectés une fois par semaine en porte à porte, ce qui représente **21 801 bacs**.

Sur les autres communes du Grand Dijon ainsi qu’au centre-ville de Dijon, le verre est récupéré en PAV (colonnes à verre), **99 050 habitants** sont concernés par ce mode de collecte.

On comptabilise **234 PAV** répartis sur l’ensemble des communes de l’agglomération, totalisant **157 colonnes à verre** de surface ou enterrées appartenant au Grand Dijon et **77 points** enterrés ou semi-enterrés appartenant à des bailleurs et mis à disposition d’habitants de résidences spécifiques (cf. annexe 2).



Les déchets acceptés

VERRE D’EMBALLAGE

DANS LE BAC VERT
OU LE POINT TRI

→ À déposer en vrac,
pas dans un sac !
Emballages vidés et égouttés



POTS EN VERRE
BOUTEILLES EN VERRE
BOCAUX EN VERRE

LES INTERDITS

Attention !
Pas de bouchon, couvercle,
capsule, ampoule, vaisselle et objet
décoratif en porcelaine
ou en cristal, verre,
verre à boire, miroir.

* cf. lexique p138

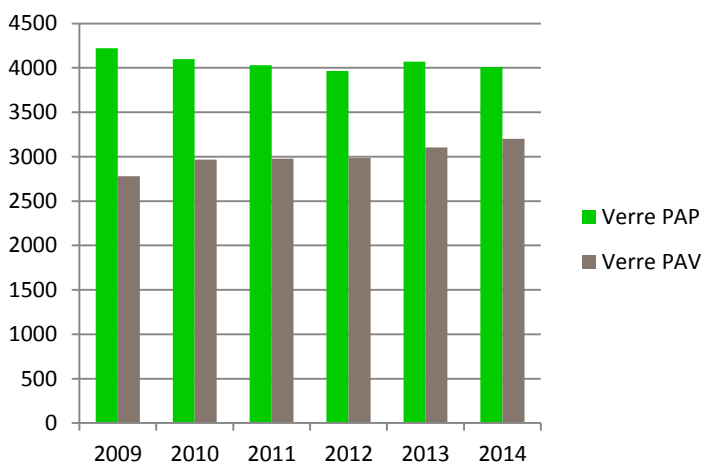
Les tonnages collectés :

	Tonnages collectés		
	Verre PAP*	Verre PAV*	Total
2009	4221	2780	7001
2010	4098	2966	7064
2011	4029	2977	7007
2012	3966	2986	6952
2013	4069	3103	7172
2014	4007	3202	7209
Evolution (%)			
2013/2014	-1,51	3,16	0,51

Avec 7 209 tonnes collectées en 2014, on enregistre cette année une **hausse des tonnages de 0,51 %** par rapport à 2013.

On note une augmentation constante des tonnages collectés en PAV* (+ 15 % depuis 2009) et a contrario une baisse des tonnages collectés en PAP* (-5 % depuis 2009).

Evolution des tonnages de verre d'emballage collectés sur Le Grand Dijon

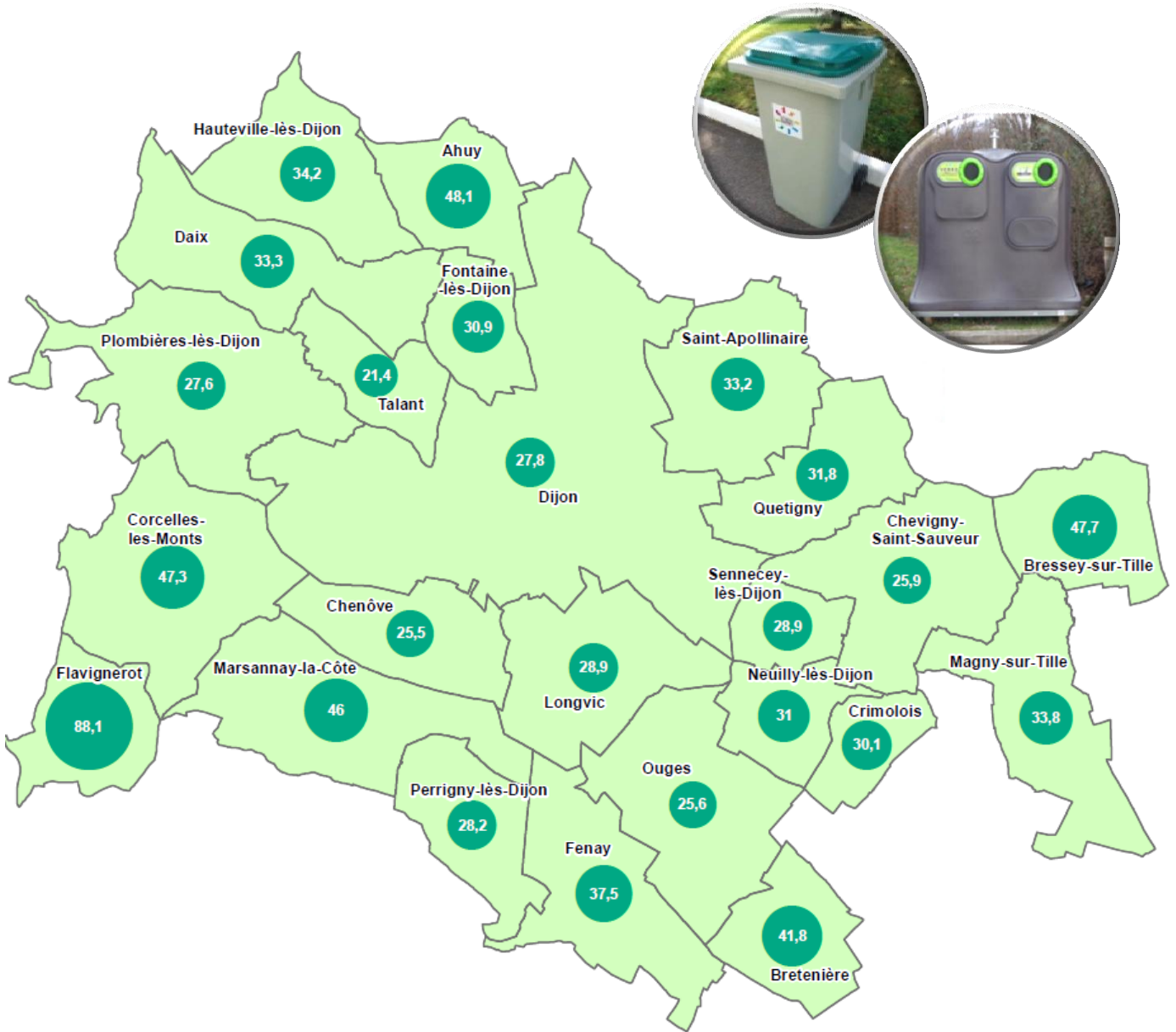


la valorisation du verre collecté

Après la collecte, le verre d'emballage est stocké dans une fosse située sur le site de l'usine d'incinération des ordures ménagères, puis il est chargé par la SARL GACHON (21) qui l'achemine directement auprès des usines Saint-Gobain situés en Saône-et-Loire. Cette dernière procède directement au tri et au recyclage.

* cf. lexique p138

La carte ci-dessous indique pour chaque commune de l'agglomération le poids moyen de verre d'emballage collecté par habitant** en 2014. La totalité des données chiffrées se trouve dans l'annexe 3.



Le Saviez-vous ?



28,60 kg

**C'est le poids
du verre d'emballage
collecté par habitant du Grand Dijon**

* cf. lexique p138

** Calcul effectué à partir des données brutes extraites des pesées embarquées de Veolia

E – Les objets encombrants

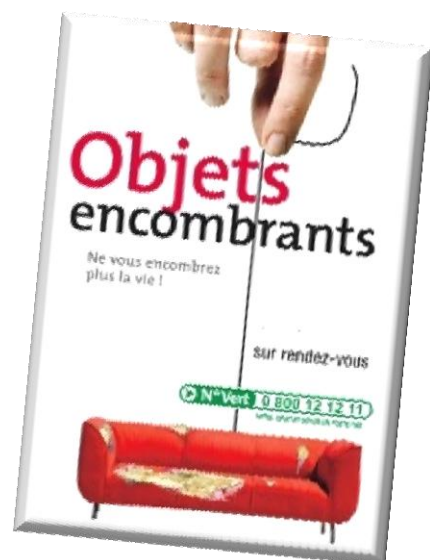
La population desservie et la fréquence de collecte

La collecte est effectuée sur les 24 communes de l'agglomération ainsi que sur les collectivités clientes de Forêt, Lavières et Suzon et Gevrey-Chambertin.

La typologie de collecte

L'ensemble des habitants du Grand Dijon se voit proposer un service de collecte en porte à porte sur rendez-vous via un numéro vert ou le site Internet www.trionsnosdechets-dijon.fr. De nombreux appels ont été reçus au standard de Diveo afin de prendre des rendez-vous pour ce service.

Au total, ce sont **7 242** collectes qui ont été réalisées par le prestataire contre 7 129 en 2013.



Afin de répondre à des problématiques de sécurité sur les six quartiers des zones ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), la collectivité a choisi de doubler les passages mensuels de collecte des objets encombrants sur ces territoires.

Les quartiers concernés sont :

- . les Grésilles et la Fontaine d'Ouche à Dijon,
- . le Mail à Chenôve,
- . le centre-ville à Quetigny,
- . le Bief du Moulin à Longvic,
- . et le Belvédère à Talant.

Dans le cadre de la collecte des objets encombrants, une collecte spécifique des DEEE* ou métaux ferreux et non-ferreux est en place depuis 2013.



Les déchets acceptés

Il s'agit des déchets qui, en raison de leur poids et de leur volume, ne peuvent pas être pris en charge par les collectes traditionnelles. Ce sont notamment les meubles, les matelas, les gros appareils ménagers...

* cf. lexique p138

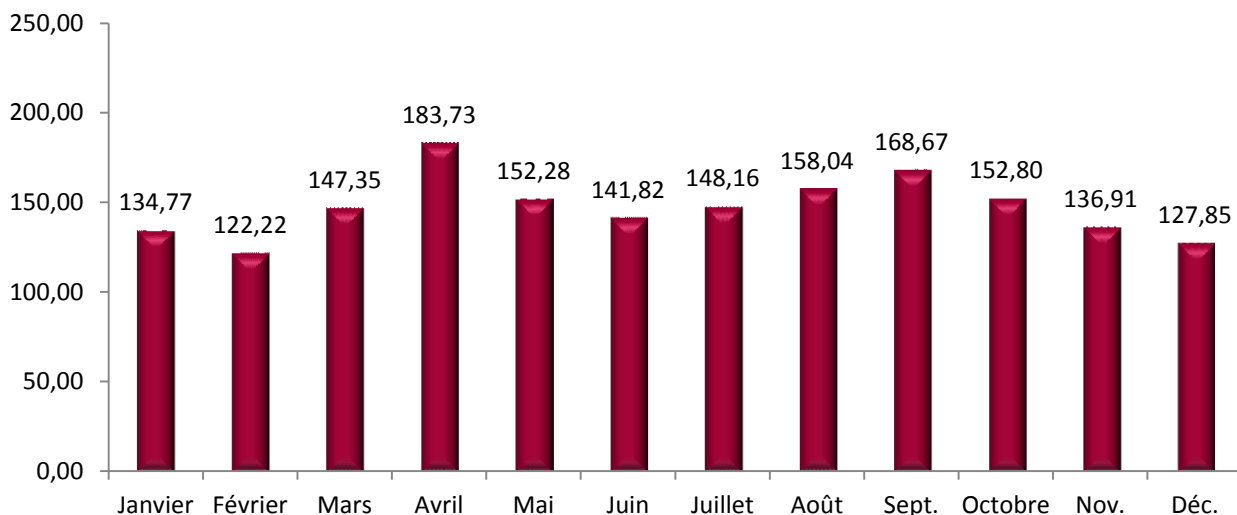
Les tonnages collectés

En 2014, **1 774,60 tonnes** d'objets encombrants ont été collectées par le prestataire (Grand Dijon et collectivités clientes confondus) dont 42,42 tonnes de DEEE* et 18,60 tonnes de ferraille issus de la collecte spécifique. Cela représente une augmentation de 7,59 % par rapport à 2013.

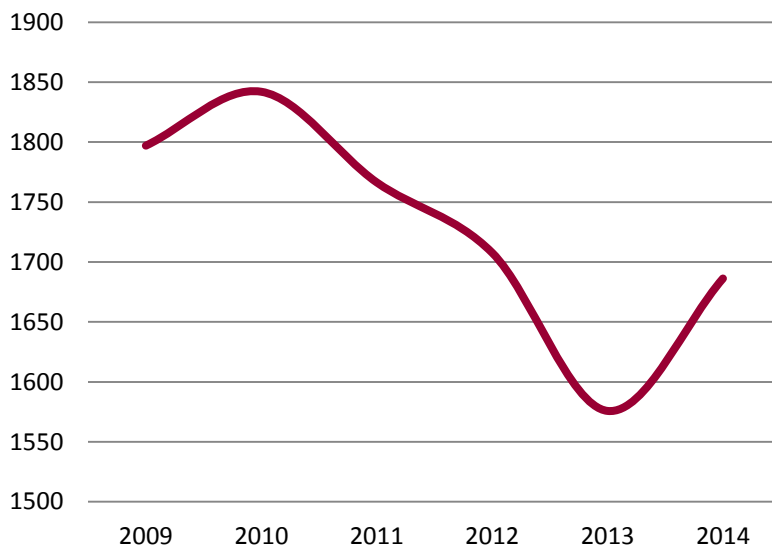
Les tonnages des collectivités clientes représentent 88,40 tonnes soit 4,98 % des tonnages totaux.

Sur les **1 686,20 tonnes** collectées sur le Grand Dijon, 679,96 tonnes proviennent des zones ANRU*.

**Tonnages d'Objets Encombrants collectés en 2014
(Grand Dijon et Collectivités Clientes)**



Evolution des tonnages
d'Objets Encombrants
collectés sur le Grand Dijon



Le Saviez-vous ?



6,70 kg

C'est le poids
d'objets encombrants collectés
par habitant du Grand Dijon

* cf. lexique p138

F – Les déchets verts

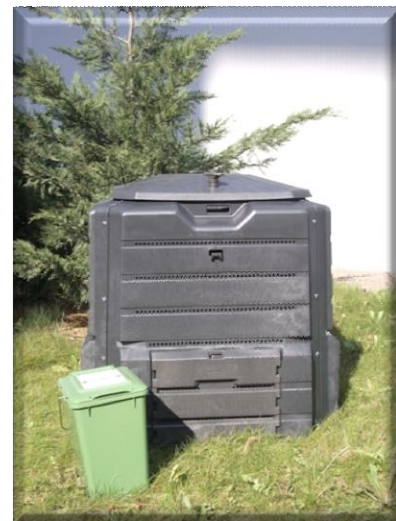
Plusieurs services sont proposés aux habitants du Grand Dijon :

- ❖ l'accès gratuit aux cinq déchetteries communautaires (cf. p 49)
- ❖ la mise à disposition d'un composteur individuel de 400L ou de 600L :

Ils sont disponibles sur simple demande auprès du service collecte et tri des déchets du Grand Dijon en échange d'une caution de 15€ pour un 400L ou de 20€ pour un 600L.

Les composteurs permettent de créer un amendement organique gratuit à partir de la décomposition des déchets de cuisine (épluchures de fruits et légumes, marc de café...) et des déchets de jardin (les fleurs fanées, feuilles mortes, tontes...). Cet amendement peut être réutilisé dans le potager, les jardinières de fleurs...

L'entreprise Quadria fournit au Grand Dijon les composteurs et l'ESAT Acodège, entreprise d'insertion basée à Marsannay-la-Côte, réalise le stockage et la distribution de ces équipements auprès des habitants de l'agglomération.



En 2014, **362 composteurs** ont été mis à disposition des habitants du Grand Dijon. Depuis le début de l'opération lancée fin 2000, **10 050 composteurs** ont été distribués sur le territoire. **On estime qu'environ 23,5% des foyers en habitat individuel compostent.**

- ❖ la collecte des déchets verts en porte à porte sur abonnement :

La population desservie

La collecte est effectuée sur les 24 communes de l'agglomération.

La typologie de collecte et la fréquence de collecte

Cette collecte est en place depuis 2009, et s'effectue d'avril à mi-décembre à hauteur d'un ramassage par semaine.

Chaque foyer qui souhaite bénéficier de cette collecte spécifique doit payer une redevance de 45€ pour la période complète. Le tarif est dégressif selon le date de début de l'abonnement.

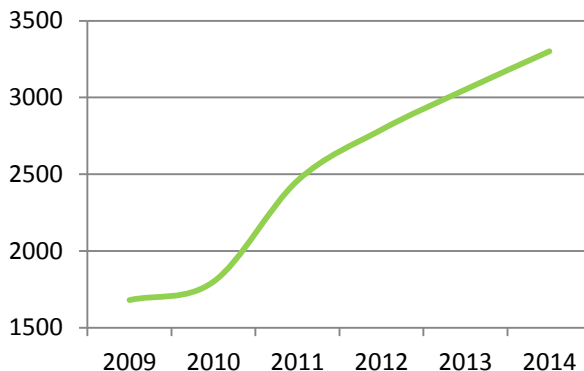
La redevance comprend la mise à disposition d'un bac dédié de 240L (bac à déchets avec un couvercle vert foncé), la collecte et le traitement des déchets verts.



* cf. lexique p138

En 2014, **3 301 conventions** pour la collecte des déchets verts en porte à porte (PAP) ont été signées, soit 363 nouvelles conventions par rapport à 2013.

On constate une évolution constante du nombre d'abonnés chaque année, il a quasiment doublé en 6 ans.



Evolution du nombre de conventions pour la collecte des déchets verts en PAP de 2009 à 2014

La valorisation des déchets verts

Les 1 428 tonnes de déchets verts collectés en porte à porte sont évacués vers la compostière de Spoy qui est gérée par l'entreprise Biodèpe. Il s'agit d'une unité de compostage qui transforme les déchets verts en produit utile pour l'amendement agricole notamment.



Jours de collecte des déchets verts :

LUNDI MATIN

- BRESSEY SUR TILLE
- BRETENIERE
- FENAY
- FONTAINE LES DIJON
- MAGNY SUR TILLE
- OUGES
- PLOMBIERES LES DIJON
- SAINT APOLLINAIRE

LUNDI APRES-MIDI

- CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
- QUETIGNY

MARDI MATIN

- DIJON
- CHENOVE
- CORCELLES LES MONTS
- FLAVIGNEROT

MERCREDI MATIN

- LONGVIC
- MARSANNAY LA COTE
- TALANT
- CRIMOLOIS

MERCREDI APRES MIDI

- AHUY
- DAIX
- HAUTEVILLE
- NEUILLY LES DIJON
- PERRIGNY LES DIJON
- SENNECEY LES DIJON

Les déchets acceptés

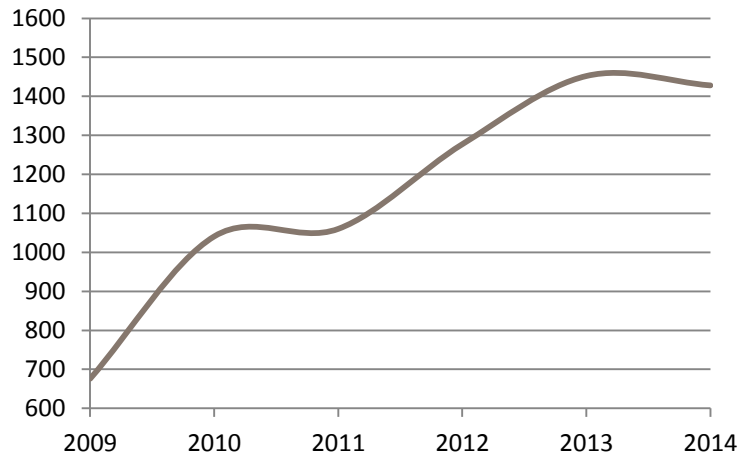
Seules les tontes de pelouse, les feuilles mortes, les fleurs fanées, les tailles de haies et les branches ayant un diamètre inférieur à 10 cm sont acceptées à la collecte.

* cf. lexique p138

Les tonnages collectés

En 2014, **1 428 tonnes** de déchets verts ont été collectées en porte à porte. Depuis 2009, la tendance est plutôt à la hausse du fait de l'augmentation du nombre d'adhérents.

Evolution des tonnages de déchets verts collectés sur le Grand Dijon



3 - Les autres actions d'amélioration du service

A – La communication auprès des usagers

B - Les actions de prévention des déchets

A – La communication auprès des usagers

* Les actions de communication

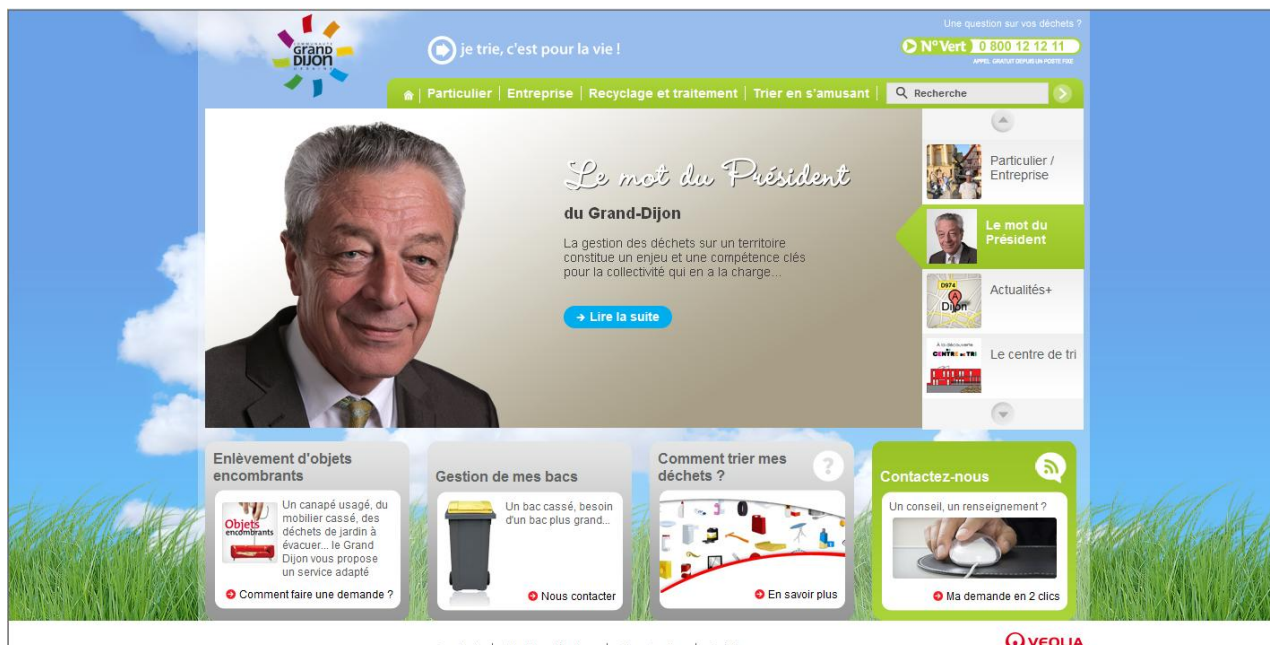
Le service de collecte des déchets réalise des actions de communication en lien avec la collecte, le tri et la réduction des déchets.

Ainsi, des campagnes d’affichage ont été réalisées dans les bus de l’agglomération (dos conducteur) soit environ 60 affiches sur les thèmes suivants :

- * Opération de collecte et de broyage des sapins de Noël en janvier,
- * Affichage ‘Moins de déchets, c’est possible’ pendant la Semaine du Développement Durable début avril,
- * Campagne ‘Je donne une seconde vie à mes habits’ en avril,
- * Communication sur le service de collecte des Objets Encombrants en septembre,
- * et affichage sur le marché de Noël du réemploi organisé dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets fin novembre.



De plus, le site Internet www.trionsnosdechets-dijon.fr donne des informations sur les bonnes pratiques relatives à la collecte, au tri des déchets, aux actualités...



* Les actions des ambassadeurs du tri

Sept ambassadeurs du tri et un coordonnateur ont été recrutés par le prestataire de collecte afin d'assurer une action d'accompagnement réactive en matière de tri et de réduction des déchets sur toute l'agglomération. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des habitants.

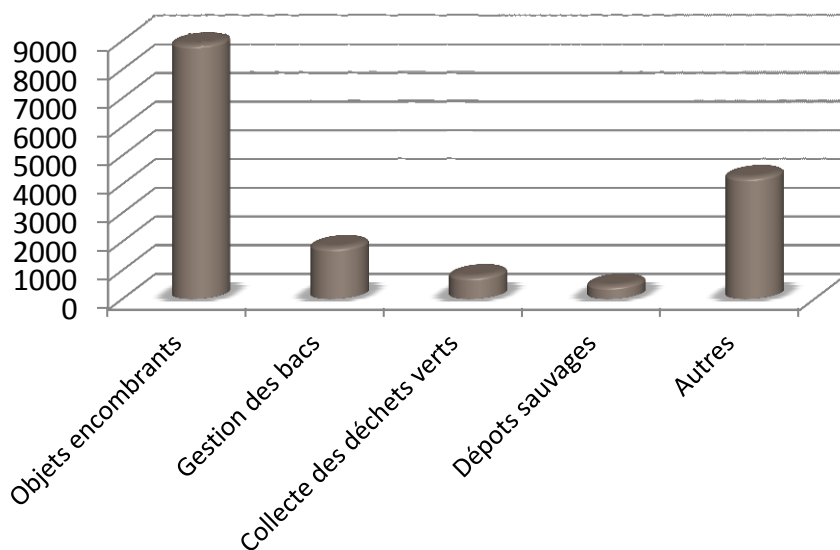
En effet, directement liés aux personnels d'exploitation, ils sont plus à même de proposer un service adapté aux habitants en cas de problème.

Disponibles de 8h à 18h du lundi au vendredi au **numéro vert 0800 12 12 11**, ils répondent à toutes les questions des habitants : les jours et les heures de collecte, le fonctionnement du système de collecte des encombrants, la démarche à suivre pour changer de bacs, la mise en place du compostage individuel ou partagé...



En 2014, ils ont répondu à près de **16 205 appels**.

Les demandes les plus récurrentes concernent :



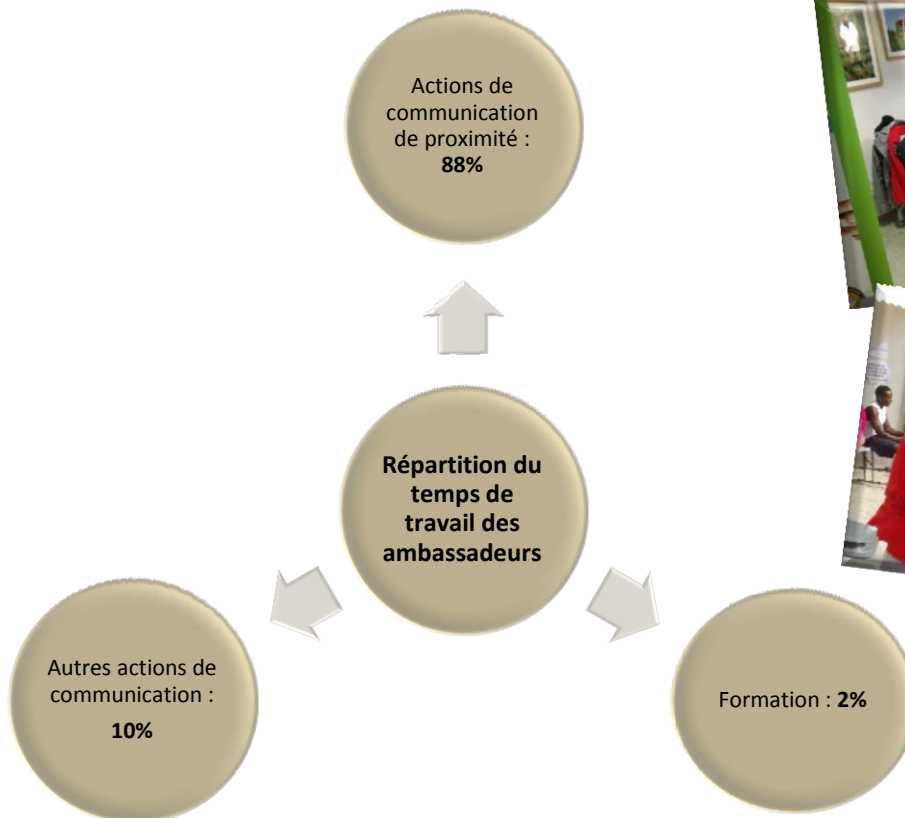
Les ambassadeurs du tri ont mené sur 2014, plusieurs types d'animations sur le terrain et ce, pour des acteurs divers et variés tels que des bailleurs, des communes, des établissements scolaires, des entreprises... dans le but de promouvoir le geste de tri pour atteindre un taux de refus toujours plus bas sur l'agglomération. Ils prônent également les pratiques en lien avec la prévention des déchets : don des textiles usagés, éco-consommation, compostage... et accompagnent des établissements dans la mise en place du tri et de la réduction des déchets notamment le compostage (cf. p43).



Ils ont participé à diverses manifestations qui ont eu lieu dans le cadre du Village Goût Nutrition Santé, lors de la Semaine du Développement Durable, de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets...

Les ambassadeurs du tri ont également participé aux caractérisations des déchets recyclables, et effectué **1 832 interventions** systématiques sur les déchets non-conformes (911) et les erreurs de tri (921) suite à une géolocalisation par le service exploitation.

Voici le détail de leurs actions pour l'année 2014 :



Les actions de communication de proximité correspondent à des animations réalisées par l'équipe des ambassadeurs, des suivis de collecte de déchets recyclables, des distributions de documents en porte à porte...

Les autres actions de communication couvrent quant à elles des suivis de collecte pour les bacs jaunes, des interventions sur le terrain pour le rappel des consignes du règlement de collecte, la distribution de sacs en hyper centre-ville de Dijon...

* cf. lexique p138

B – Les actions de prévention des déchets

La loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement relayée par le Grenelle de l'Environnement, aborde la prévention comme le fait de **prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets**, notamment en agissant sur la fabrication et sur la distribution des produits.

Tant au niveau français qu'europpéen, la prévention des déchets consiste à :

- éviter, réduire ou retarder l'abandon de produits ou de substances qui contribueront aux flux de déchets, c'est la *prévention quantitative* ;
- et limiter la nocivité des déchets eux-mêmes ou de leurs traitements, c'est la *prévention qualitative*.

La collectivité s'est engagée dans un programme local de prévention des déchets avec pour objectif la réduction de la production des déchets ménagers et assimilés de -7% d'ici fin 2015.

Ainsi, un plan d'actions a été défini de manière participative avec les acteurs du territoire en avril 2011.

Il contient 17 axes dont les principaux sont de :

- Promouvoir le jardinage pauvre en déchets,
- Prolonger la durée de vie des produits en favorisant le réemploi, la réparation, la location et l'usage collectif,
- Sensibiliser les habitants à l'éco-consommation,
- Lutter contre le gaspillage alimentaire,
- Développer le compostage partagé ou en pied d'immeuble,
- Et l'éco-exemplarité de la collectivité.

Plusieurs actions ont été menées au cours de cette année 2014 afin de faire évoluer les habitudes de production et de consommation de tous et ainsi de réduire la quantité et la nocivité des déchets sur le Grand Dijon :

1 - Diminuer la production de déchets verts et l'utilisation de produits phytosanitaires via la promotion des pratiques de jardinage au naturel :

Afin de sensibiliser les usagers aux pratiques alternatives (broyage, paillage, mulching...) plusieurs actions ont été mises en place :

- une collecte en porte à porte des sapins de Noël sur 20 communes de l'agglomération en janvier 2014 (28 tonnes collectées) avec un broyage des sapins afin d'être réutilisés en paillage aux pieds des plantations des espaces verts communaux.
- et des animations en déchetteries sur 'Comment valoriser les déchets verts au jardin ?' par l'association Pirouette Cacahuète lors de la Semaine du Développement Durable 2014 et de divers évènements (Apidays, Fête de la nature...)



* cf. lexique p138

2 - Sensibilisation des usagers à la prévention des déchets :

Afin de sensibiliser les habitants à la prévention des déchets, les ambassadeurs du tri ont tous été formés à la réduction des déchets. Ainsi, ils intègrent un message prévention (compostage, éco-consommation, gaspillage alimentaire, réemploi...) lors des visites des usagers en porte à porte et lors des animations réalisées au sein des fêtes de quartier, des galeries commerciales, des entreprises...

La prévention des déchets représente environ **1/3 de l'activité globale des ambassadeurs du tri.**



Les ambassadeurs animent également **l'expo-jeu sur la réduction des déchets 'Objectif -7%'** qui a été créée en partenariat avec Latitude 21 et des acteurs locaux (associations, restaurateurs, CCI, FREDON Bourgogne...).

Dans l'environnement d'une petite supérette remplie de produits fabriqués pour l'occasion, adultes et enfants sont invités à découvrir des informations sur nos pratiques quotidiennes de consommation et d'apprendre les gestes et astuces pour atteindre l'objectif de moins 7% de déchets ménagers d'ici fin 2015.

Acheter mieux, trier, louer, réparer, donner, éviter le gaspillage alimentaire, composter, cuisiner des produits de saisons, jardiner sans pesticides... plusieurs solutions sont données pour réduire l'impact de nos consommations sur l'environnement. L'exposition permet d'apprendre tout en passant un moment ludique et instructif.

Cette exposition est mise à disposition gratuitement pour toutes les communes et associations du Grand Dijon.



3 - Promotion de la réparation auprès du grand public :

Afin de promouvoir les métiers de la réparation auprès du Grand Public, le Grand Dijon et la Chambre de Métiers et d'Artisanat de Côte d'Or se sont associés pour organiser des portes ouvertes chez des réparateurs lors de la Semaine Nationale de l'Artisanat du 14 au 21 mars.

9 réparateurs de différents métiers ont participé. Chaque artisan s'engageait à proposer une découverte de son métier, fournir des conseils d'entretien, faire visiter son atelier et faire bénéficier ses clients d'offres particulières pendant la semaine (devis gratuit, produit d'entretien gratuit...).

PORTES OUVERTES DES REPARATEURS
Semaine Nationale de l'Artisanat

à Dijon

L'ATELIER DE L'ÉCRAN PLAT
TV - MP3 - VOIEUX - MONTRES INFORMATIQUES
61 RUE JULES D'ARBAUMONT
TEL : 03 80 63 79 21
Samedi 15 mars - 14h-18h

HORLOGERIE AU SABLIER
5 RUE AUGUSTE COCHET
TEL : 03 80 63 79 21
Samedi 15 mars - 14h-18h

SARL SERVITIC
TV - MP3 - VOIEUX
21 AVENUE ANASTASIE BRAND
TEL : 03 80 65 54 80
Lundi 17 mars - 14h-17h

ETABLISSEMENTS BARET ET FILS
ÉLECTRODOMESTIQUES
161 RUE D'ALSACIENNE
TEL : 03 80 65 36 43
Mardi 18, Mercredi 19, Jeudi 20 et Vendredi 21 mars - 10h-12h / 14h-18h

CYCLES DÉGUEULEUR GIANT DUON
122 RUE D'ALSACIENNE
TEL : 03 80 65 54 80
Vendredi 14 mars - 14h-19h
Vendredi 21 mars - 14h-19h

L'ATELIER DU FENEC
OCCUPATION / PIPIRIET SUIV MURRES
24 RUE VERMOREL
TEL : 06 81 57 83 54
Vendredi 14 mars - 10h-12h / 14h-18h
Samedi 15 mars - 10h-12h / 14h-18h
Mardi 18, Mercredi 19, Jeudi 20 et Vendredi 21 mars - 10h-12h / 14h-18h

L'ATELIER DE COUTURE AUKE
43 RUE BIRBIET
TEL : 03 80 30 33 40
Jeudi 20 mars - 14h-19h

ERREURISTE DU PARC
3 B RUE DEUX VIGNONS
TEL : 03 80 63 85 97
Lundi 17, Mardi 18, Mercredi 19 et Jeudi 20 mars - 10h-12h / 14h-18h

CORDONNERIE RUFFIEUX YVES
43 RUE PASTEUR
TEL : 03 80 79 41 54
Samedi 15 mars, Mercredi 19 mars et Jeudi 20 mars - 10h-12h / 14h-18h

du 14 au 21 mars 2014

Ne jetons plus, Réparons!
Retrouvez tous les artisans réparateurs
www.bourgogne.ademe.fr/annuaire-de-la-2eme-vie-des-objets.fr

horaires et adresses sur : www.grand-dijon.fr

* cf. lexique p138

4 - Projet pilote avec deux lycées de l'agglomération sur le tri et la réduction des déchets :

Un autre enjeu de ce programme de prévention est de **sensibiliser les jeunes à la prévention des déchets à travers la lutte contre le gaspillage alimentaire, le tri et le compostage des biodéchets.**

Ainsi, un projet pilote a été lancé en direction des lycées de l'agglomération en partenariat avec l'ADEME Bourgogne, le Conseil régional, la D.R.A.A.F. et le réseau Restau'co.

Ce projet pilote a pour but de mettre en place un plan d'action sur le tri et la réduction des déchets. Un des principaux axes est de diminuer le gaspillage alimentaire réalisé au sein du restaurant scolaire. Et comme le « zéro déchet » n'existe pas, les restes alimentaires (par exemple les épluchures de fruits et légumes) sont compostés in situ afin de les réutiliser en amendement organique au sein des espaces verts des lycées.

Ainsi, **le lycée du Castel à Dijon et le lycée Félix-Kir à Plombières-lès-Dijon** se sont engagés dans cette démarche à partir de la rentrée scolaire 2013-2014.

Fin 2013, un état des lieux a été réalisé au sein des deux lycées afin de connaître les déchets générés par l'établissement, leur mode de collecte, le coût de traitement de ces déchets, l'organisation au sein du restaurant scolaire....

Suite à ce diagnostic, un bilan a été présenté au sein de chaque établissement et un plan d'actions a été défini en concertation avec tous les maillons du lycée (direction, élèves, professeurs, personnel de cuisine, agents techniques...). **Tous les acteurs de l'établissement ont été impliqués dans la démarche afin de créer une cohésion, une concertation et d'assurer la pérennité du projet.**

Différentes actions ont été mises en place dont le tri des déchets dans les salles de classe, le tri des piles usagées, des semaines de pesées au sein du restaurant scolaire, la mise en place de commissions menus, la réalisation de menu zéro-déchet, des formations au compostage...

Suite à la mise en place de ces actions, on a pu observer une diminution des ordures ménagères au sein des deux restaurants scolaires de **30 %** pour le Lycée du Castel et de **20%** pour le lycée Felix Kir.

Cette expérimentation a permis de déterminer une méthodologie afin de pouvoir la dupliquer sur d'autres établissements du Grand Dijon.



5 - Développer le compostage partagé :

Un des principaux axes du programme de prévention est de **développer le compostage « partagé » ou « semi-collectif » à l'échelle d'une résidence ou d'un quartier**. Ainsi un appel à candidature a été diffusé auprès de la population via le magazine du Grand Dijon en avril 2013 et une réunion d'information auprès des bailleurs et syndicats a été organisée afin de trouver 15 sites volontaires.

15 sites ont été retenus sur les communes de Dijon, Bresse-sur-Tille, Quetigny et Longvic.

L'association Arborescence a été mandatée pour accompagner, former et suivre ces 15 sites pilotes pendant un an.

Les cinq premiers sites ont été mis en place fin 2013 et les dix suivants en 2014 :

- Le jardin des Huches à Quetigny (mise en place le 2/07/13),
- La résidence des Pommerets à Longvic (mise en place le 27/09/13)
- La copropriété 40 avenue Victor Hugo à Dijon (mise en place le 4/10/13)
- L'immeuble Boutaric, rue Boutaric à Dijon (mise en place le 5/10/13)
- La résidence de la Capitainerie, rue de l'île à Dijon (mise en place le 16/11/13)
- La résidence 'Le Clos Jardin', 4/6 rue Dameron à Dijon (mise en place le 14/03/14)
- La résidence des Arandes, rue Charles Peguy à Dijon (mise en place le 10/04/14)
- La copropriété du 15-15 bis rue Eiffel à Dijon (mise en place le 16/04/14)
- Les jardins familiaux à Quetigny (mise en place le 23/04/14)
- La copropriété Eiffel-Larrey, 80 avenue Eiffel à Dijon (mise en place le 25/04/14)
- Un site inter-entreprises avec l'hôtel Ibis Clémenceau et 4 entreprises de la Tour Elithis (mise en place le 21/05/14)
- La ferme de la Noge à Quetigny (mise en place le 31/05/14)
- L'immeuble le Clair Bois, 16 rue de Genlis à Bresse-sur-Tille (mise en place le 5/07/14)
- L'immeuble Clos Malard, 16 rue du Petit Bernard à Dijon (mise en place le 14/10/14)
- La résidence le Clos Vert, 11 rue Jean-Baptiste Baudin à Dijon (mise en place le 25/10/14)



Les résultats sont plutôt probants car on comptabilise **25,6% de participation au démarrage** contre 15 à 20% au niveau national et 54 référents soit une moyenne de 3,6 par site.

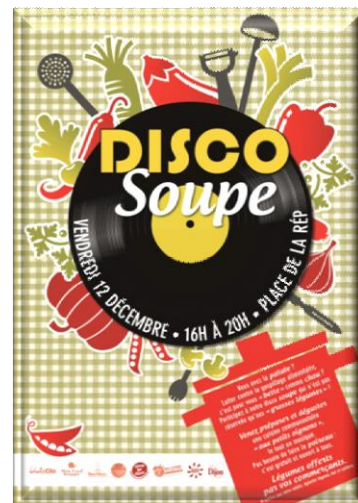
Cette expérimentation a permis de définir une méthodologie afin de pouvoir la dupliquer sur d'autres sites de l'agglomération.

6 - Sensibilisation des usagers au gaspillage alimentaire :

Un autre axe du programme de prévention des déchets du Grand Dijon est de sensibiliser les habitants au gaspillage alimentaire car chaque habitant jette 20 kg de produits alimentaires non consommés par an.

Afin de sensibiliser le plus grand nombre à cette problématique, l'association Unis Cité, des partenaires locaux et le Grand Dijon se sont associés pour organiser une Disco soupe le vendredi 12 décembre de 16h à 20h place de la République, à l'occasion du marché de Noël de Dijon.

Les jeunes volontaires en service civique de l'association Unis-Cité ont travaillé en partenariat avec les associations Slow Food Bourgogne, Fruimalin et Rézo'Fêt'Art, le réseau Restau'co, la fédération Shop In Dijon, des commerces alimentaires, la D.R.A.A.F., la ville de Dijon, et le Grand Dijon.



Le concept consiste à récupérer des légumes invendus dans les commerces et à la fin des marchés, et de mobiliser des personnes volontaires pour préparer des soupes savoureuses à partager dans la convivialité. De nombreux partenaires ont souhaité participer : des commerçants du marché des Halles et du centre-ville de Dijon, la Banque Alimentaire, des commerçants du marché des Grésilles et de Fontaine d'Ouche, la Ferme de la Buissière, les Restaus du cœur, l'association Pré vert...

Environ 360 kg de légumes ont été collectés et 500 verres de soupe ont été distribués.



7 - Promotion du réemploi auprès des usagers :

Le réemploi, la réutilisation et la réparation permettent de prolonger la durée de vie des objets et ainsi d'éviter de jeter.

Afin de faire connaître ces pratiques et les acteurs du territoire, un marché de Noël consacré au réemploi a été organisé lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets au sein de la grande orangerie du jardin de l'Arquebuse.

10 partenaires ont présenté leur métier et leurs réalisations (bijoux en chambre à air, meubles en carton, vêtements et sacs à main customisés, livres d'occasion, tabourets avec assise vinyle...)

Cette première édition fût un réel succès, avec plus de 1 000 visiteurs.



* cf. lexique p138

8 - Inciter les commerces de proximité à mettre en place des actions de prévention en faveur de l'environnement :

La fédération des commerçants et artisans Shop In Dijon, la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Côte-d'Or, la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) de Bourgogne section Côte-d'Or, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la ville de Dijon et le Grand Dijon ont lancé l'opération « Mon commerce, ma ville, mon environnement ».

Les commerces de proximité du centre-ville de Dijon sont invités à adhérer gratuitement à ce projet écoresponsable en adoptant les bons gestes en matière de tri et de réduction des déchets, de mobilité, d'économies d'énergie...

Les volontaires bénéficient d'une aide personnalisée gratuite, réalisée par des professionnels, pour mettre en place des actions plus respectueuses de l'environnement et financièrement plus avantageuses pour leur commerce. Ce projet vise à valoriser le commerce de proximité dijonnais comme acteur du développement durable et à communiquer sur les initiatives les plus intéressantes et innovantes.

Déjà **35 commerces**, venant d'horizons très variés (restaurateurs, cavistes, coiffeurs, opticiens, assureurs...), ont manifesté leur intérêt pour ce projet. Les conseillers environnement de la CCI et de la CMA de Côte-d'Or ont réalisé les premières visites pour établir un diagnostic au sein du commerce et définir les actions à mettre en place à compter de début 2015.



9 - Promouvoir l'utilisation des couches lavables :

Un enfant génère environ 1 tonne de couches de sa naissance à l'âge de la propreté ce qui représente environ 3% des tonnages d'Ordures Ménagères et Assimilées sur le Grand Dijon.

De plus, les contrats de prestations de service unique entre les communes et la CAF ont évolué au 1^{er} janvier 2014, ce qui implique que les structures doivent désormais fournir les couches et le lait alors qu'avant ils étaient apportés par les parents.

Ainsi, plusieurs communes ont émis le souhait de tester les couches lavables.

Le Grand Dijon a donc proposé un accompagnement de 2 crèches pilotes sur son territoire pour mettre en place les couches lavables au sein des structures.

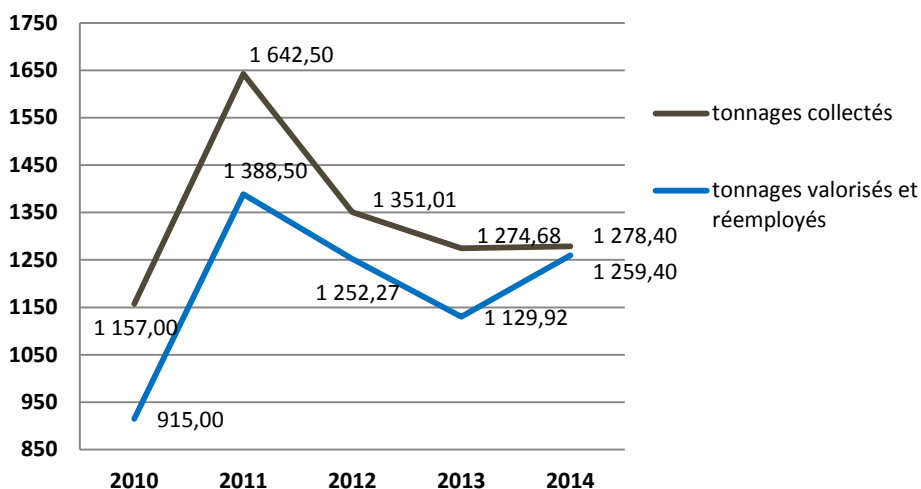
Une réunion d'information a eu lieu en novembre 2014 pour exposer le projet et lancer un appel à candidature.



10 – Le détournement de textiles :

Afin de détourner le flux de textiles présent dans les ordures ménagères et de privilégier leur valorisation via des filières de réemploi ou de recyclage, 30 points de collecte ont été déployés sur le territoire du Grand Dijon depuis 2012. On comptabilise à ce jour 59 points (locaux associatifs, déchetteries et bornes textiles) sur l'agglomération dijonnaise.

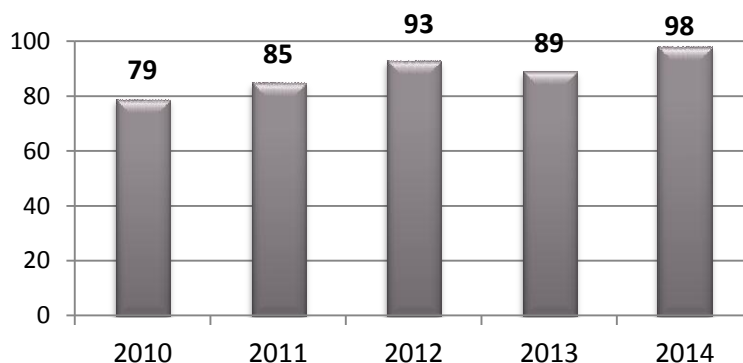
De plus, un travail a été réalisé depuis 2012 avec les 7 associations de la filière textiles présentes sur le Grand Dijon (Le Relais Bourgogne, la Croix Rouge, Emmaüs, la SDAT, le Secours Populaire, l'Association des Paralysés de France et le Secours Catholique). Ainsi, un support de communication a été élaboré afin de localiser l'ensemble des points de collecte de textiles sur le territoire et de donner les modalités d'apports. Enfin, une mutualisation des rebus des associations s'est mise en place via Emmaüs afin de les valoriser au mieux.



	kg/an/hab**
2010	4,74
2011	6,71
2012	5,56
2013	5,17
2014	5,17

La mutualisation des rebus a permis d'augmenter la part de textiles valorisés et réemployés sur le Grand Dijon :

Réemploi et valorisation des textiles collectés (%)



* cf. lexique p138

** la population prise en compte est celle donnée par Sinoé (source ADEME) et non la population INSEE sur laquelle se base ce rapport annuel

II – Les Déchetteries

1 – Les déchetteries des particuliers

2 – La déchetterie des professionnels

1 – Les déchetteries des particuliers

A – Les équipements

B – Les déchets acceptés et leurs filiales de traitement

C – Les résultats d'exploitation

A- Les équipements

La déchetterie est un espace aménagé, clos et gardienné destiné à accueillir les déchets nécessitant une prise en charge spécifique pour des raisons :

- de volume (encombrants, gravats...),
- de protection de l'environnement (déchets dangereux spécifiques (DDS), plaques de plâtre, amiante-ciment...)
- ou de valorisation matière (cartons, métaux, déchets verts...)

A cet effet, des bennes identifiées par des panneaux permettent aux usagers de trier facilement leurs déchets.

C'est un service complémentaire à la collecte, maillon des unités de traitement et de valorisation des déchets permettant une élimination conforme à la réglementation.



Le territoire du Grand Dijon compte 5 déchetteries réservées aux particuliers :



1 – Déchetterie de DIJON
(près de l'usine d'incinération)

2- Déchetterie de QUETIGNY
(près des jardins familiaux)

3- Déchetterie de LONGVIC
(près de la station d'épuration Dijon-Longvic)

4- Déchetterie de Chenôve
(derrière la zone commerciale Les Géants)

5- Déchetterie de Marsannay-la-Côte

Adresses et horaires d'ouverture des déchetteries

DECHETTERIE DE CHENOVE

64, rue de Longvic
21300 CHENOVE
03.80.58.87.32

DECHETTERIE DE DIJON

Rue Alexander Fleming
21000 DIJON
03.80.23.94.94

DECHETTERIE DE LONGVIC

Rue Jules Guesde
21600 LONGVIC
03.80.68.03.91

DECHETTERIE DE QUETIGNY

Bd de la Croix Saint Martin
21800 QUETIGNY
03.80.71.03.13

HIVER du 01/11 au 30/04

lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
samedi de 9h à 13h et de 14h à 18h
dimanche de 9h à 12h

ÉTÉ du 02/05 au 31/10

lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 19h
samedi de 9h à 19h
dimanche de 9h à 13h

DECHETTERIE DE MARSANNAY LA COTE

Chemin RURAL N°15 dit « Chemin aux Vaches »
21160 MARSANNAY LA COTE
06.77.12.63.12

HIVER du 01/11 au 30/04

lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
samedi de 9h à 13h et de 14h à 17h
dimanche de 9h à 12h

ÉTÉ du 02/05 au 31/10

lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h
samedi de 9h à 18h
dimanche de 9h à 13h

Toutes les déchetteries sont fermées les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre

Fait marquant :

2014 aura été l'année d'instruction du dossier de demande d'autorisation d'exploiter la nouvelle déchetterie de Dijon. Le 16 décembre 2014 a eu lieu la pose de la première pierre. Ce projet de près de 13 000 m² contre 4 200 m² à l'heure actuelle répondait à un réel besoin.

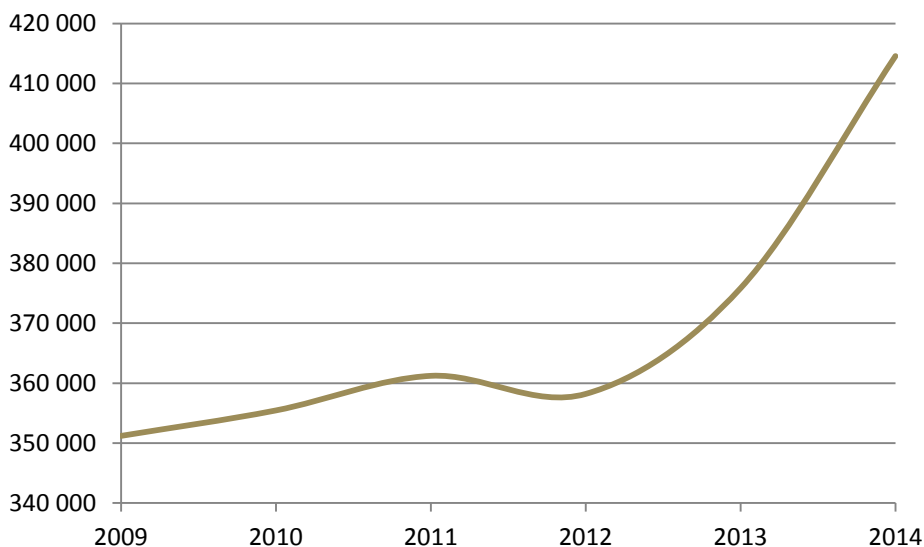


B- Les déchets acceptés et leurs filières de traitement

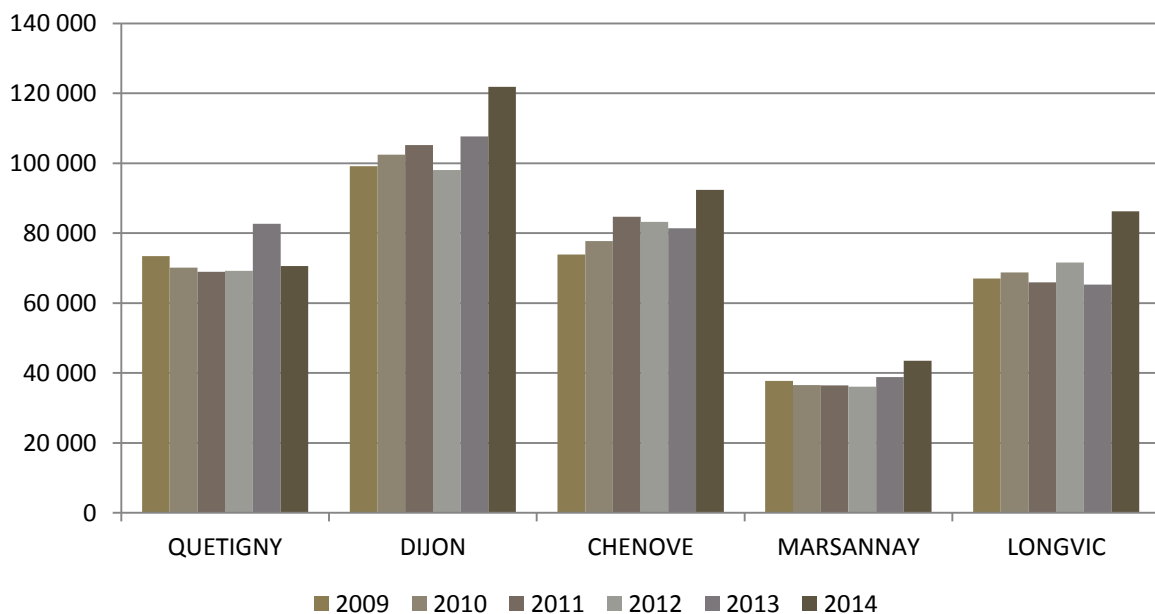
Déchets	Organisme en charge de la collecte	Centres de traitement	Modes d'élimination
Bois et plastiques	EMMAÜS	EMMAÜS - NORGES-LA-VILLE	Valorisation matière + énergétique
Bouchons plastiques et liège	Association Bouchons pour les Handicapés 21	Divers recycleurs	Valorisation matière
Cartons	GODARD	CENTRE DE TRI du Grand Dijon - DIJON	Valorisation matière
Déchet verts	GODARD	COMPOST 21 - FOUCHANGES et BIODEPE - GEVREY-CHAMBERTIN	Valorisation matière
DEEE	ECO-SYSTEMES via ENVIE	GEM HF : GODARD - CHENOVE GEM F : Terecoval - LA CHAMBRE Ecrans : ENVIE - DIJON PAM : REMONDIS - SAINT THIBAUT (10)	Réemploi + valorisation matière + énergétique + enfouissement
Ferraille	GODARD	Etablissement GODARD - DIJON	Valorisation matière
Gravats	GODARD	CET CLASSE III du Grand Dijon - DIJON	Enfouissement
Incinérables	GODARD	UIOM du Grand Dijon - DIJON	Incineration avec valorisation énergétique
Objets divers (ressourcerie)	EMMAÜS	EMMAÜS - NORGES-LA-VILLE	Réemploi
Papiers	GODARD	CENTRE DE TRI du Grand Dijon - DIJON	Valorisation matière
Pneumatiques	GODARD	Collet Environnement - BRAZEY EN PLAINE	Valorisation matière + énergétique
Textiles	EMMAÜS	EMMAÜS - NORGES-LA-VILLE	Réemploi + valorisation matière
Verre d'emballage	GODARD	SAINT GOBAIN EMBALLAGE (71)	Valorisation matière
<u>DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES</u>			
Acides	EDIB	SOLAMAT MEREX - FOS SUR MER (13)	Incineration avec valorisation énergétique
Amiante ciment	EDIB	BIPE - BREVANS (39)	Enfouissement
Bases	EDIB	SOLAMAT MEREX - FOS SUR MER (13)	Incineration avec valorisation énergétique
Batteries au plomb	EDIB	STE TRAITEMENTS CHIMIQUES METAUX - BAZOCHES (45)	Valorisation matière
Emballages vides pollués de produits toxiques	EDIB	SOLAMAT MEREX - FOS SUR MER (13)	Incineration avec valorisation énergétique
Filtres à huile	EDIB	RD RECYCLING - HOUTHALEN (Belgique)	Valorisation matière
Huiles de cuisine	EDIB	SARP INDUSTRIES - 78520 LIMAY	Valorisation matière
Huiles de vidange	SEVIA	SEVIA - BRAZEY en PLAINE	Valorisation matière + énergétique
Peintures	EDIB	SOLAMAT MEREX - FOS SUR MER (13)	Incineration avec valorisation énergétique
Phytophytosanitaires / pesticides (hors comburants)	EDIB	SOLAMAT MEREX - FOS SUR MER (13)	Incineration avec valorisation énergétique
Piles	COREPILE	PRAXY BOURGOGNE RECYCLAGE P21	Valorisation énergétique
Plaques de plâtre	GODARD	SAINT GOBAIN Plaques de Plâtre chez Nantet à Francin (73)	Valorisation matière
Solvants chlorés	EDIB	SOLAMAT MEREX - FOS SUR MER (13)	Incineration avec valorisation énergétique
Solvants chlorés, aérosols	EDIB	SOTRENOR - COURRIERES (62)	Incineration avec valorisation énergétique
Solvants non chlorés	EDIB	SOLAMAT MEREX - FOS SUR MER (13)	Incineration avec valorisation énergétique
Tubes fluorescents	EDIB	TRIADE ELECTRONIQUE-St PRIEST (69)	Valorisation matière

C – Les résultats d'exploitation

* La fréquentation



Evolution du nombre d'entrées en déchetterie
(toutes déchetteries du Grand Dijon confondues)



Evolution du nombre d'entrées par déchetterie du Grand Dijon

On note que le nombre d'entrées a augmenté de 10,30 % par rapport à 2013 avec 414 556 entrées en 2014 contre 375 841 en 2013 (cf. p53).

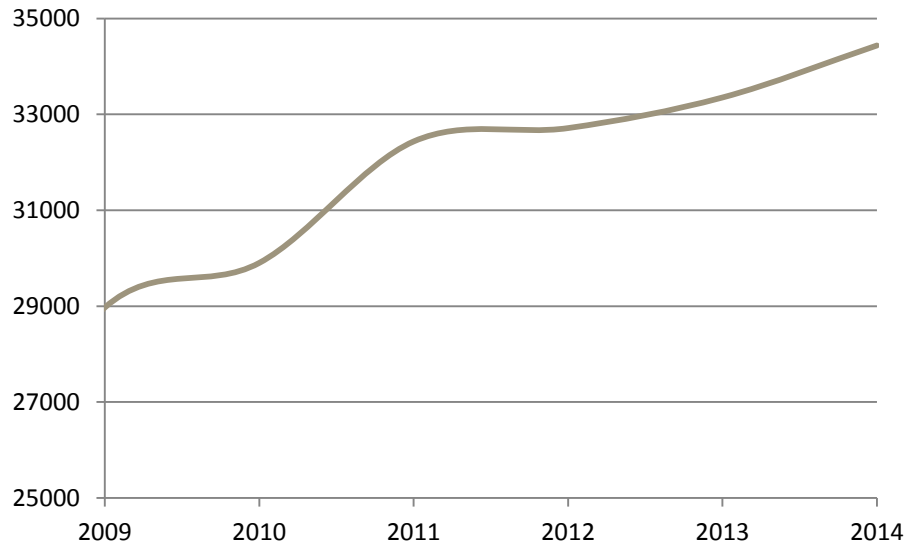
Toutefois, on observe une légère baisse de la fréquentation sur la déchetterie de Quetigny avec -14,62 % par rapport à 2013.

* Les tonnages réceptionnés

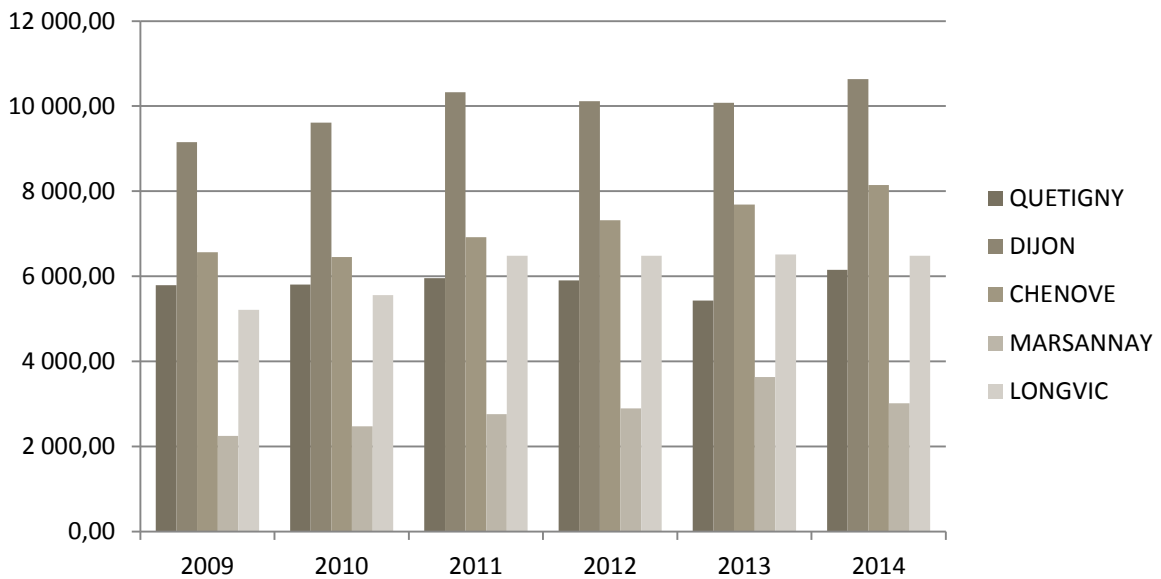
DECHETTERIES – 2014	QUETIGNY	DIJON	CHENOVE	MARSANNAY	LONGVIC	TOTAL DECHETTERIES
Entrées de véhicules	70609	121845	92390	43459	86253	414556
Gravats	1694,04	3594,44	3147,11	1023,45	1996,95	11455,99
Amiante-ciment					58,48	58,48
TOTAL Non valorisé (tonnes)	1694,04	3594,44	3147,11	1023,45	2055,43	11514,47
Incinérables	575,66	1231,12	680,96	627,74	579,76	3695,24
Déchets dangereux diffus (DDS) (acides, bases, peintures phyto, solvants...)	47,29	84,77	69,87	26,83	45,16	273,91
Piles (DDS)	2,64	3,56	2,78	0,98	1,87	11,83
TOTAL Valorisation énergétique (tonnes)	625,59	1319,45	753,61	655,55	626,79	3980,98
- Papiers	86,66	193,32	130,50		73,36	483,84
- Cartons	125,58	217,36	153,32		107,98	604,24
- Papier-carton mélangés				100,28		100,28
- Bouteilles plastique et ou bouchons	2,00	1,50	1,36	0,64	1,00	6,50
- Ferraille	203,66	387,46	280,28	87,12	217,44	1175,96
- Batteries (DDS)	9,24	15,13	12,70	2,25	7,63	46,96
- Filtres à huiles (DDS)	0,28	0,31	0,83	0,27	0,44	2,13
- Huiles de cuisines (DDS)	2,88	3,01	3,29	1,41	3,13	13,72
- Tubes fluorescents (DDS)	1,31	2,75	1,65	0,76	1,52	7,99
- Huiles de vidange (DDS)	5,92	7,68	8,08	3,60	6,80	32,08
- Pneumatiques	12,54	22,56	15,24	6,52	17,70	74,56
- Déchets verts	2208,96	2760,19	1811,66	894,66	2069,32	9744,79
- Plaques de plâtre (DDS)	83,12	131,96	135,72	31,90	85,48	468,18
Sous-total	2742,15	3743,23	2554,64	1129,42	2591,80	12761,23
- Valorisation des bois		1105,59	1003,73			2109,32
- Valorisation des plastiques		133,66	138,35			272,01
- Valorisation des bois et plastiques	667,99				746,89	1414,88
- Valorisation Recyclerie (répartition estimée)	170,32	293,92	222,86	104,83	208,07	1000,00
- Valorisation des textiles	45,65	78,77	59,73	28,10	55,75	268,00
Sous-total EMMAUS	883,96	1611,94	1424,67	132,93	1010,71	5064,21
- DEEE - GEM Hors Froid	57,71	105,87	82,07	26,50	59,60	331,75
- DEEE - GEM Froid	26,93	47,50	35,34	11,21	27,96	148,94
- DEEE - Ecran	41,56	73,27	51,18	14,13	36,79	216,92
- DEEE - Pam	80,71	142,88	95,24	26,65	72,16	417,63
Sous-total DEEE	206,92	369,51	263,82	78,48	196,51	1115,24
- Verre d'emballage (comptabilisé dans les tonnages collectés)	117,83	89,52	43,51	96,99	85,80	433,65
TOTAL Valorisation matière (tonnes)	3950,86	5814,20	4286,64	1437,81	3884,81	19374,32
TONNAGES TOTAUX ISSUS DECHETTERIE hors verre	6152,65	10638,57	8143,85	3019,82	6481,24	34436,12
TAUX DE VALORISATION MATIERE (tonnages valorisés / tonnages totaux) hors verre	62,30%	53,81%	52,10%	44,40%	58,62%	55,00%
TAUX DE VALORISATION ENERGETIQUE (tonnages incinérés / tonnages totaux)	10,17%	12,40%	9,25%	21,71%	9,67%	11,56%

* cf. lexique p138

Evolution des tonnages réceptionnés sur les déchetteries du Grand Dijon

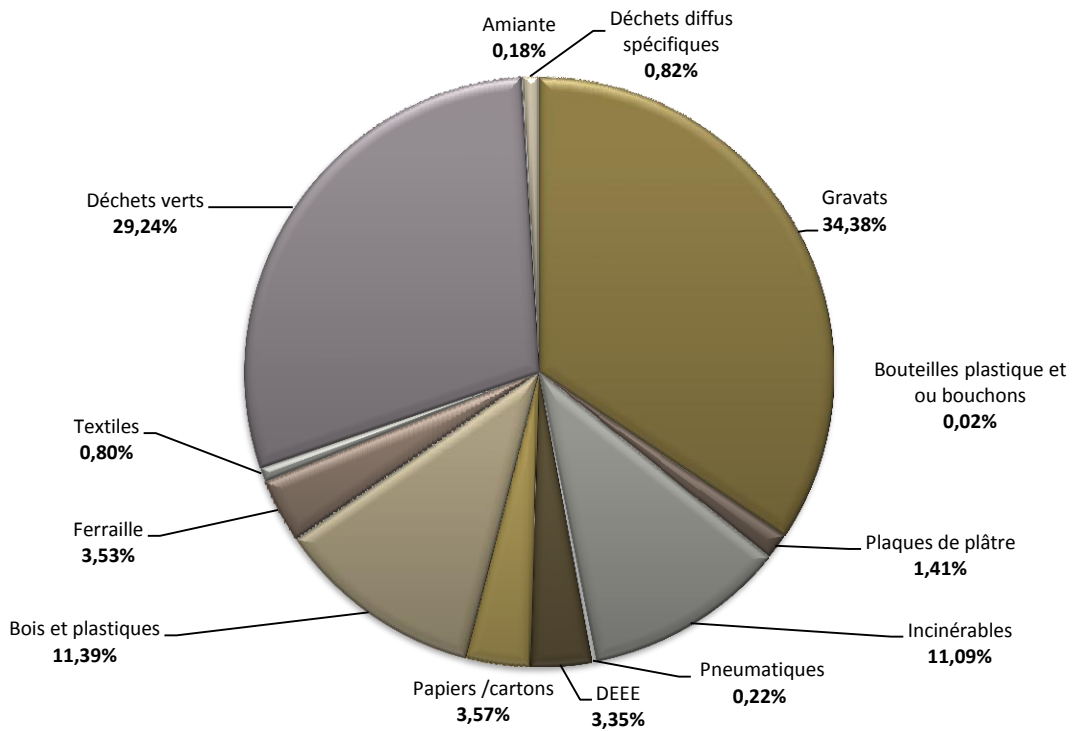


34 436,12 tonnes ont été réceptionnées en 2014 (hors verre d'emballage) sur l'ensemble des cinq déchetteries. L'évolution des tonnages est en augmentation d'environ 3,25% par rapport à 2013 et de 19% par rapport à 2009.

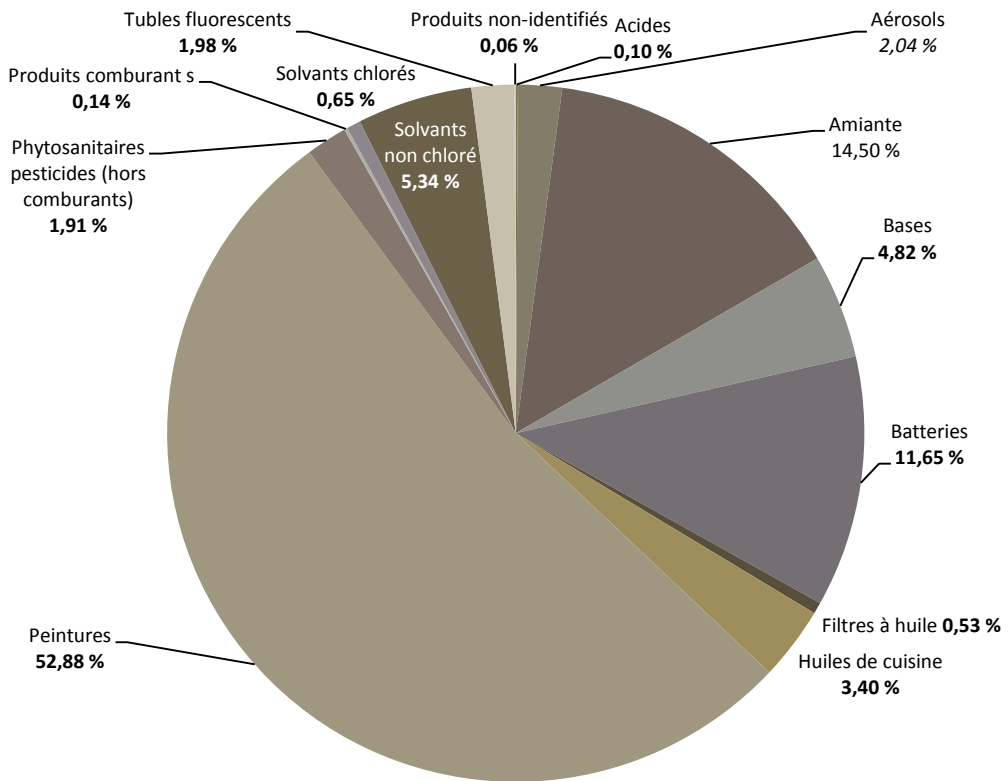


Evolution des tonnages réceptionnés par déchetterie (hors verre d'emballage)

Alors que l'évolution de la fréquentation est inégale entre les déchetteries, les tonnages réceptionnés sont en augmentation sur les déchetteries de Quetigny, Dijon et Chenôve.



Tonnages issus des déchetteries en 2014



Détail des déchets diffus spécifiques

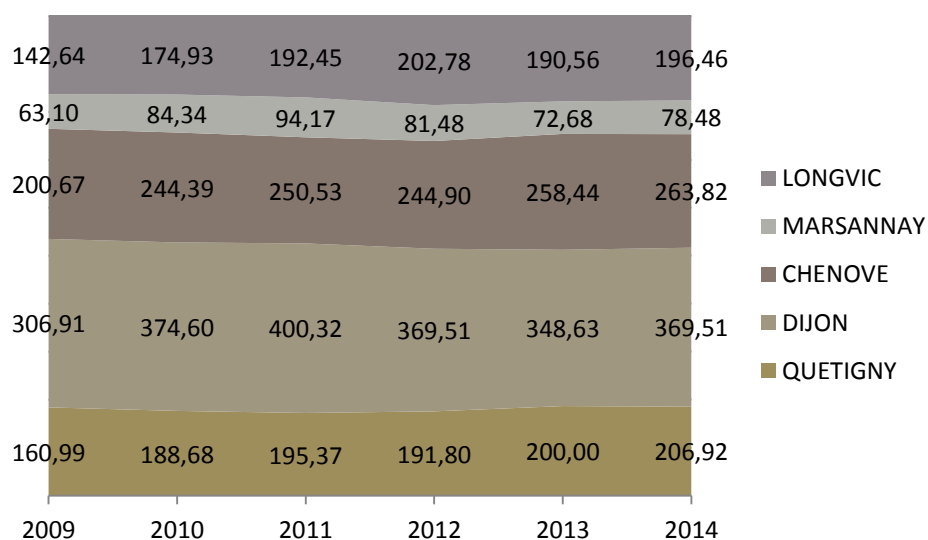
ZOOM SUR LES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (DEEE)

En 2014, **1115,24** tonnes de DEEE* ont été collectées en déchetteries contre 1 070,31 tonnes en 2013.

A ces tonnages, il convient d'ajouter **42,42** tonnes issues de la collecte spécifique des objets encombrants (cf. p 33) soit un total de 1 157,66 tonnes. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2013, les DEEE* extraits de la pré-collecte des objets encombrants sont valorisés par Eco-Systèmes avec ceux des déchetteries.

Les 42,42 tonnes se ventilent de la manière suivante :

- 22,69 tonnes de GEM* Hors Froid,
- 13,47 tonnes de GEM* Froid,
- 3,17 tonnes d'écrans,
- et 3,09 tonnes de PAM*.



**Evolution des tonnages DEEE
Collectés en déchetteries (en tonnes)**

	2011 (tonnes)	2012 (tonnes)	2013 (tonnes)	2014 (tonnes)	Nombre d'appareils 2014	Progression des flux 2013/2014
GEM HF	332,2	328,4	374,2	354,4	6 966	-5,3%
GEM F	139,4	139,6	159,2	162,4	3 234	2,0%
ECRANS	289,5	256,9	256,4	220,2	11 578	-14,1%
PAM	371,6	353,7	359,3	420,6	160 534	17,1%
Total	1 132,8	1 078,6	1 149,0	1 157,6	182 312	0,7%



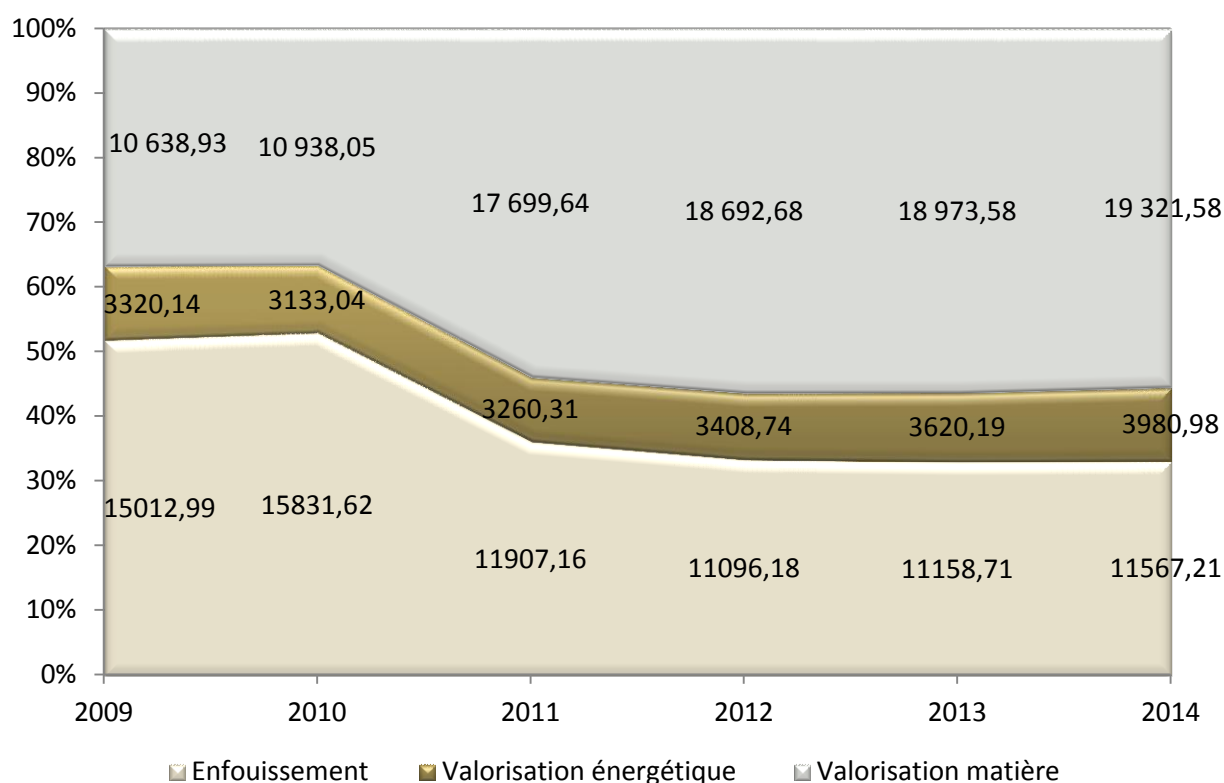
**Vous avez collecté
en 2014
182 312
appareils**

* cf. lexique p138

* La valorisation des déchets réceptionnés

Voici la répartition des différents types de valorisation selon les déchets :

Valorisation énergétique	incinérables, pneumatiques, déchets diffus spécifiques (huiles de vidange, acides, bases...)...
Valorisation matière	papiers, cartons, bouchons plastiques et liège, ferraille, déchets verts, bois, plastiques, DEEE, verre d'emballage, plaques de plâtre...
Enfouissement	gravats, amiante-ciment



Evolution de la valorisation des tonnages réceptionnés en déchetterie

La part de valorisation matière n'a cessé d'augmenter depuis 2009, environ 18%, contrairement à l'enfouissement qui a diminué en 6 ans d'environ 15%. Quant à la valorisation énergétique sa proportion reste stable.

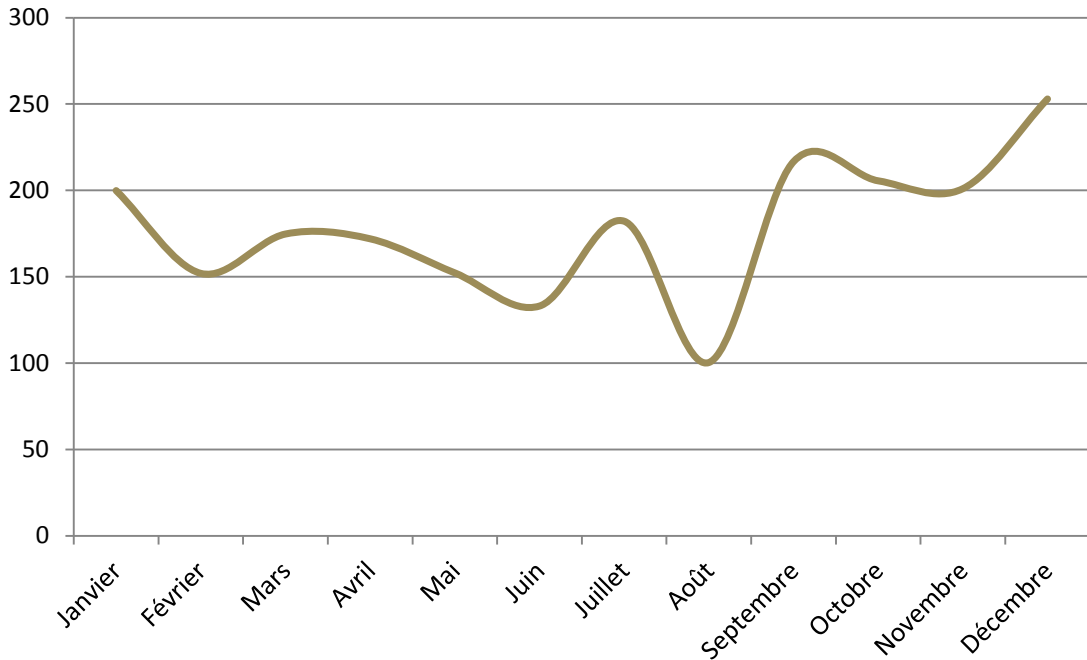
Ces résultats sont liés à une amélioration des performances de valorisation ainsi que l'apparition de nouvelles filières de valorisation.

2 – La déchetterie des professionnels

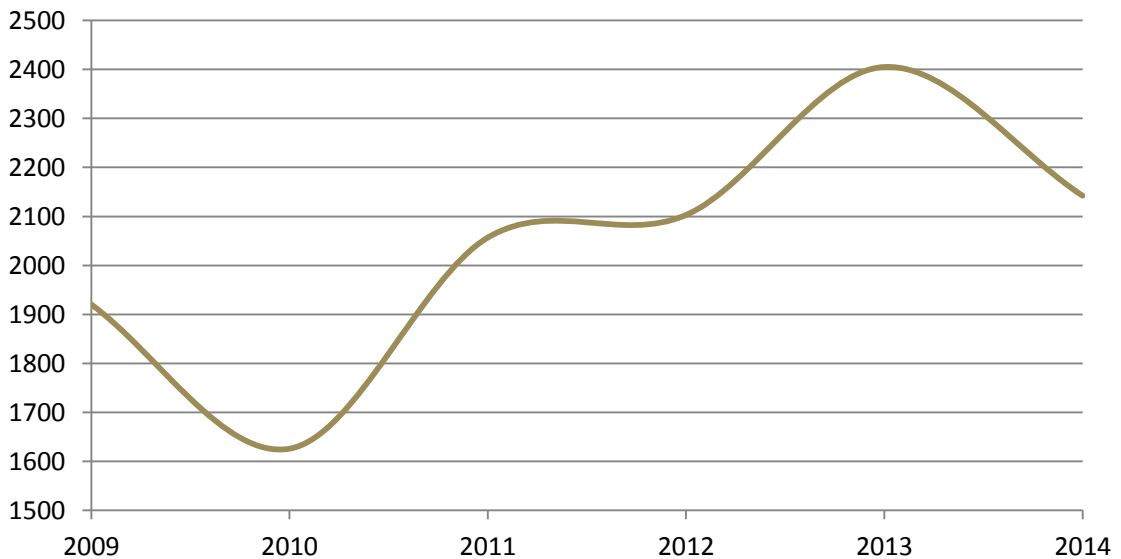
La déchetterie des professionnels, située route de Langres à Dijon (à proximité du Centre de tri du Grand Dijon), est destinée en priorité aux entreprises et aux artisans.

Elle est gérée par Bourgogne Recyclage qui a signé, le 28 juin 2007 avec le Grand Dijon, un bail emphytéotique pour une durée de 30 ans à la suite d'une procédure originale d'appel à projets lancée par la collectivité.

En 2014, 2 142 tonnes de déchets ont été apportées par les professionnels, soit une baisse d'environ 11% par rapport à 2013.



Tonnages réceptionnés à la déchetterie professionnelle en 2014



Evolution des tonnages réceptionnés à la déchetterie professionnelle

* cf. lexique p138

III – Le Traitement des déchets

1 – L'usine d'incinération des ordures ménagères

2 – Le groupe Turbo-Alternateur (GTA)

3- Le réseau de chaleur

4 – La chaîne de traitement des DASRI

5 – Le centre de tri

6 – Le centre d'enfouissement technique
des déchets inertes

1 – L’usine d’incinération des ordures ménagères

A – Population concernée

B – Présentation de l’usine

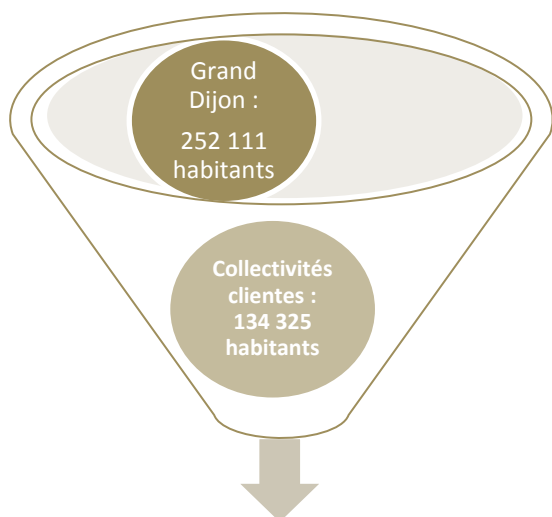
C – Tonnages réceptionnés

D – Bilan annuel de l’usine
d’incinération des déchets

E – Surveillance des rejets

F – Surveillance de l’impact
sur l’environnement

A- Population concernée



L'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) accueille les déchets ménagers des 24 communes du Grand Dijon et de 238 communes de la Côte-d'Or.

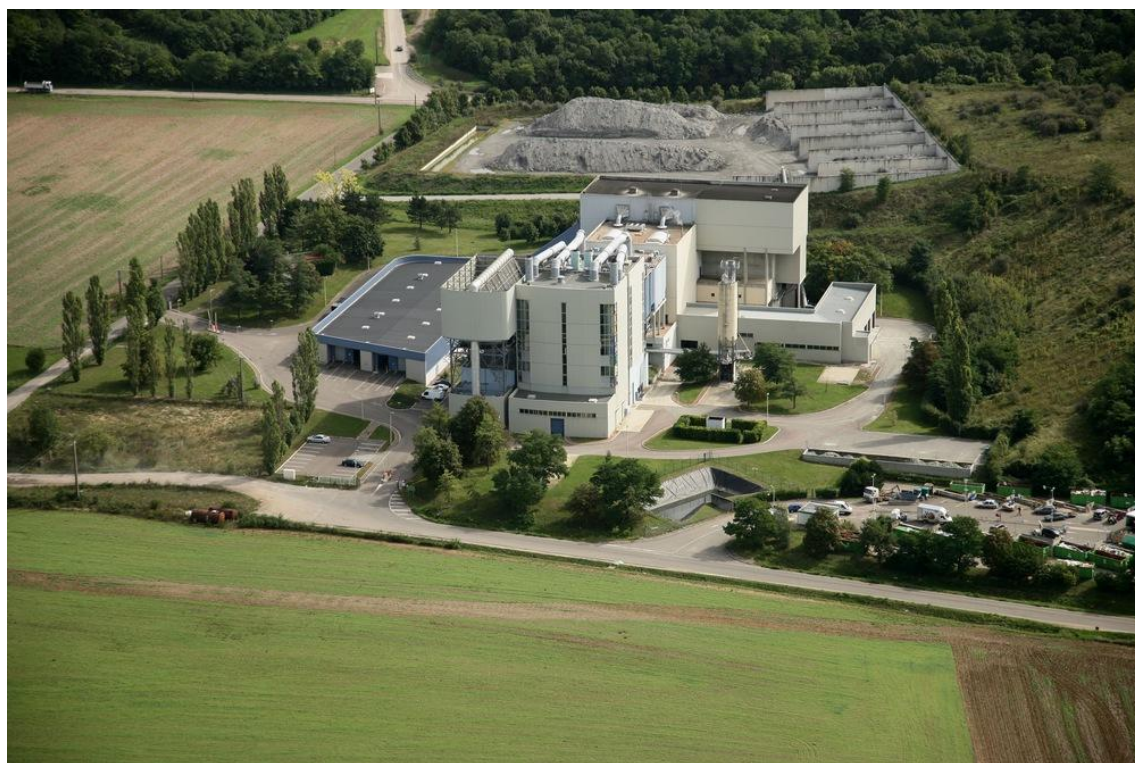
386 436 habitants représentant
71,55 % de la population de Côte-d'Or

B – Présentation de l'usine

L'UIOM* du Grand Dijon, opérationnelle depuis 1975, fonctionne en régie directe 24 heures sur 24 et est la seule unité de ce type en Côte-d'Or.

C'est une unité performante de traitement des déchets qui répond à l'ensemble des prescriptions de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002. Grâce à de nombreuses mises aux normes réalisées entre 1998 et 2007.

Sa capacité est de **140 000 tonnes par an**.



* cf. lexique p138

Engagée dans une démarche environnementale depuis 2006, l'usine d'incinération est certifiée ISO 14 001 depuis juin 2008.

L'usine a fait l'objet d'un audit de renouvellement validé par AFNOR en mai 2014 attestant de l'engagement du Grand Dijon dans sa volonté de diminuer ses impacts sur l'environnement et de garantir une qualité d'exploitation exemplaire à ses habitants et à ses clients. C'est un gage de respect des politiques communes sur le développement durable.



Parallèlement au renouvellement de la certification ISO 14001, et afin de garantir une meilleure valorisation des déchets, l'UIOM* a mis en place un système de management de l'énergie, qui a abouti à une certification ISO 50 001 en mai 2014 (cf. p78).

Ainsi, le Grand Dijon met en œuvre une politique environnementale et énergétique axée sur les principes d'amélioration continue et de transparence.

Cette politique intègre :

- un engagement pour la prévention des pollutions générées par le site ;
- un engagement de conformité du site aux exigences légales ;
- un engagement de formation de ses personnels ;
- un engagement de performance énergétique ;
- et un engagement de prise en compte de l'énergie dans les achats de matériels ou dans la conception de nouveaux équipements.

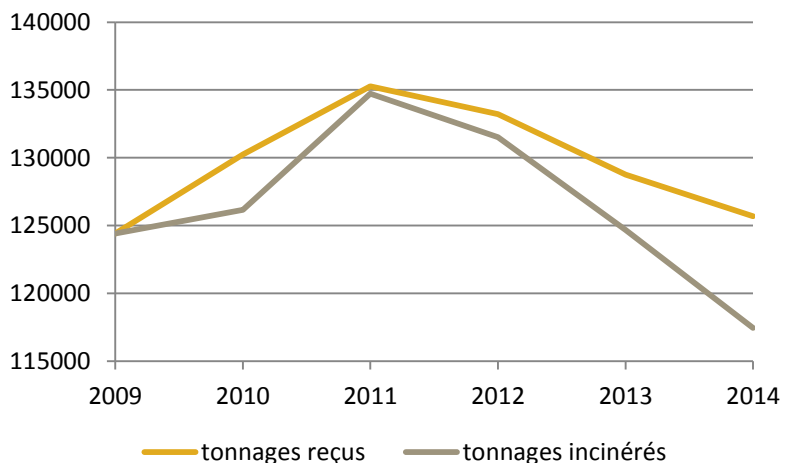


Véritable unité industrielle, elle se doit d'être irréprochable dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité. Document Unique, Plan d'Opération Interne, Manuel Sécurité, Plans de prévention... sont mis à jour régulièrement.

C – Tonnages réceptionnés

	2012	2013	2014
Ordures ménagères	98937	94555	92396
DNR - OE	8016	7351	7300
DIB (dont DIB triés)	22866	23301	23011
DASRI	2910	3123	2581
Déchets issus des médicaments	476	432	392
Total	133205	128762	125680

Les tonnages reçus en 2014 ont diminué de 2,40 % par rapport à 2013 et les tonnages incinérés de 5,78 %.



* cf. lexique p138

D - Bilan annuel de l'usine d'incinération des déchets : principaux travaux effectués lors des arrêts techniques

Le taux de fonctionnement des fours de l'usine a été de **88,6 %** soit environ **7 760** heures pour chaque four. La productivité moyenne a été de **7,57** tonnes par heure de fonctionnement.

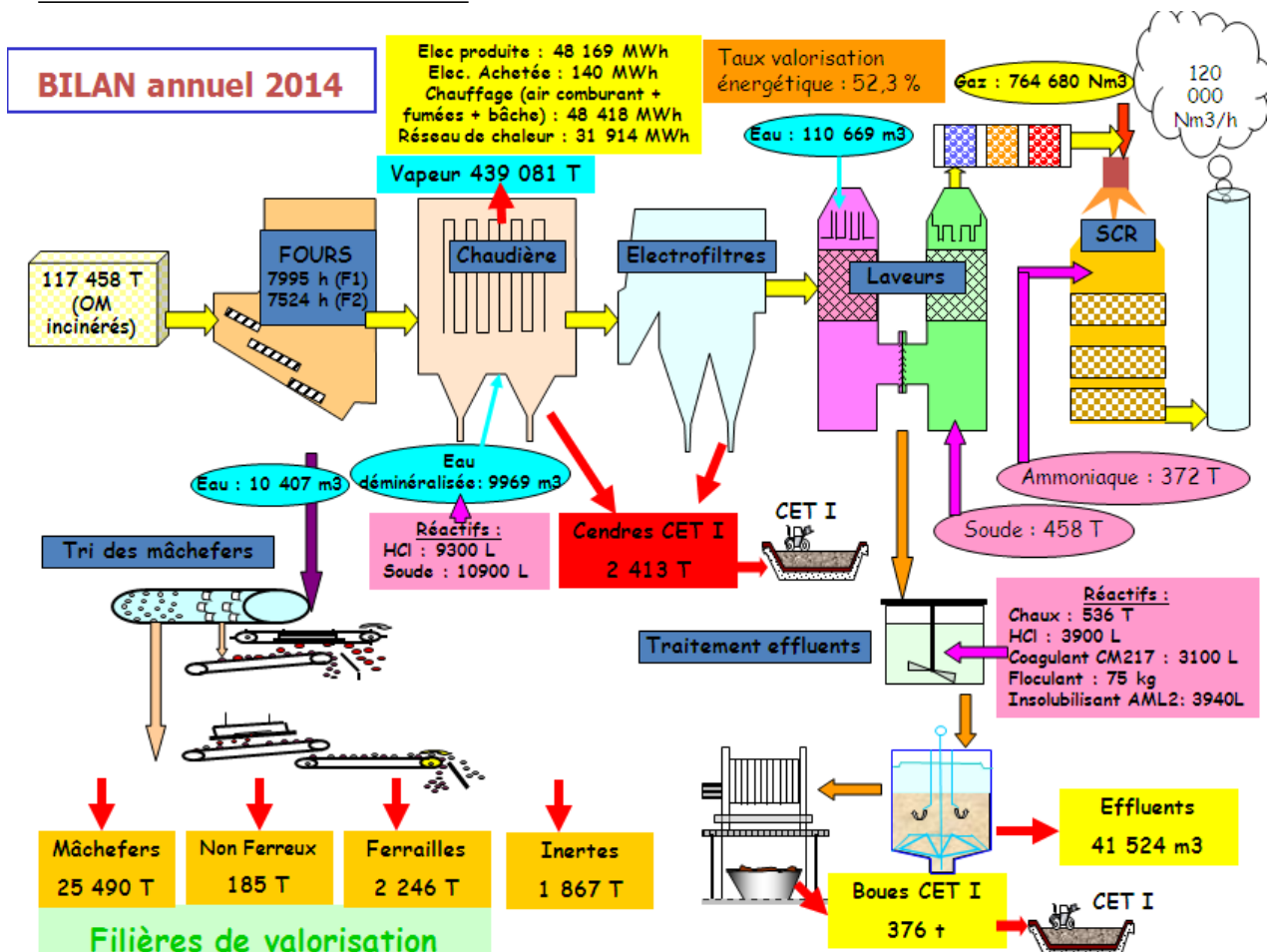
Comme chaque année, l'UIOM a été en arrêt technique :

- 2 semaines en avril qui ont permis de réaliser notamment **des travaux de fumisterie ainsi qu'une inspection et un entretien préventif des électrofiltres.**
- 2 semaines **fin juin – début juillet** afin d'effectuer, outre **les travaux de fumisterie habituels, des travaux sur les grilles des fours et sur les électrofiltres, le remplacement d'un pont à ordures ménagères et la maintenance du GTA*.**
- et 2 semaines en octobre pendant lesquelles ont été faits **des travaux de fumisterie et le remplacement des extracteurs mâchefers sous les fours.**

Les différents arrêts ont engendré un **détournement de 2 186 tonnes** vers le centre d'enfouissement de classe I de Drambon.

En 2014, les analyseurs en ligne des fumées ont été remplacés par des équipements plus modernes et précis. De plus, les analyseurs en semi-continu ont été installés afin de contrôler en permanence les émissions de dioxines.

Le schéma ci-dessous décrit le fonctionnement de l'usine d'incinération et donne un bilan des ressources nécessaires au fonctionnement annuel :



* cf. lexique p138

Chaque sous-produit solide sortant de l'usine d'incinération est orienté vers les filières adaptées en valorisation ou en traitement.

Après criblage, les mâchefers sont orientés vers un séparateur magnétique et une machine à courants de Foucault permettant ainsi l'extraction des métaux ferreux et non ferreux qui sont réintroduits en aciérie et en industrie de l'aluminium.

Les mâchefers sont ensuite stockés sur une aire de maturation. Après amélioration de leurs caractéristiques physico-chimiques, ils seront utilisés comme remblais en techniques routières.



Séparateur magnétique

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2014/2013
Matières valorisées							
Ferraille	2463	2379	2550	2489	2342	2246	-4,10%
Non ferreux	160	122	183	158	115	185	60,96%
Mâchefers (bruts)	23873	23328	29419	33407	32260	25490	-20,99%
Matières stockées par enfouissement							
Inertes issus du tri des mâchefers	2462	2167	2263	2401	2254	1867	-17,15%
Cendres	2492	2462	2828	2735	2517	2413	-4,14%
Boues	324	386	438	377	303	376	23,97%
TOTAL DES PRODUITS ISSUS DE L'INCINERATION	31774	30844	37681	41567	39791	32577	38,55%

Tableau récapitulatif des produits issus de l'incinération

L'UIOM* produit des déchets dits « ultimes », il s'agit :

- des cendres volantes captées par des filtres,
- des gâteaux de filtration (ou boues) issus de la station de traitement physico-chimique des effluents liquides.

Ces déchets sont dirigés en centre d'enfouissement technique de classe I.

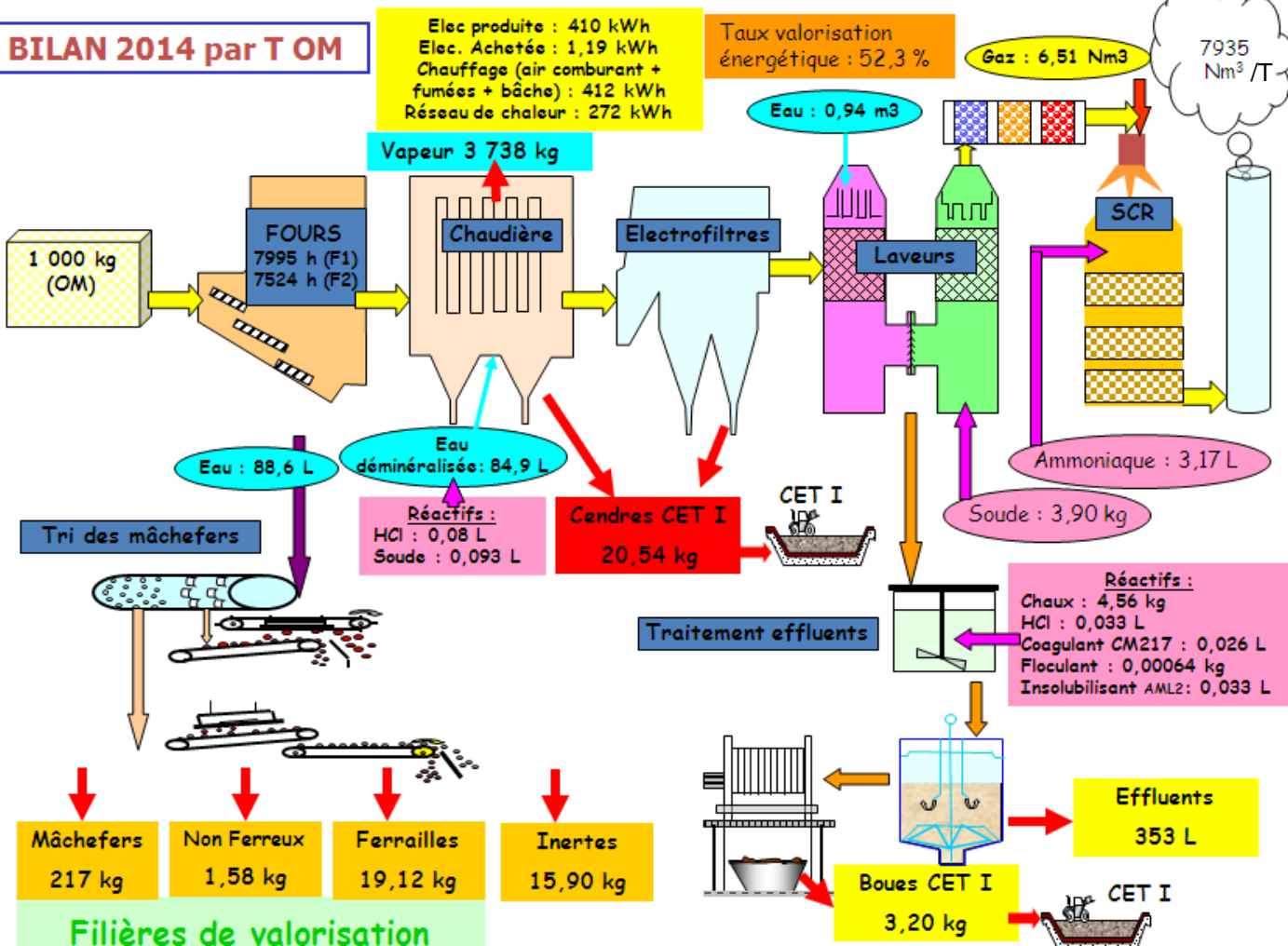
* cf. lexique p138

Le Saviez-vous ?



Le tableau ci-après détaille le bilan énergétique de l'usine pour une tonne d'ordures ménagères incinérées

BILAN 2014 par T OM

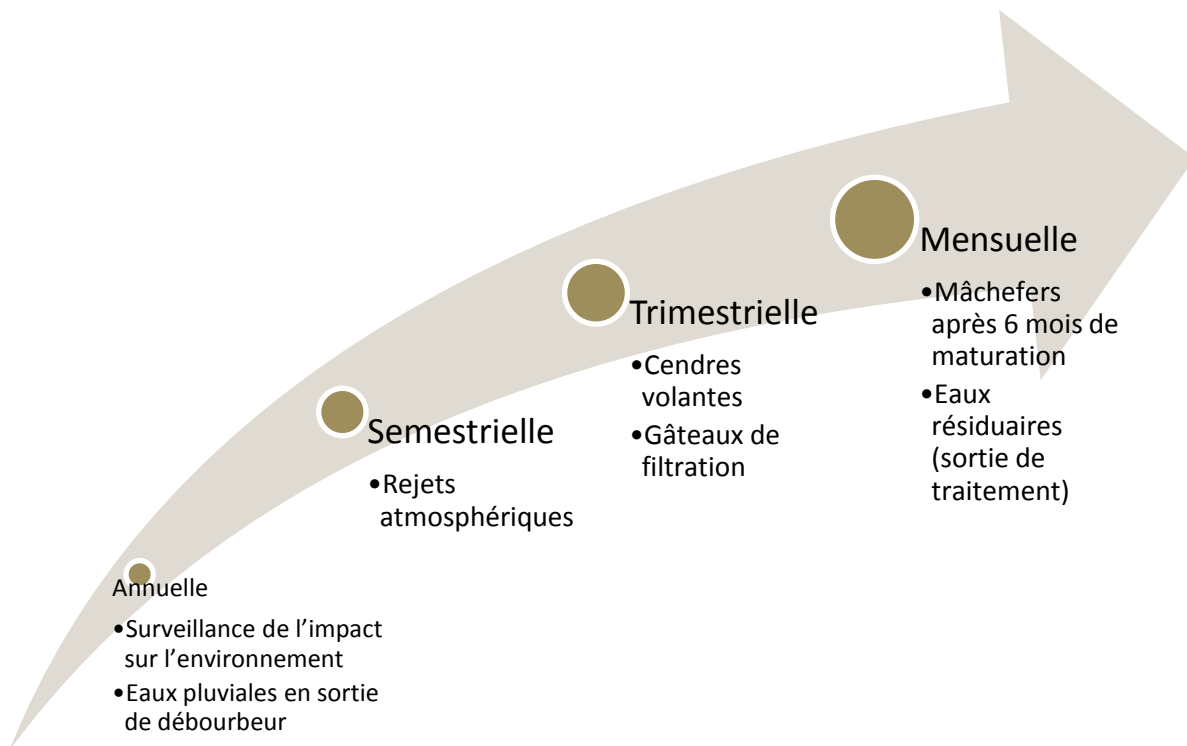


* cf. lexique p138

E - Surveillance des rejets

Installation classée pour la protection de l'environnement, l'UIOM* fait l'objet d'une surveillance périodique ou continue de ses rejets liquides ou gazeux.

L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter prescrit des contrôles sur les émissions atmosphériques, les rejets aqueux, les déchets produits, selon des fréquences déterminées :



Les limites extérieures des toiles présentées ci-après représentent les valeurs réglementaires, les points rouges représentent les résultats des analyses. Les valeurs sont exprimées en mg/Nm³ sauf les dioxines qui sont en ng/Nm³. Ces valeurs sont comparées aux valeurs de l'arrêté ministériel du 20/09/2002.

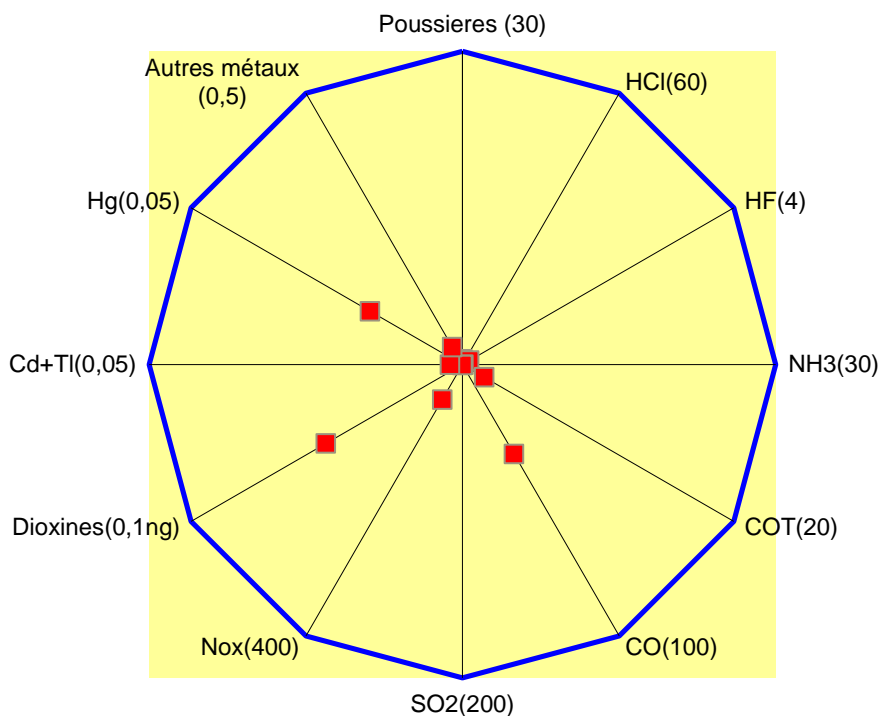
Les analyses portent sur les rejets gazeux suivants :

HCl : acide chlorhydrique
SO₂ : dioxyde de soufre
HF : acide fluorhydrique
NOx : oxydes d'azote
NH₃ : ammoniac
Cd : cadmium
COT : carbone organique total
Tl : thallium
CO : monoxyde de carbone
Hg : mercure

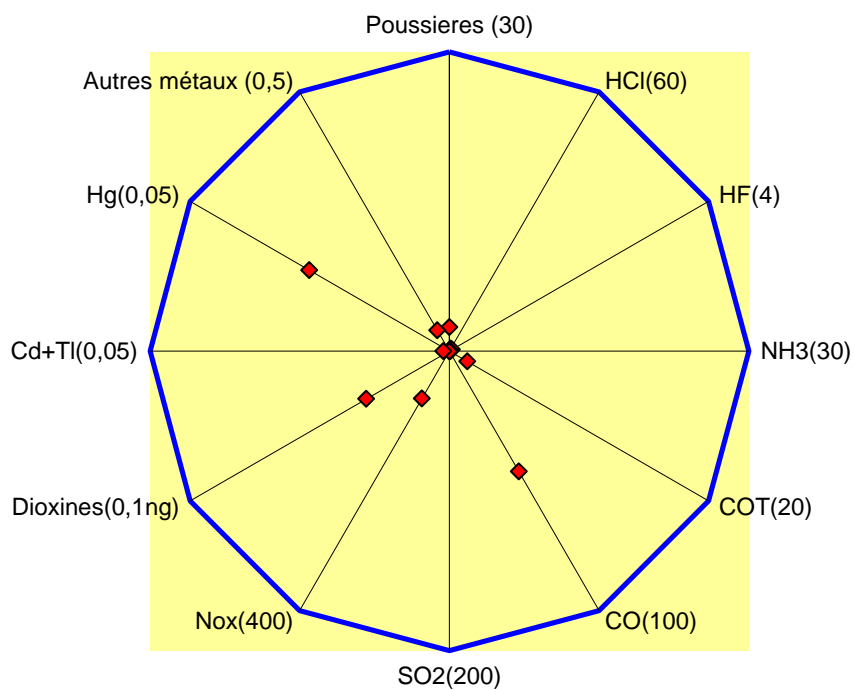
En plus des mesures en continu, les deux lignes de fours ont fait l'objet de deux campagnes d'analyses en juin et en décembre 2014.

* cf. lexique p138

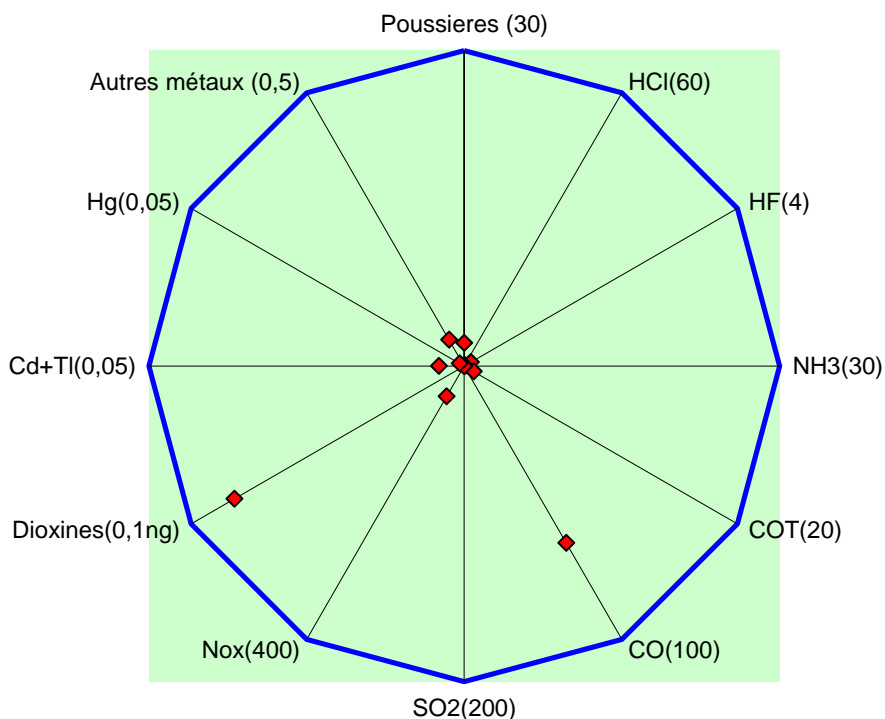
Analyses des fumées Ligne 1 - Juillet 2014



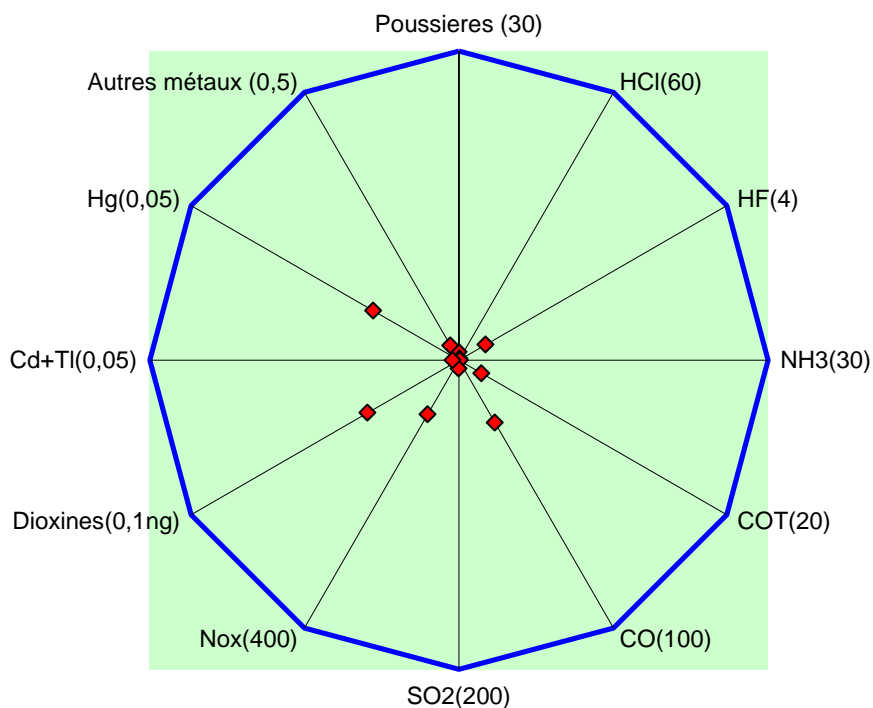
Analyses des fumées Ligne 1 - Décembre 2014



Analyses des fumées Ligne 2 - Juillet 2014

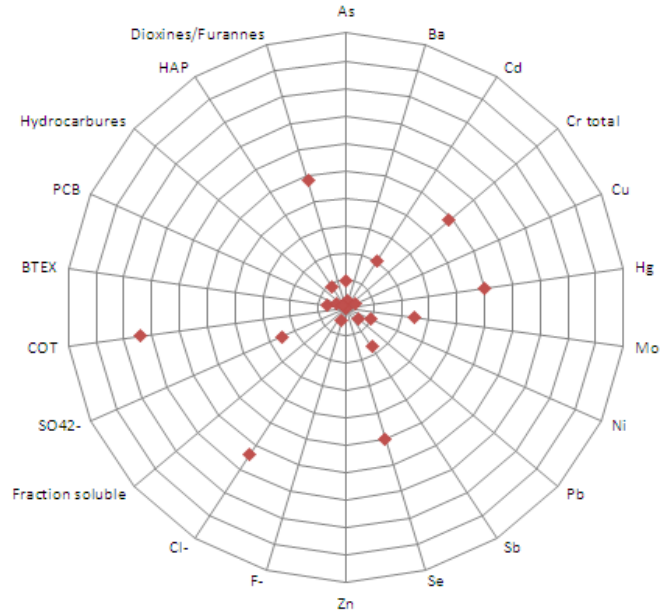


Analyses des fumées Ligne 2 - Décembre 2014

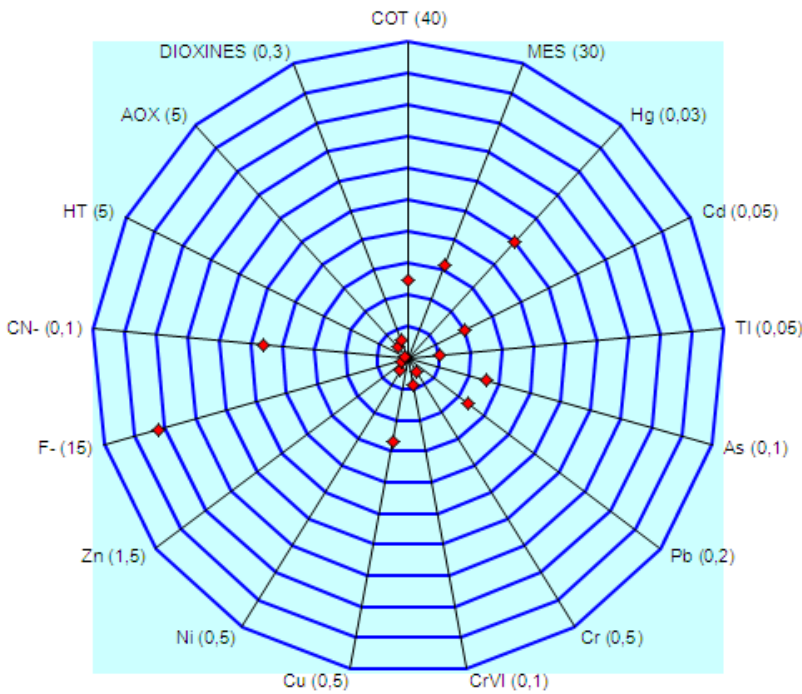


Analyses mâchefers élaborés selon arrêté du 18 novembre 2011

Représentation graphique des analyses des mâchefers maturés (moyenne 2014 des lots de mâchefers sortis en 2013), avant valorisation en technique routière (arrêté du 18/11/2011).



Analyses effluents 2014



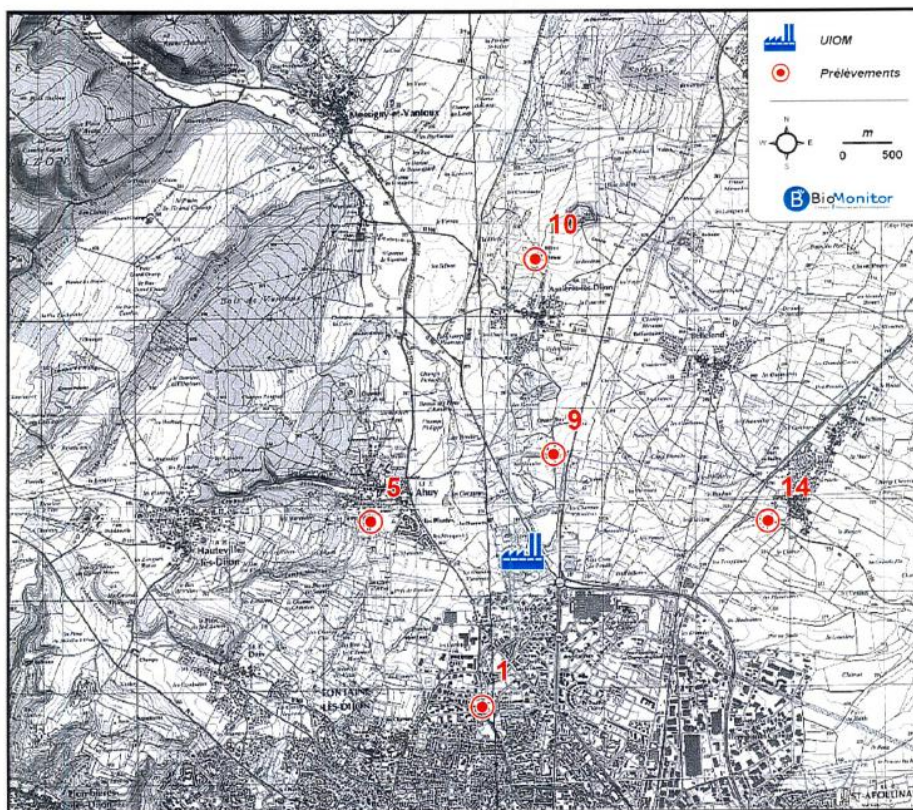
Légende :

- AOX** = organohalogènes absorbables
- As** = arsenic
- Cd** = cadmium
- CN** = cyanures
- Co** = cobalt
- COT** = carbone organique total
- Cr** = chrome
- Cr VI** = chrome VI
- Cu** = cuivre
- F-** = fluorures
- Hg** = mercure
- HT** = hydrocarbure total
- MES** = matières en suspension
- Ni** = nickel
- NOx** = oxyde d'azote
- Pb** = plomb
- Sb** = antimoine
- SO₂** = dioxyde de soufre
- TI** = thallium
- V** = vanadium
- Zn** = zinc

***Les mesures effectuées montrent
que les teneurs en polluants sont très faibles
pour la quasi-totalité des polluants***

F - Surveillance de l'impact sur l'environnement

Depuis 2006 et en accord avec la DRIRE, il a été mis en place un programme de surveillance des impacts de l'usine sur l'environnement avec indicateurs biologiques. Pour ce faire, il a été choisi de mettre en œuvre une méthode de suivi consistant à analyser des mousses (bryophytes terrestres), sur 5 sites à proximité de l'usine afin de connaître l'impact de celle-ci sur son environnement, et plus précisément les retombées des dioxines/furanes et des métaux lourds.



* Mesures des retombées atmosphériques de dioxines et de furannes en 2014

Dioxines / Furannes			
Moyenne sur les 5 stations en 2014	Valeur maximale sur les 5 stations en 2014	Valeur moyenne en France en zone non polluée	Seuil de retombée
0,69 pg/g	0,99 pg/g	0,6 pg/g	2 pg/g de matière sèche

Sur les 5 points de contrôle, la valeur maximale relevée concernant les dioxines/furanes est de 0,99 pg/g de matière sèche. Par comparaison, la valeur moyenne en France en zone non polluée est de 0,6 sachant que la valeur au-delà de laquelle on estime qu'il y a des retombées significatives de pollution est fixée à 2 pg/g de matière sèche.

A noter également que cette valeur maximale de 0,99 a été mesurée sur la station n° 5 (Ahuy), qui est la moins exposée aux retombées de l'UIOM*.

* cf. lexique p138

*** Mesures des retombées des métaux lourds dans les bryophytes**

METAUX LOURDS DANS LES BRYOPHYTES

Valeurs en µg/g de matière sèche

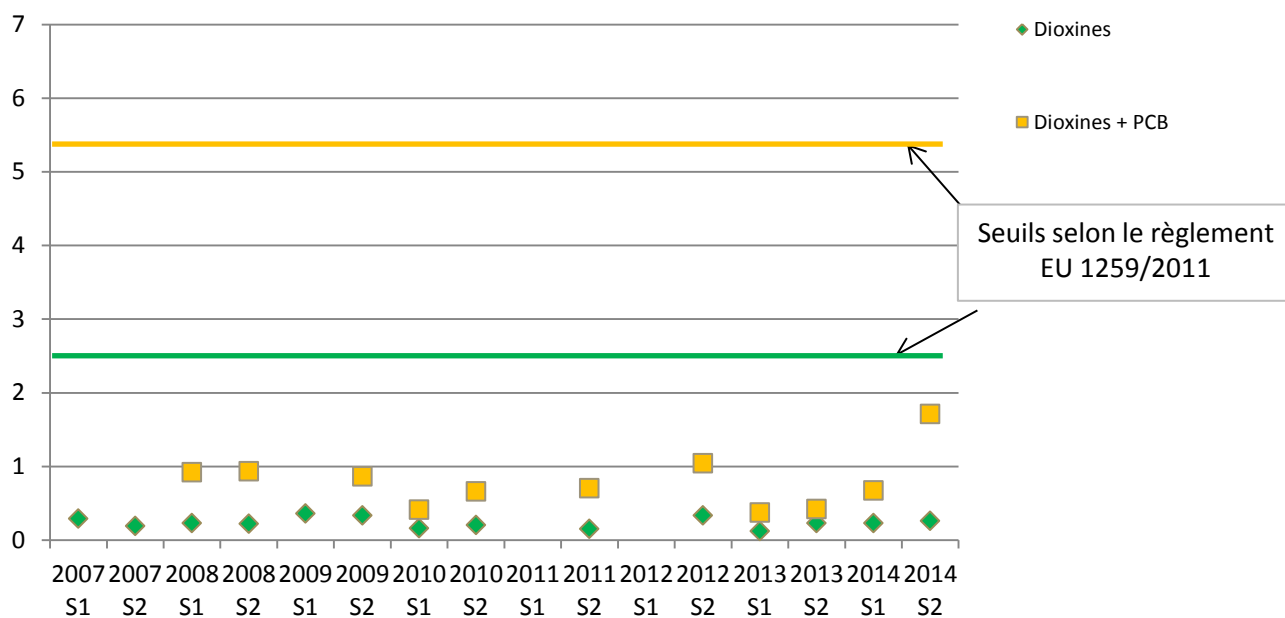
Métal	Moyenne sur les 5 stations en 2014	Valeur maximale sur les 5 stations en 2014	Valeur moyenne en France en zone non polluée	Seuil de retombée
As	0,246	0,61	0,3	3,75
Cd	0,09	0,12	0,2	0,53
Cr	0,7	1,7	1,7	13,6
Cu	4,8	8,2	6,4	16,3
Hg	0,031	0,06	0,07	0,16
Ni	0,66	1,3	2,3	7,1
Pb	1,38	2,8	5,7	18,6
V	0,88	2,2	2,9	17

Les métaux lourds relevés dans les bryophytes sont mesurés et exprimés en µg/g de matière sèche.

L'analyse des 8 éléments pris en considération ne révèle pas de phénomène significatif de retombées atmosphériques par le biais de la méthode employée, et cela pour l'ensemble des stations de mesure.

Conformément à l'arrêté préfectoral, des mesures ont été réalisées dans le lait des vaches de l'Elevage CHAUME de Savigny-le-Sec (exploitation la plus proche du site) :

Evolution des Dioxines et des PCB* dans le lait de vache



N.B. :

* Par le nouveau règlement EU 1259/2011, les seuils sont passés de 6 à 5,5 pg/g pour les Dioxines + PCB like et de 3 à 2,5 pg/g pour les dioxines

* La recommandation de la commission du 11 septembre 2014 donne les seuils d'intervention suivants :

- 1,75 pg/g de graisses en dioxines + furanes
- 2,00 pg/g de graisses en PCB de type dioxines

2 – Le Groupe Turbo-Alternateur



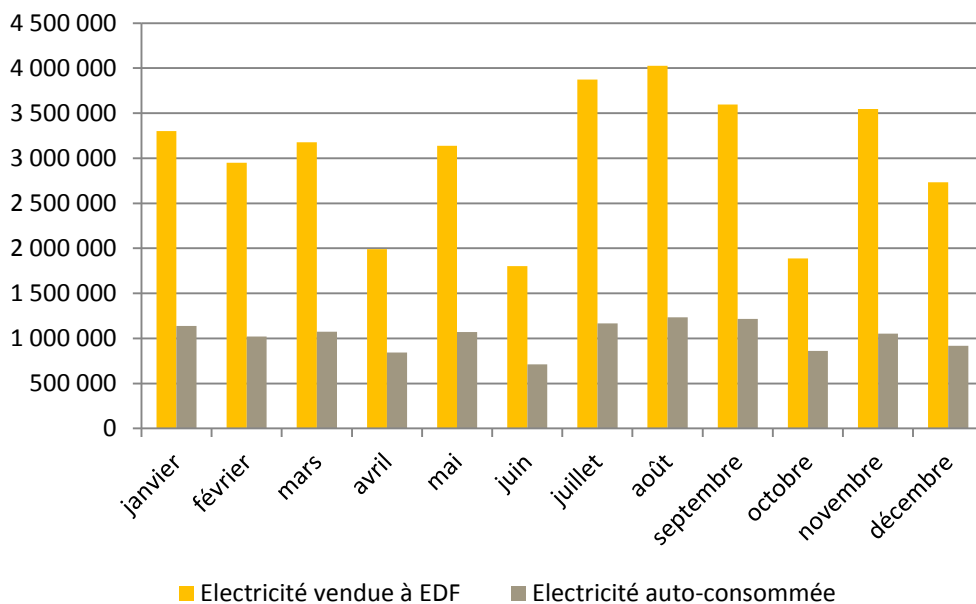
Afin d'optimiser la valorisation énergétique de l'usine, le Grand Dijon a fait le choix d'adjoindre à sa vocation d'éliminer des déchets celle de valoriser l'énergie produite par leur combustion.

Cette valorisation est intéressante pour trois raisons principales :

- ✓ c'est une source d'énergie « renouvelable ». Après le tri et le recyclage des emballages ménagers recyclables, la récupération des objets encombrants, le compostage des déchets verts, il reste une fraction importante de déchets qui ne peut pas être transformée en nouveaux produits. Ces déchets peuvent donc produire de l'énergie par incinération avec valorisation énergétique,
- ✓ c'est une énergie dont le coût est faible,
- ✓ et c'est une source d'énergie qui contribue à la réduction de l'effet de serre et qui permet ainsi de réduire l'utilisation des combustibles fossiles traditionnels (charbon, pétrole, gaz naturel...).

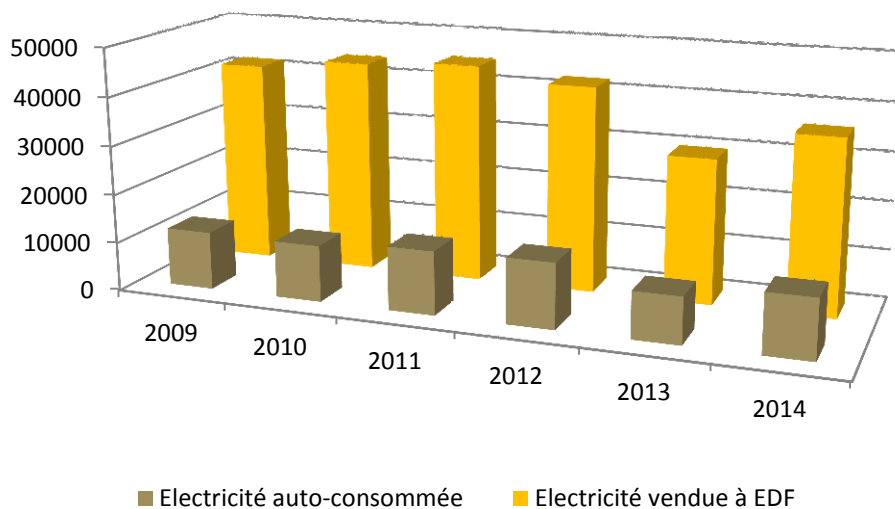
Depuis 2006, le groupe turbo-alternateur transforme la vapeur produite par la combustion des déchets en électricité revendue à EDF.

En 2014, **48 169 MWh_e*** ont été produits dont 12 171 MWh_e * ont été autoconsommés par l'UIOM*, soit environ 25%, et 35 998 MWh_e* ont été revendus. On note une augmentation de 22,5% de la production d'électricité par rapport à 2013.



Production Electrique (MWh_e) du Groupe Turbo-Alternateur en 2014

* cf. lexique p138



Evolution de la production d'électricité (MWh_e) de 2009 à 2014



48 399 MWh_{th} ont été valorisés sous forme d'énergie thermique consommée dans le process de l'usine.

Cette année, le taux de valorisation énergétique global avoisine les 52,3 %, contre 32,2 % en 2013. Le faible taux de 2013 s'explique principalement par la maintenance de la turbine en juin et juillet. Cette opération de maintenance a lieu tous les 6 ans.

La gestion du groupe turbo-alternateur fait l'objet d'un budget annexe.

Le Saviez-vous ?



L'énergie produite par l'incinération de 5 tonnes d'ordures ménagères correspond à la consommation moyenne d'électricité d'une famille de 4 personnes **

* cf. lexique p138

** Sur la base d'une consommation moyenne de 2200 KWh pour une famille de 4 personnes, hors consommation électrique de chauffage, eau chaude et cuisine.

3 – Le réseau de chaleur urbain

Depuis octobre 2013, grâce à l'installation d'un échangeur et la création d'un réseau de chauffage urbain, le Grand Dijon valorisera 51 000 MWh thermiques par an lorsque le réseau de chaleur sera complètement déployé.

Le réseau de chaleur urbain est confié en délégation de service public à Dijon Energie, filiale de Dalkia.

L'échangeur est géré en régie directe par le personnel de l'usine d'incinération des ordures ménagères.

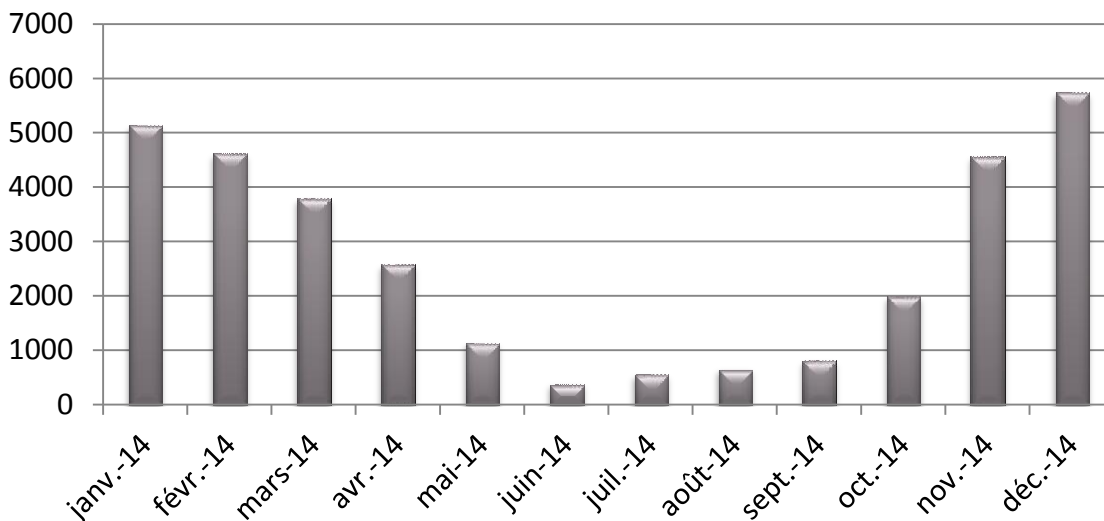
Sur l'année 2014, **31 914 MWh_{th}** ont été valorisés à travers cet échangeur via le réseau de chaleur urbain.



Cet équipement permettra à l'usine d'incinération d'avoir un indice de performante énergétique (IPE)* proche de 0,6, lorsque le réseau sera complètement déployé, ce qui est exemplaire pour une installation de ce type, et de pouvoir prendre le nom d'Unité de Valorisation Énergétique.

Afin de travailler davantage sur la valorisation énergétique globale du site de l'usine d'incinération, une certification ISO 50 001 a été décernée à l'UIOM* en mai 2014 (cf. p 64).

Production de chaleur(MWh_{th}) vers le réseau de chauffage urbain en 2014



* cf. lexique p138

4 – La chaine de traitement des DASRI

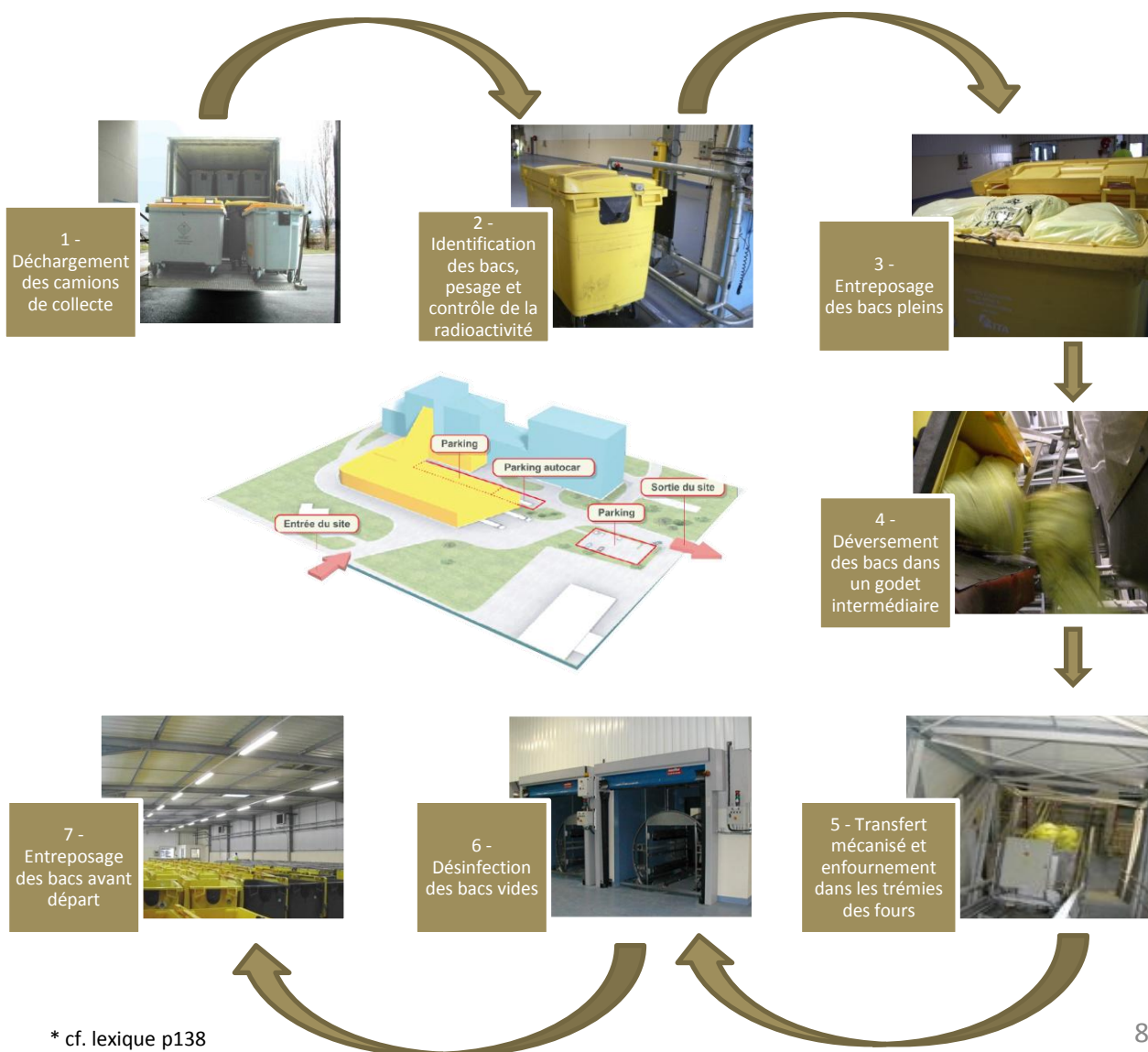
Le Grand Dijon a implanté sur son usine d'incinération des ordures ménagères une unité de traitement des DASRI* d'une capacité de **6000 t/an**.

Cette unité de traitement permet de se conformer au Plan Régional d'Élimination des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (PREDA), qui prévoit « la création d'une unité de traitement des DASRI sur l'axe Dijon-Chalon et d'une capacité minimum de 3000 tonnes par an pour éliminer le gisement bourguignon et celui des départements limitrophes », et de limiter les transports des DASRI*, donc les coûts associés ainsi que les impacts sur l'environnement.

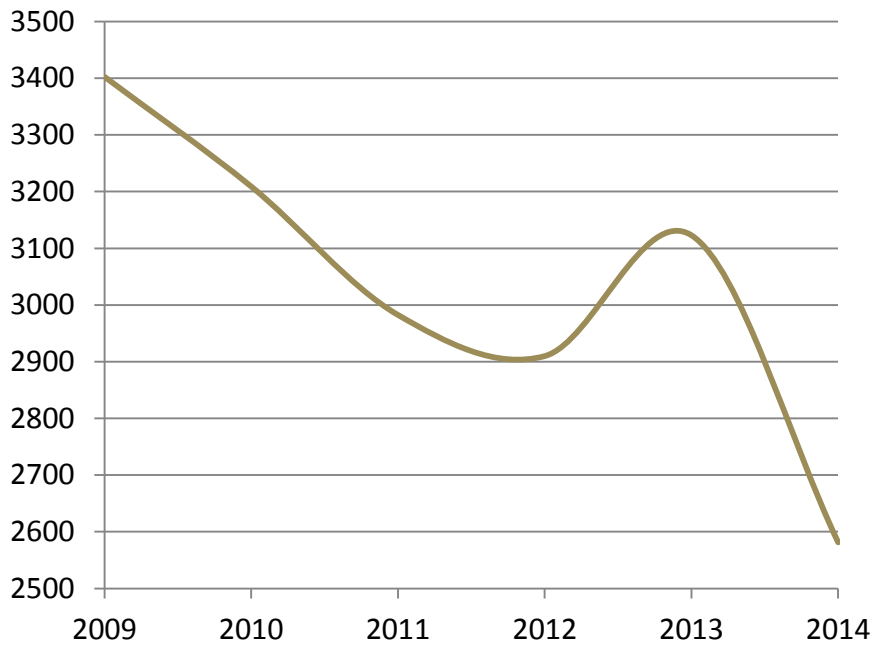


De plus, l'intérêt de cette unité est de limiter les rejets atmosphériques et la production de déchets ultimes grâce à une usine d'incinération performante et répondant à des normes des plus contraignantes.

Le schéma ci-dessous décrit le fonctionnement de la chaîne de traitement des DASRI* :



* cf. lexique p138



Evolution des tonnages de DASRI traités de 2009 à 2014

Globalement les tonnages de DASRI* traités ont diminué de 17,4 % par rapport à 2013 avec **2 581 tonnes en 2014** contre 3 123 tonnes en 2013.

De la même façon que le GTA*, l'unité de traitement des DASRI* fait l'objet d'un budget annexe avec le centre d'enfouissement technique.

5 – Le centre de tri

A – Présentation générale

B – Suivi des tonnages entrants

C – Caractérisations du gisement entrant

D – Analyse du fonctionnement du centre de tri

E – Valorisation et bilan environnemental

A - Présentation générale

C'est un des centres les plus modernes de France avec une superficie de 5 000 m²

1415
visiteurs
en 2014
dont 1060
scolaires



Les déchets sont séparés par matière :

- ✓ cartons,
- ✓ cartonnettes,
- ✓ emballages pour liquides alimentaires,
- ✓ bouteilles en plastique,
- ✓ aluminium,
- ✓ acier,
- ✓ papiers, journaux, revues et magazines

puis mis en balles et expédiés vers des filières de recyclage des emballages.

Le Centre de tri des déchets ménagers issus de la collecte sélective du Grand Dijon a été inauguré le 14 novembre 2007.

Il est situé au nord de Dijon, 10, route de Langres et est destiné, comme son nom l'indique, à trier, mais aussi à orienter les emballages tels que les cartons, les cartonnettes, les emballages pour liquides alimentaires (tétrapak), les bouteilles en plastique (PET* et PEHD*), l'aluminium, l'acier ainsi que les papiers tels que les gros de magasins*, les journaux, les revues et les magazines vers les filières de recyclage adaptées.

Depuis sa construction en 2007, le centre de tri a fait l'objet de travaux d'optimisation en 2 phases, dont la dernière s'est déroulée en mars 2013.

En 2014, l'autorisation d'exploiter le centre de tri a été portée de 20 000 à 30 000 tonnes par an. Cette augmentation de seuil permet au centre de tri de répondre aux besoins de toutes les collectivités de Côte-d'Or.

Son exploitation est confiée à Val'Aura, filiale du groupe Sita Suez. Un volet insertion a été intégré au dispositif par le biais d'ID'EES 21 et d'ID'EE INTERIM. Au total, l'activité du centre de tri a représenté **97 543 heures travaillées** dont plus de 62% au titre de l'insertion.

Le débit moyen de la chaîne de tri est de **8,4 tonnes par heure** et le taux d'utilisation du centre de tri (temps de fonctionnement réel/temps maximum d'utilisation) est en moyenne de 95,09%.

La comparaison des données des années précédentes permet de valider l'amélioration sensible apportée par les travaux d'optimisation, notamment concernant la cadence de tri et les performances de captation de l'équipement.



* cf. lexique p138

B – Suivi des tonnages entrants

En 2014, le centre de tri a reçu au total **26 990,66 tonnes** :

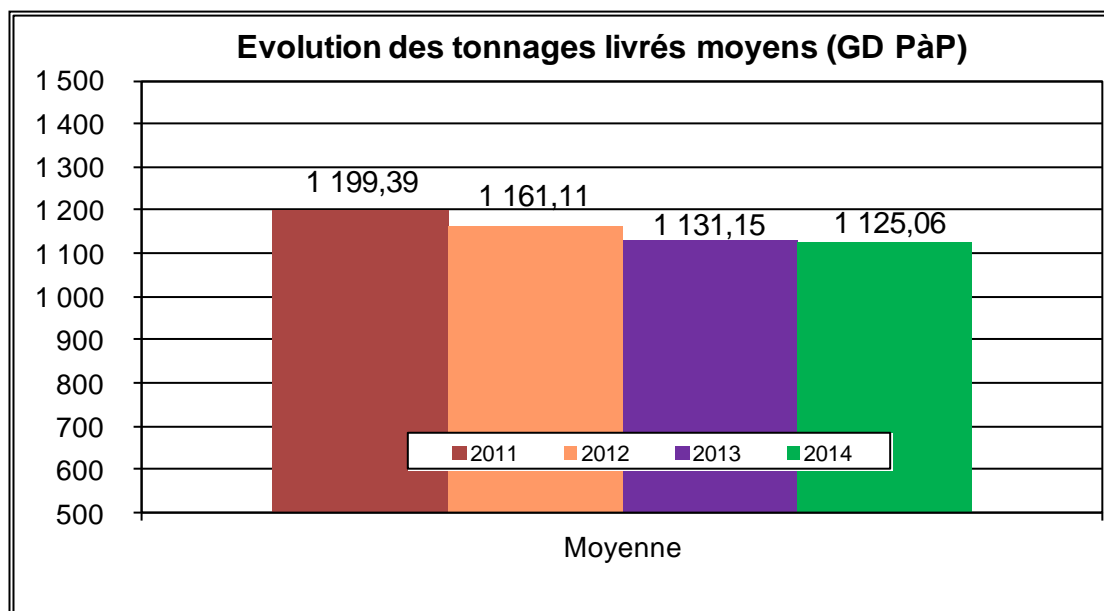
***14 689,08 tonnes issues du périmètre du Grand Dijon :**

- 13 483,42 tonnes issues de la collecte sélective**,
- 17,30 tonnes - contrat BA 102,
- et 1 188,36 tonnes issues des déchetteries pour conditionnement direct

***12 301,58 tonnes provenant des collectivités clientes :**

- 11 718,07 tonnes - passage chaîne
- 583,51 tonnes - conditionnement seul

1) Tonnages collectés en porte à porte sur le Grand Dijon :



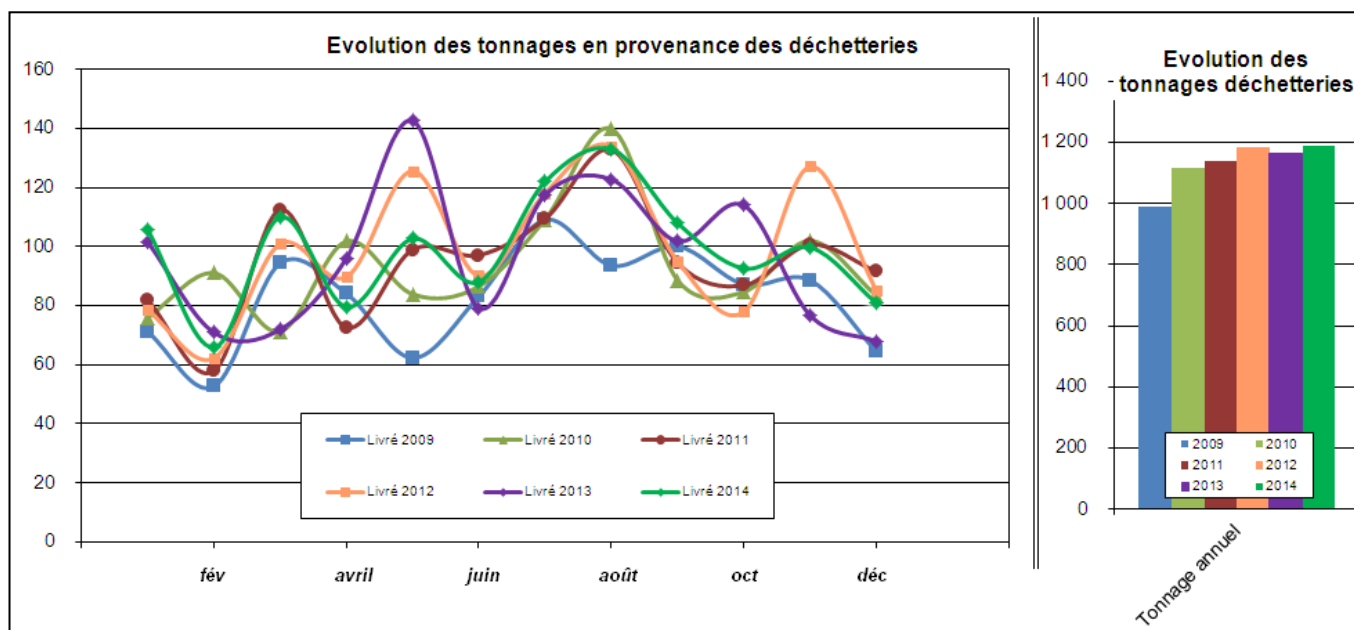
On observe que la tendance à la baisse observée depuis 2011 se confirme sur 2014 avec une légère diminution du tonnage des emballages ménagers recyclables livrés sur le centre de tri de 0,5 % par rapport à 2013. Cette tendance semble cependant ralentir et se stabiliser, la baisse observée en 2014 étant inférieure à celle observée en 2013 (2,6 %).

Cette réduction, n'est pas signe d'une dégradation du geste de tri de la part des habitants du territoire du Grand Dijon, elle est liée à l'évolution des comportements d'achats de la part des usagers.

* cf. lexique p138

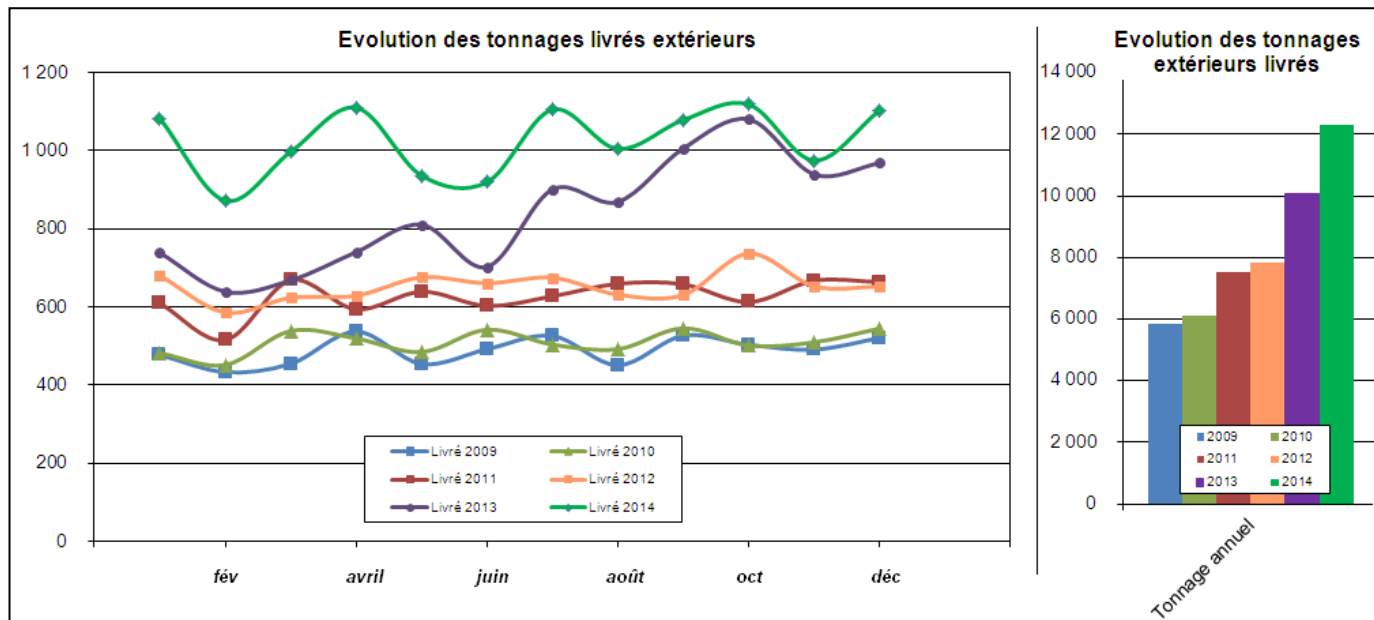
** on note un écart de 5,4 tonnes entre les tonnages collectés par Diveo en 2014 et les tonnages réceptionnés au centre de tri en 2014. Ceci est lié à un écart de camion dans la nuit du 31/12/14 au 01/01/15.

2) Tonnages issus des déchetteries du Grand Dijon :



1 188,36 tonnes, issues des déchetteries du Grand Dijon, ont été réceptionnées au centre de tri soit une augmentation de 2,2 % en 2014 par rapport à 2013. Les variations observées sur l'année montrent une correspondance entre l'augmentation des apports et les vacances scolaires.

3) Tonnages issus des collectivités extérieures :



On note, une nouvelle fois, une augmentation des tonnages livrés par les collectivités extérieures. Cette hausse est liée en particulier aux tonnages importants provenant de l'agglomération du Grand Nancy dont un des centres de tri a été détruit par un incendie en juillet 2013.

Sur les 12 301,58 tonnes apportées, 11 718,07 tonnes ont fait l'objet d'un passage en chaîne et 583,51 tonnes ont été conditionnées.

Les apports extérieurs, hors tonnages exceptionnels, représentent en 2014 : 8 979 tonnes dont 8 395 tonnes ont été triées et 584 tonnes directement conditionnées. On observe que ces tonnages sont relativement stables depuis 2013.

* cf. lexique p138

4) Tonnages passés sur la chaîne de tri et conditionnés directement

Avec **26 990,66** tonnes triées en 2014, on constate une augmentation d'environ 5 000 tonnes par rapport à 2013. Cette hausse des tonnages est due aux tonnages extérieurs triés sur le centre de tri et en particulier à ceux provenant du Grand Nancy.

Le passage chaîne concerne l'ensemble des entrants à l'**exception des tonnages** :

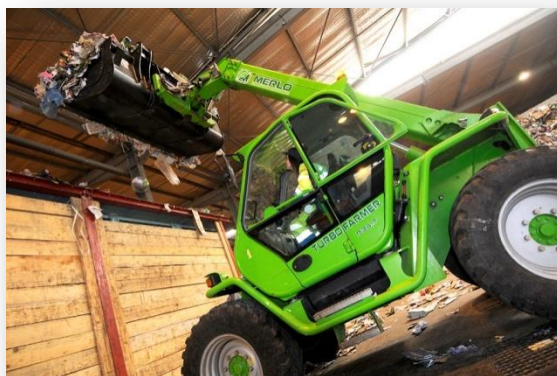
- ⇒ des déchetteries du Grand Dijon,
- ⇒ des déchetteries de la Communauté de Commune d'Auxonne – Val-de-Saône,
- ⇒ des JRM de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin,
- ⇒ des JRM de la Communauté de Commune de la Vallée de l'Ouche,
- ⇒ des JRM de la Communauté de Commune de Vitteaux,
- => et des JRM de la Commune de Saint Seine l'Abbaye.

Soit environ 1 772 tonnes de matières à conditionner, ce chiffre en légère diminution par rapport à 2013. Cette diminution est directement liée à la baisse des apports en provenance des déchetteries de la Communauté de Communes d'Auxonne – Val-de-Saône.

C – Caractérisations du gisement entrant

Chaque année, le Titulaire du marché « tri des déchets recyclables » a en charge la réalisation des caractérisations des déchets entrants sur le centre de tri. Ces caractérisations permettent d'avoir une idée qualitative des déchets entrants dans le centre de tri afin de mesurer ainsi la qualité du geste de tri des administrés.

- Sur le territoire du Grand Dijon, il existait en 2014, 47 secteurs de collecte qui servent de référence pour les caractérisations.
- Les caractérisations, réalisées sous la norme AFNOR n° NF X30-437, permettent de connaître la composition des flux de collecte sélective, les tonnages triés par matériaux, d'avoir des indications sur la nature des refus afin d'améliorer la qualité du tri à la source.
- Les résultats des caractérisations font l'objet d'une pondération prenant en compte le tonnage collecté par tournée.
- L'analyse de ces caractérisations se fait également selon la typologie d'habitats collectés (Pavillonnaire, Mixte, Collectif, Hyper-centre





Refus de tri que l'on ne devrait pas trouver dans les bacs de déchets recyclables

Le gisement entrant présente une grande stabilité au cours des années. Le point à noter est le maintien du taux de refus total.

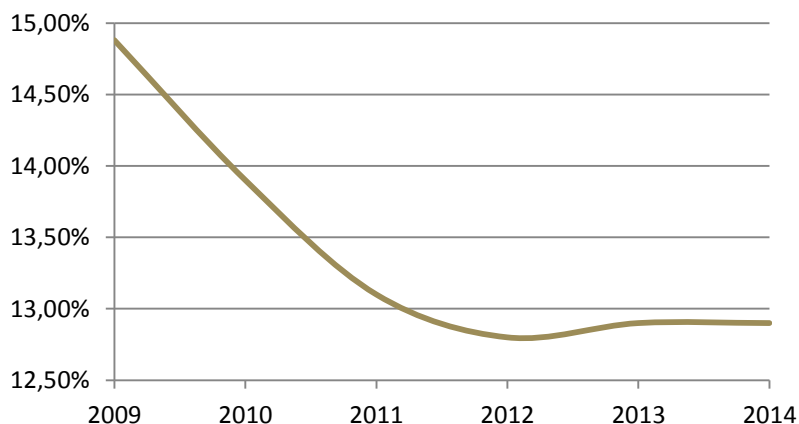
La comparaison des taux de JRM* et de gros de magasin* avant 2011 est difficile du fait de la différence de classement entre ces deux catégories selon les agents. Les caractérisations étant représentatives du process, et ce dernier ayant subi des travaux d'optimisation en 2011 et en 2013, la répartition d'un même élément valorisable a pu changer depuis le démarrage du centre de tri.

Outres les 47 caractérisations de répartition réalisées sur les tonnages du Grand Dijon, le centre de tri a réalisé 80 caractérisations de contrôle qualité.

	2010	2011	2012	2013	2014
PET Foncé	0,8%	0,8%	1,1%	1,0%	1,2%
PET Clair	3,2%	3,8%	3,6%	3,8%	3,8%
PEHD	2,4%	2,2%	2,3%	2,2%	2,1%
Acier	2,7%	2,9%	3,2%	2,8%	2,6%
Aluminium	0,26%	0,39%	0,35%	0,33%	0,37%
Tetra	1,4%	1,4%	1,4%	1,5%	1,4%
EMr	20,3%	21,9%	21,9%	23,9%	23,3%
Gros de mag.	6,6%	2,1%	2,8%	2,3%	3,2%
JRM	48,6%	51,4%	50,6%	49,3%	49,2%
Refus	13,9%	13,1%	12,8%	12,9%	12,9%

Caractérisations : composition moyenne des déchets du Grand Dijon avec pondération

Evolution du taux des refus de tri



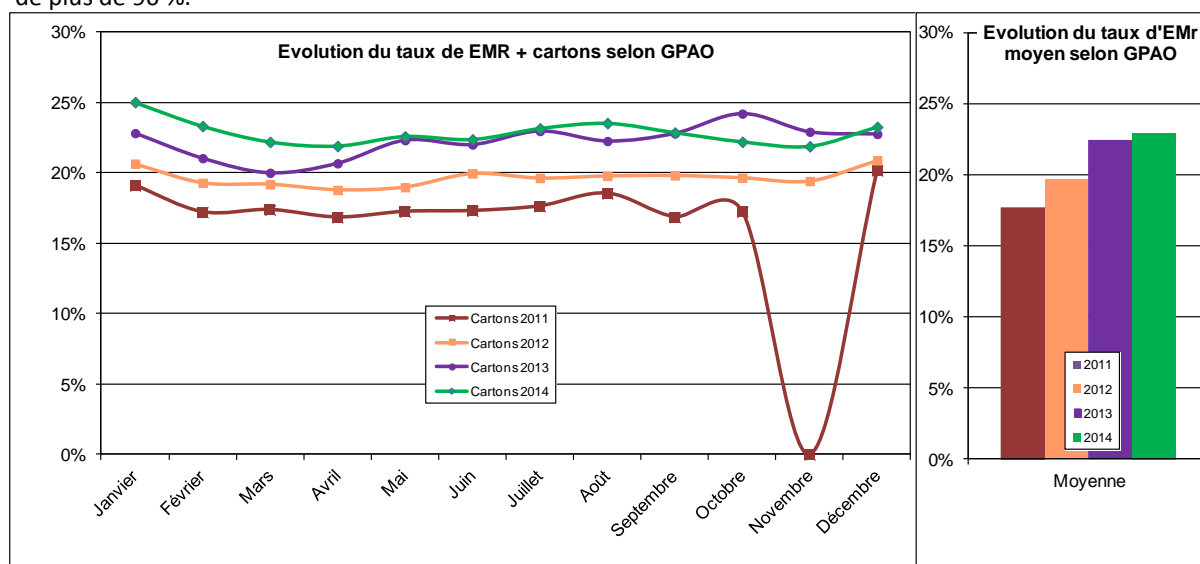
* cf. lexique p138

D – Analyse du fonctionnement du centre de tri

Le centre de tri est équipé d'un système de suivi de la production assisté par ordinateur qui fournit en continu les données de fonctionnement telles que débit entrant sur la chaîne de tonnages triés par catégorie et temps d'utilisation du centre de tri.

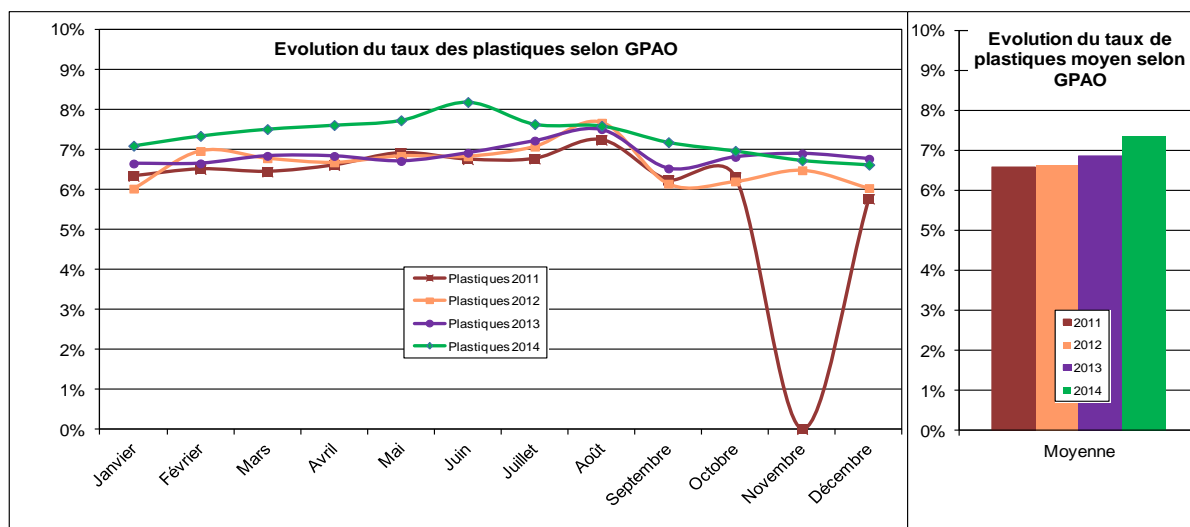
Les bons résultats de l'année 2012, suite aux travaux d'optimisation de la chaîne réalisés en novembre 2011, ont été renforcés par une seconde phase de travaux en mars 2013. L'analyse des données 2014 confirme les améliorations observées en 2013.

L'extraction des papiers cartons fonctionne de manière très satisfaisante. Le taux de valorisation de cette fraction est **supérieur à 95 %**. Ce résultat est encore meilleur si on ne considère que le flux d'emballages en cartons et cartonnettes (emballages des pots de yaourts, paquets de céréales, ...) avec un taux de valorisation de plus de 96 %.



Taux d'Emballages Ménagers Recyclables (EMR) selon l'automatisme du process
 NB : Aucune donnée pour Novembre 2011 car le centre de tri était arrêté pour travaux.

De même, les caractérisations des déchets entrants sur le centre de tri permettent d'estimer à 954 tonnes le tonnage de flaconnages en plastique collectés sur le Grand Dijon. Or, l'exploitant a valorisé en 2014, pour le compte du Grand Dijon 996 tonnes de flaconnages. Le fait que le tonnage valorisé soit supérieur au tonnage collecté met en évidence la limite de fiabilité des caractérisations entrantes, mais aussi le fait que la valorisation des bouteilles plastiques fonctionne quasiment à 100 %.



La valorisation des métaux sur 2014 est également plus que satisfaisante. Avec près de **80 % de valorisation des aluminiums** (cannettes, boîtes, ...), le centre de tri affiche une des meilleures performances à l'échelle nationale.

La valorisation des métaux ferreux n'est pas en reste avec un taux d'extraction calculé à **plus de 98 %**.

* cf. lexique p138

E – Valorisation et bilan environnemental

Suite à la délibération en date du 21 juin 2012, le nouveau contrat pour l'Action et la Performance avec Adelphe permettant le passage au barème E a rétroactivement été adopté au 01/01/2012, en substitution au barème D précédent. Les nouvelles options de reprises ainsi que les filières ont ainsi pris effet au 1^{er} janvier 2013.

Matériaux	Standards	Option de reprise possible			Nom du/des repreneurs
		Reprise Option Filières	Reprise Option Fédérations	Reprise Option Individuelle	
Acier	De collecte sélective		X		ETABLISSEMENTS GODARD 21000 DIJON
	Extrait de mâchefers		X		
Aluminium	De collecte sélective		X		ETABLISSEMENTS GODARD 21000 DIJON
	Extrait de mâchefers		X		
Papiers / Cartons	PCNC (EMR) dont flux de Carton Ondulé éventuel		X		VAL'AURA 69007 LYON
	PCC (ELA)		X		
Bouteilles et flacons plastique	PET clair/PET foncé/PEHD		X		VAL'AURA 69007 LYON
Verre d'emballage		X			SAINT GOBAIN EMBALLAGE 71103 CHALON-SUR-SAONE

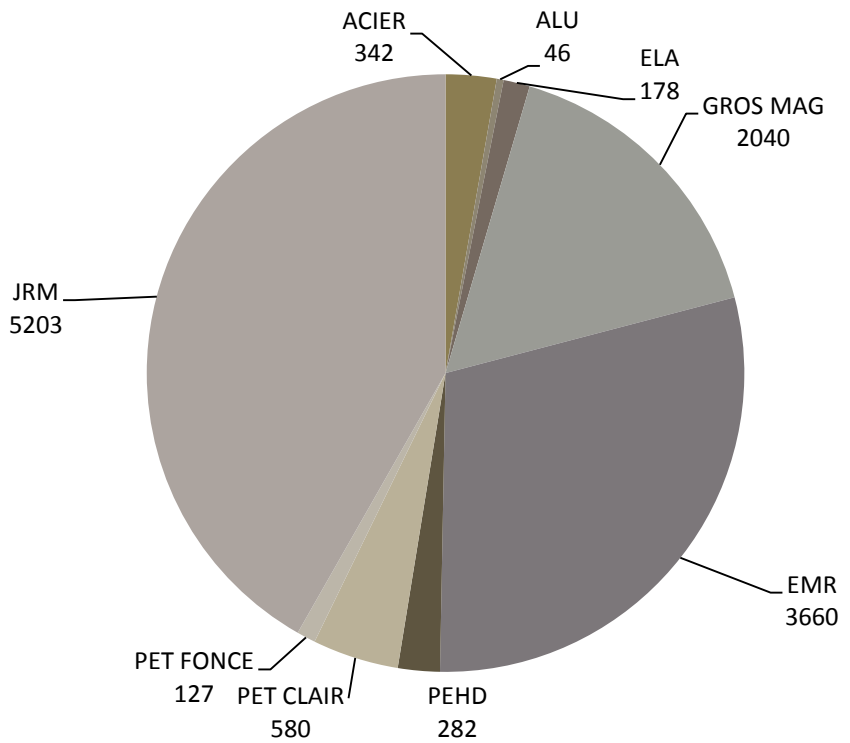
Les JRM* ainsi que les gros de magasin *sont repris par Val'Aura.



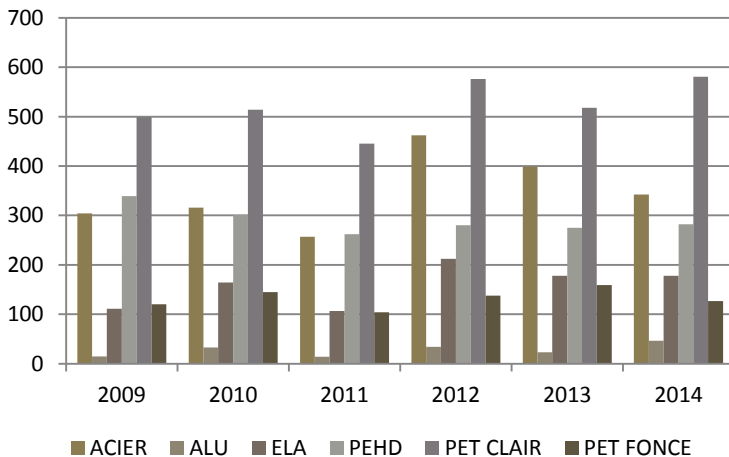
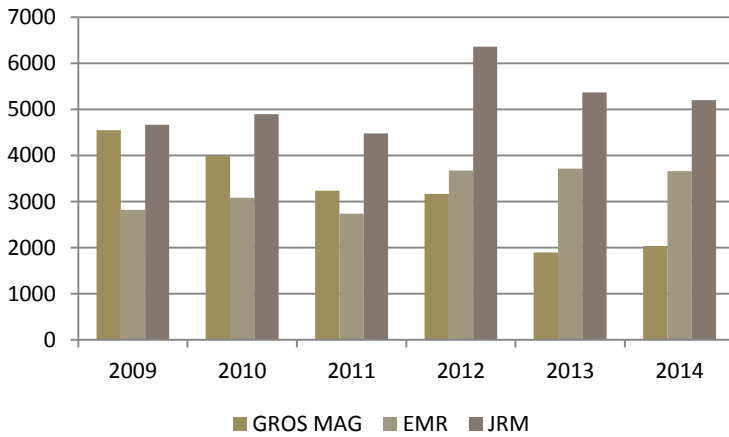
* cf. lexique p138

En 2014, les **12 458 tonnes** du Grand Dijon, issues du centre de tri et réceptionnées par les filières de recyclage sont réparties de la façon suivante (y compris les tonnages issus des déchetteries) :

Tonnages d’emballages ménagers du Grand Dijon issus du centre de tri et évacués vers les filières en 2014

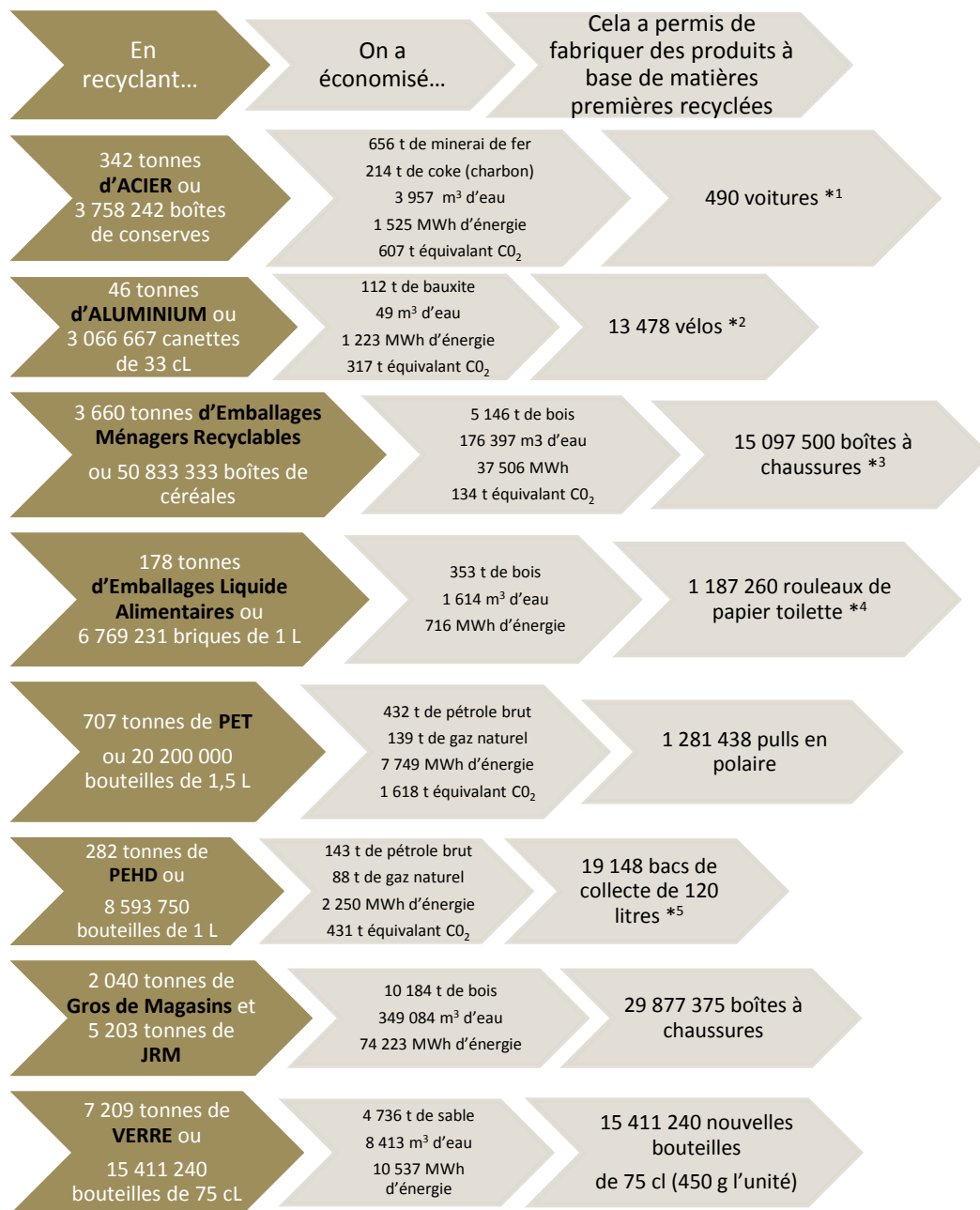


Evolution des tonnages recyclés en 2014 :



* cf. lexique p132

Bilan environnemental des matières soutenues par Adelphe



*¹ une voiture d'une tonne contient 750 kg d'acier recyclé

*² un cadre d'un vélo de course contient en moyenne 2 kg d'aluminium recyclé

*³ une boîte à chaussure contient en moyenne 200g de carton recyclé

*⁴ un rouleau de papier toilette contient 100g de matières recyclées à partir des ELA

*⁵ un bac de collecte contient 10 kg de matières recyclées à partir de PEHD

6 - Le Centre d'enfouissement technique des déchets inertes

Classé centre d'enfouissement technique (CET) de classe II jusqu'en 2004, le site a fait l'objet d'une étude de cessation d'activité et de réhabilitation.

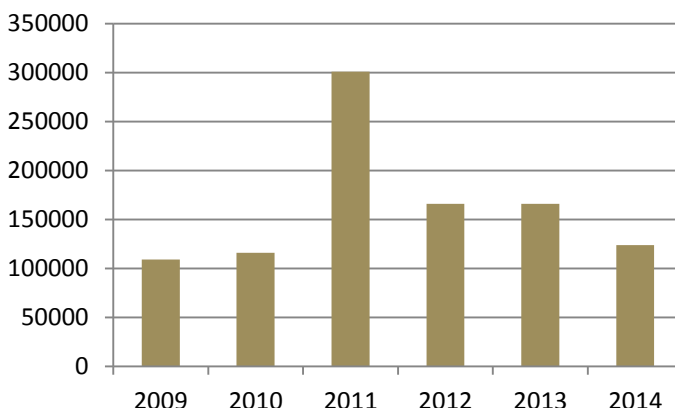
Les principes de réhabilitation et de surveillance de l'installation englobent :



- ✓ la réalisation d'un exhaussement par stockage de matériaux inertes. Un dossier « installation et travaux divers » a débouché, le 3 mars 2005 sur un arrêté municipal autorisant la poursuite de l'exploitation du CET comme centre de stockage de déchets inertes. Il est ainsi prévu sur les 30 hectares du site, de réaliser une surélévation végétalisée permettant de stocker environ 2 millions de m³ de matériaux inertes ;
- ✓ l'intégration sur la zone sud du site d'un centre de tri pour les déchets issus de collectes sélectives, de la plate-forme de tri pour les objets encombrants d'origine domestique, de la déchetterie réservée au secteur du BTP et d'un parking relais d'entrée de ville à proximité de la zone d'activités Valmy ;

- ✓ la mise en place d'un système de surveillance de la nappe au moyen de piézomètres ;
- ✓ la mise en place d'une couverture étanche grâce à l'apport d'une épaisseur de 0,5 mètre de limons argileux de perméabilité 10⁻⁷ m/sec, cela afin de limiter l'infiltration des eaux pluviales et de favoriser leur ruissellement ;
- ✓ la végétalisation de la couverture pentée à 5 % par un mélange de type prairial sur 0,3 m d'épaisseur de terre arable ;
- ✓ et la topographie finale permettra à terme d'implanter un champ de panneaux photovoltaïques.

En 2014, le centre d'enfouissement technique de classe III du Grand Dijon a reçu **139 508 tonnes de déchets inertes** dont 123 778 tonnes de marnes, terres argileuse et végétale. On note une baisse des tonnages entrants de 21 % par rapport 2013.



Évolution des tonnages réceptionnés au CET de 2009 à 2014

* cf. lexique p138

C - Indicateurs financiers

I – Les modalités d’exploitation des services de collecte et de traitement des déchets

II – Les budgets affectés à la collecte et au traitement des déchets

III – Les autres indicateurs financiers

I – Les modalités d'exploitation des services de collecte et de traitement des déchets

SERVICE	Mode d'exploitation	Titulaire du contrat	Période	Objet du contrat
LOT 1 FOURNITURES DE COLLECTE	Marché public n 10130FM	Société CITEC Environnement Chalon-sur-Saône	du 01.01.2011 au 31.12.2015	Fourniture de matériels de collecte
LOT 2 GESTION DES DECHETS MENAGERS	Marché public n 10131FM	Société VEOLIA – DIVEO Dijon	du 01.01.2011 au 31.12.2015	Pré-collecte et collecte des ordures ménagères et assimilés
LOT 3 EXPLOITATION DU CENTRE DE TRI	Marché public n 10182 FM	VAL'AURA	du 01.01.2011 au 31.12.2015	Tri et conditionnement des produits reçus dans le Centre de tri
DECHETTERIES	Marché public n 2012-12189FM	Société GODARD (Dijon)	du 01.01.2013 au 31.12.2017 3 ans + reconduction annuelle de 2 fois 1 an	Gardiennage, location, transport et traitement des déchets
DECHETTERIES	Marché public n 2012-12190 FM	Société EDIB (Dijon)	du 01.01.2013 au 31.12.2017 3 ans + reconduction annuelle de 2 fois 1 an	Location, transport et traitement des déchets dangereux des ménages
UIOM / GTA / DASRI	Régie directe			Traitement par incinération des résidus urbains
CET	Régie directe			Stockage des déchets inertes

II – Les budgets affectés à la collecte et au traitement des déchets

1 – La collecte et le tri

2 – Les déchetteries

3 – L'UIOM

4 – La TEOM

5 – Les budgets annexes

1- la collecte et le tri

Fonctionnement Collecte et Tri		
Total dépenses fonctionnement		13 426 970,32
chap 011	charges à caractère général	13 321 067,78
	60 achats et variations de stocks	9 458,14
	61 services extérieurs	13 154 252,45
	prestations de collecte	11 527 268,00
	prestations de tri	1 590 000,00
	autres frais divers	36 984,45
	62 autres services extérieurs	144 403,19
	indemnités et honoraires et contentieux	99 913,59
	catalogues et imprimés	44 270,90
	missions et concours	218,70
	63 taxes foncières	12 954,00
chap 012	charges de personnel et frais assimilés	228 529,13
65	autres charges de gestion courante	200,00
66	charges financières (intérêt des emprunts)	122 826,59
Total recettes fonctionnement		7 304 608,07
chap 70	produits de services et ventes	4 208 967,89
	70612 redevance spéciale	1 998 547,40
	70688 redevance déchets verts	159 592,50
	70688 redevance utilisation centre de tri	597 584,00
	7088 vente matières centre tri	1 087 780,86
	7088 vente autres matières	215 963,13
	70872 remboursement frais budgets collectivités clientes collecte	149 500,00
chap 74	dotations subventions et participations	3 078 572,59
	adelphe+eco folio	2 782 103,99
	ademe prévention	296 468,60
chap 77	produits exceptionnels (cessions bacs et pénalités+contentieux)	17 067,59
Investissement Collecte et Tri		
Total dépenses investissement		3 358 753,27
chap 16	emprunts et dettes assimilées (+remboursement cautions composteurs)	440 420,88
chap 21	immobilisations corporelles	2 896 265,79
	2158 autres installations et matériels techniques (dont bacs)	363 078,99
	2182 matériels de transports	2 515 210,80
	2184 mobilier	17 976,00
chap 23	immobilisations en cours	5 659,00
	2313 constructions	5 659,00
chap 27	275 dépôts et cautionnements versés	16 407,60
Total recettes investissement		32 090,00
chap 10	apports dotations et réserves (fctva)	27 986,00
chap 16	emprunts et dettes assimilées (cautions composteurs)	4 104,00
Total dépenses Collecte		16 785 723,59
Total recettes Collecte		7 336 698,07
hors charges de structures		

2 – les Déchetteries

Fonctionnement Déchetteries		
Total dépenses fonctionnement		1 659 452,55
chap 011	charges à caractère général	1 654 638,19
	60 fournitures et petits équipements	65,00
	61 services extérieurs	1 652 961,63
	prestations de services	1 599 280,00
	entretien terrains	21 190,00
	entretiens bâtiments et réseaux	10 632,48
	maintenace	7 024,97
	autres frais divers	14 834,18
	62 autres services extérieurs	1 611,56
	frais d'actes et contentieux	499,40
	divers	248,40
	frais surveillance	863,76
66	charges financières (intérêt des emprunts)	4 814,36
Total recettes fonctionnement		295 383,78
chap 70	produits de services et ventes	292 731,78
	70688 autres prestations	70 000,00
	7088 autres produits d'activités	222 731,78
chap 75	dotations subventions et participations	2 652,00
Investissement Déchetteries		
Total dépenses investissement		57 235,26
chap16	emprunts et dettes assimilées	17 255,04
chap 20	frais d'études	7 150,77
chap 21	immobilisations corporelles	3 134,48
chap 23	immobilisations en cours	29 694,97
Total recettes investissement		40 351,00
chap 10	apports dotations et réserves (fctva)	40 351,00
Total dépenses Déchetteries		1 716 687,81
Total recettes Déchetteries		335 734,78
hors charges de structures		

3 – L'UIOM

Fonctionnement UIOM		
Total dépenses fonctionnement		6 440 237,20
chap 011	charges à caractère général	4 444 813,56
	60 fournitures (fluides, petits équipements vêtements de travail, réactifs°	1 880 013,85
	61 services extérieurs	921 316,42
	locations mobilières	18 451,15
	entretien terrains,bâtiments , voies et réseaux,	56 781,36
	entretien matériels roulants et autres biens mobiliers	223 688,60
	maintenance	148 328,17
	assurances	276 754,73
	autres frais	197 312,41
	62 autres services extérieurs	1 136 642,15
	frais transport, catalogues et imprimés	1 403,39
	frais nettoyage des locaux	2 982,11
	gestion des cendres et mâchefers	1 131 968,85
	missions et concours	287,80
	63 taxes foncières, tgap	506 841,14
chap 012	charges de personnel et frais assimilés	1 653 660,94
65	autres charges de gestion courante	5 641,00
66	charges financières (intérêt des emprunts)	336 121,70
Total recettes fonctionnement		4 701 374,84
chap 013	atténuation des charges	0,00
chap 70	produits de services et ventes	4 699 874,84
	70688 contributions	2 152 998,54
	7088 ventes de matières	279 147,34
	70878 remboursement charges	2 887,53
	70841 mise à dispo perso facturés budgets annexes	267 841,43
	70872 remboursement frais budgets collectivités clientes traitement	1 997 000,00
chap 77	produits exceptionnels (dont cessions équipements)	1 500,00
Investissement UIOM		
Total dépenses investissement		4 456 951,55
chap16	emprunts et dettes assimilées (capital emprunt)	1 204 686,60
chap 20	frais d'études et licences	16 766,40
chap 21	immobilisations corporelles	547 454,21
	2158 installations matériels et outillages	547 005,73
	2184 mobilier	448,48
chap 23	immobilisations en cours	2 518 539,34
	2313 constructions	2 518 539,34
chap 27	275 dépôts et cautionnements versés	169 505,00
Total recettes investissement		232 429,00
chap 10	apports dotations et réserves (fctva)	232 429,00
Total dépenses UIOM		10 897 188,75
Total recettes UIOM		4 933 803,84
hors charges de structures		

4 – LA TEOM

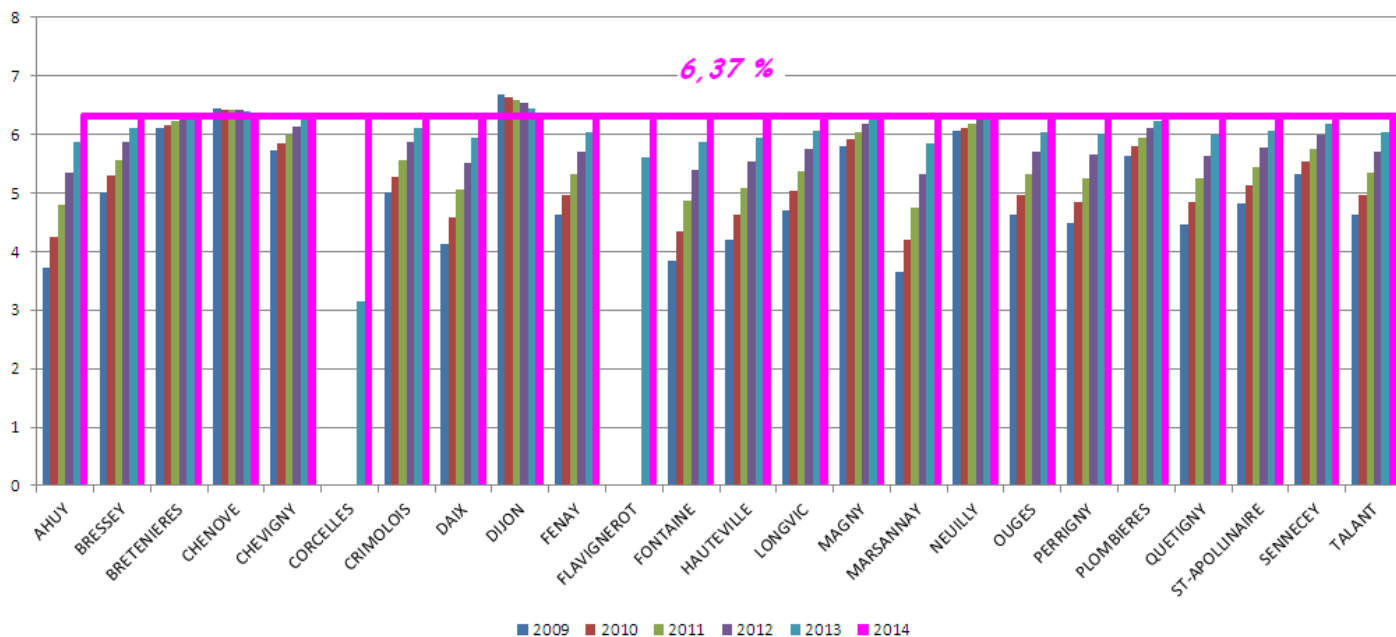
4 - La TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères)

Le service de collecte et de traitement est principalement financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Conformément à la délibération du 25 septembre 2008, le Conseil de Communauté a décidé d'une harmonisation progressive des taux de TEOM vers un taux unique sur le territoire de l'agglomération, en appliquant jusqu'en 2014 un mécanisme de lissage des taux sur 6 ans.

Ainsi, par délibération du 17 avril 2014, le Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise a fixé le taux de la TEOM à 6,37 % pour 2014 sur l'ensemble de son territoire contre 6,31 % en 2013. Le montant de la TEOM perçu en 2014 est de 21 738 769 €.

Evolution des taux de TEOM depuis 2009 (taux TEOM en %)



5 – Les budgets annexes

A – Le CET et les DASRI

B – le GTA

A – Le CET et les DASRI (Budget annexe 2, exprimé en € HT)

Section de fonctionnement		
	DEPENSES	1 719 128,97
O11	Charges à caractère général	444 850,83
O12	Charges de personnel et frais assimilés	504 946,76
65	Charges diverses	190 759,17
66	Frais financiers	62 549,16
67	Charges exceptionnelles	119 910,95
O42	Opérations d'ordre de transfert	396 112,10
	RECETTES	2 560 127,23
70	Prestations de services CET	915 079,79
70	Prestations de services DASRI	1 192 028,84
75	Produits divers (75)	17 787,03
77	Produits exceptionnels (77)	49 324,68
O42	Opérations d'ordre de transfert	6 791,78
002	Résultat reporté	379 115,11
Section d'investissement		
	DEPENSES	281 402,85
20	Dépenses d'équipement décharge	3 280,00
21	Dépenses d'équipement décharge	18 091,72
23	Dépenses d'équipement	80 292,10
16	Amortissement de la dette	172 947,25
O40	Opérations d'ordre de transfert	6 791,78
	RECETTES	497 670,42
O40	Opérations d'ordre de transfert	396 112,10
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 500,00
001	Résultat reporté	99 058,32
	TOTAL Dépenses	2 000 531,82
	TOTAL Recettes	3 057 797,65

B –Le Groupe Turbo-Alternateur (Budget annexe 9, exprimé en € HT)

Section de fonctionnement		
DEPENSES		2 465 713,91
chap 011	charges à caractère général	307 329,53
	fournitures (d'entretien, fluides, 60 carburant)	122 213,96
	61 services extérieurs	140 527,57
	63 impôts et taxes	44 588,00
chap 012	charges de personnel et frais assimilés	155 300,00
chap 042	dotation aux amortissement et cessions	905 329,49
chap 65	autres charges de gestion courante (pertes créances, rembt charges budget pal)	778 707,31
chap 66	charges financières (intérêt des emprunts)	264 222,64
chap 67	ressorces non-affectées	54 824,94
RECETTES		4 936 120,07
chap 70	vente d'électricité	2 911 255,23
chap 77	produits exceptionnels	888,53
chap 002	résultat reporté	2 023 976,31
Section d'investissement		1 046 422,47
DEPENSES		
chap16	emprunts et dettes assimilées (capital emprunt)	823 445,81
chap 21	immobilisations corporelles(matériel industriel)	46 889,93
chap 23	immobilisations en cours (installations industrielles)	176 086,73
RECETTES		1 564 217,84
chap 040	dotation aux amortissements	905 329,49
chap 001	résultat reporté	658 888,35
Total dépenses budget 09		3 512 136,38
Total recettes budget 09		6 500 337,91

III – Les autres indicateurs financiers

1 – Les redevances

2 – Les tarifs d'accès

1 – Les Redevances

**A – La redevance spéciale gros producteurs
d'ordures ménagères**

**B – La redevance des particuliers
pour la collecte en porte à porte
des déchets verts**

A – La redevance spéciale gros producteurs d’ordures ménagères

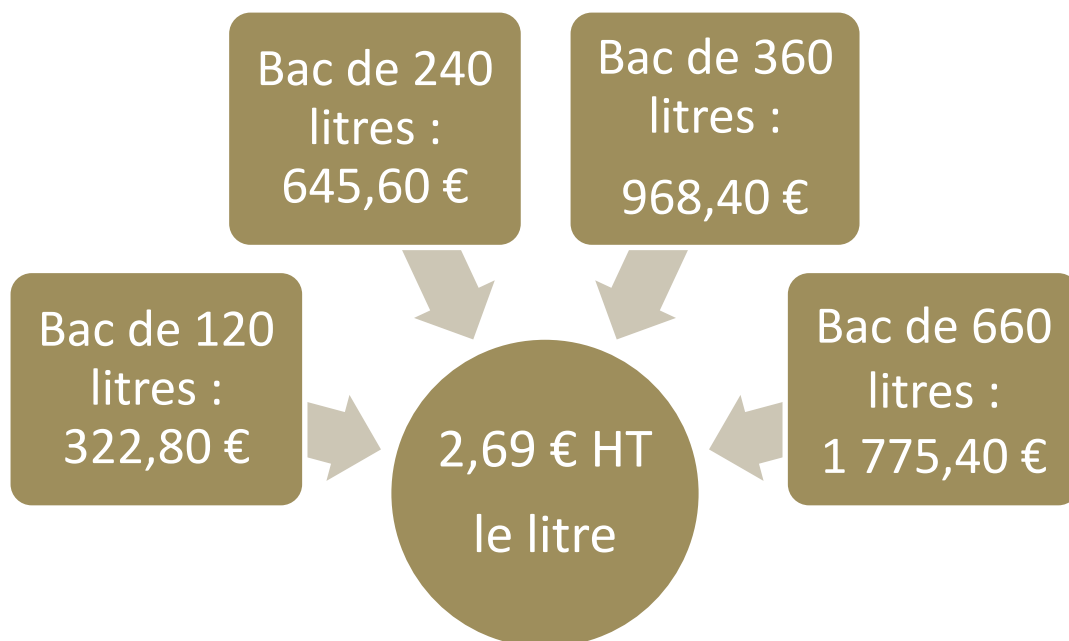
Mise en œuvre depuis le 1er janvier 1996, elle s’applique dans le cadre d’un contrat, à tous les producteurs, publics et privés, dont le volume de déchets hebdomadaire est compris entre **1 500 et 30 000 litres**, non inclus les emballages commerciaux que les producteurs sont tenus de valoriser.

La TEOM* est maintenue pour les producteurs qui y sont assujettis, mais elle est déduite de la redevance spéciale, si cette dernière lui est supérieure.

La gestion de la redevance spéciale a été confiée par marché public à Diveo, lequel est chargé de détecter les gros producteurs, d’établir le contrat pour l’enlèvement du volume de déchets déterminé, de récupérer le produit de la redevance et de le restituer au Grand Dijon.

Pour mémoire la redevance annuelle comprend la mise à disposition du bac, les collectes hebdomadaires et le traitement des déchets.

Au 31 décembre 2014, **364 contrats ont été signés (dont 34 nouveaux) pour un produit de 1 998 547,40 €.**



Depuis le 1^{er} janvier 2011, la gestion de la redevance spéciale est assurée par le Grand Dijon, en collaboration avec son prestataire de collecte Diveo. Depuis le 1^{er} janvier 2014, établissement d’un tarif de mise à disposition de bacs de rotation à 0,06 € le litre.

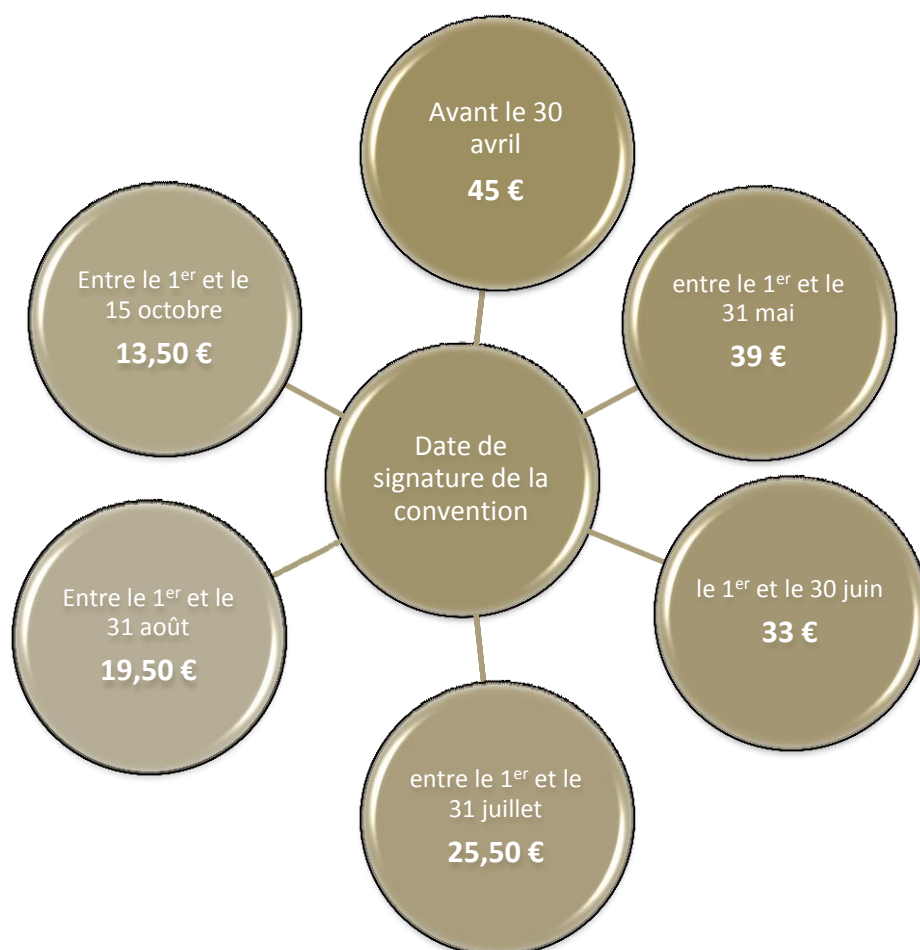
B – La redevance des particuliers pour la collecte en porte à porte des déchets verts

La collecte individualisée sur abonnement est proposée depuis 2009 à tous les habitants, **sur la base du volontariat**.

L'abonnement est à la charge des usagers du service. Le montant d'abonnement annuel, fixé en 2009 par délibération, a été reconduit chaque année depuis 2010, soit 45 € TTC, pour un bac de 240 litres et pour une collecte hebdomadaire des déchets verts sur 37 semaines, du 31 mars au 10 décembre 2014.

Le schéma suivant récapitule le montant des abonnements, en fonction de la date de signature de la convention. Le prix indiqué est celui d'un bac de 240 litres ou d'un bac supplémentaire.

En 2014, le montant perçu au titre de la redevance pour la collecte des déchets verts était de **159 592,50€**. Cela représente **3 301 conventions et 3 681 bacs**.



2 – Les tarifs d'accès

A – L'UIOM

**B – Le centre d'enfouissement
technique**

C – L'unité DASRI

A - Les tarifs d'accès à l'UIOM

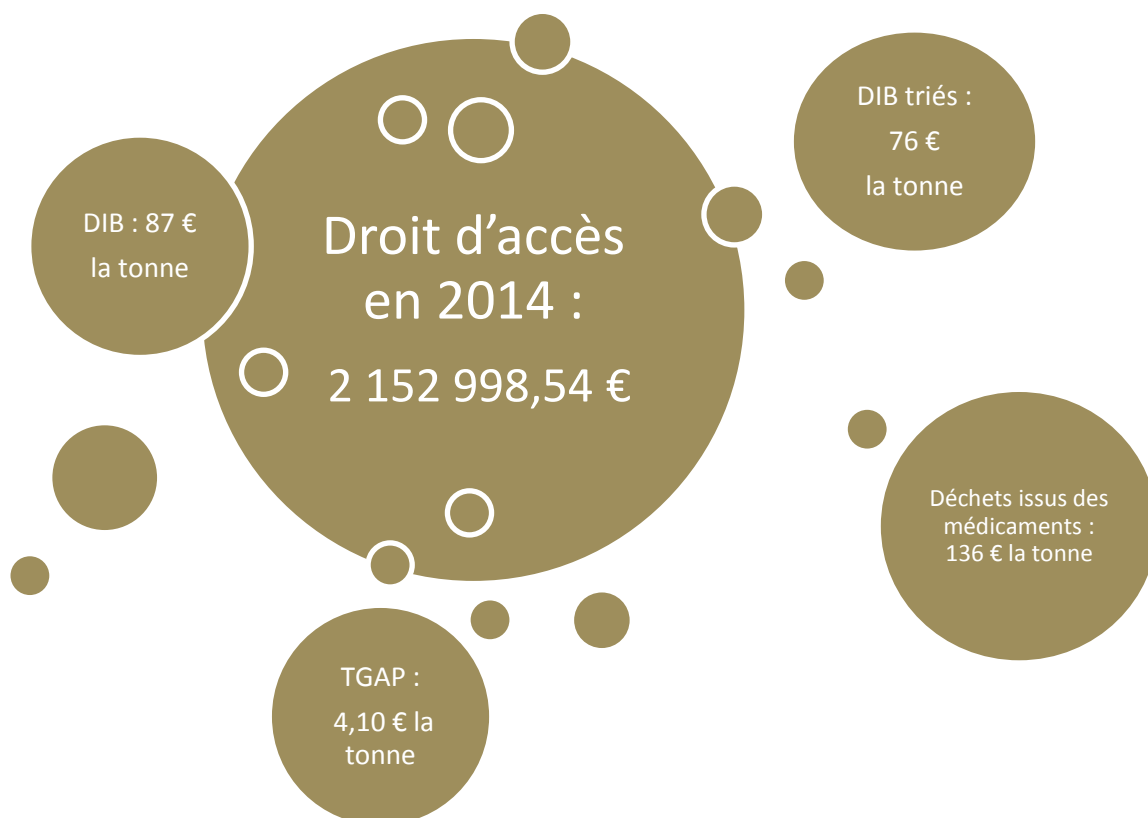
Les particuliers et industriels, qui apportent leurs déchets assimilables aux ordures ménagères à l'usine d'incinération des ordures ménagères, s'acquittent d'une redevance à la tonne, fixée annuellement par délibération.

Les tarifs ont été actualisés afin de tenir compte des coûts réels de traitement des déchets et d'intégrer les investissements réalisés.

Par ailleurs, conformément à la loi de Finances, une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est appliquée au tarif en vigueur.

Compte tenu, d'une part de la certification ISO 14001 de l'UIOM*, et d'autre part des faibles valeurs d'émission de Nox, le taux de TGAP* est fixé € à 4,10 € la tonne incinérée.

Pour l'année 2014, le produit des droits d'accès à l'usine versés par les particuliers et par les entreprises est en augmentation par rapport à 2013.



B – Les tarifs d'accès au centre d'enfouissement technique

Depuis le 1er janvier 2005, le CET , route d'Is sur Tille à Dijon n 'est autorisé, dans le cadre de sa réhabilitation et de sa remise en état, à accueillir que des déchets inertes.

Afin de favoriser la réutilisation des matériaux par le biais de la création de la plate-forme de traitement et de recyclage des inertes du secteur du BTP, les tarifs 2014 sont :

- ❖ Déchets de la déconstruction, rebus de béton préfabriqués, croûtes d'enrobés et autres produits bitumeux stabilisés, déblais minéraux et naturels, roches, pierres, plaquettes, GNT, tout venant, gravats, autres matériaux recyclables : **3,55 € HT la tonne**,
- ❖ Autres déchets inertes : : **7,10 € HT**,
- ❖ Argile de perméabilité < 10^{-7} m/sec après compactage : **GRATUITE si besoin pour le site**,
- ❖ Terre végétale : **GRATUITE si besoin pour la réhabilitation du site**.

Les apports ont dégagé un produit financier de **915 079,79 € HT** contre 792 106 € en 2013 soit une augmentation de 15,52 %.

C - Les tarifs d'accès aux DASRI

Traitement des DASRI* de zones autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter	<ul style="list-style-type: none"> • Apports de moins de 20 tonnes par mois : 351€ HT/tonne • Apports au-delà de 20 tonnes par mois : 310 € HT/tonne
Traitement de DASRI** en provenance de zones non autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter <small>mais suite à des arrêts pour panne ou maintenance d'autres unités de traitement</small>	<ul style="list-style-type: none"> • Apports de moins de 5 tonnes par semaine : 351 € HT/tonne • Apports au-delà de 5 tonnes par semaine : 310 € HT/tonne
Forfait « bac contaminé »	<ul style="list-style-type: none"> • 413 € HT par GRV
Forfait « non conformité réglementaire des apports » donnant lieu à l'établissement d'une fiche de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • 103 € HT par GRV
<small>**y compris lavage/désinfection des bacs</small>	
<small>Ces tarifs s'entendent hors taxes et supportent un coût de 15 € HT / tonne pour l'identification et la pesée des GRV</small>	



Le traitement des DASRI a dégagé un produit financier de 1 192 028,84 € HT contre 905 205 € HT en 2013, soit une hausse de 31,68 %.

3 – La matrice des coûts

Dans le cadre du programme de prévention des déchets, la collectivité doit suivre les coûts de la gestion des déchets via un outil standard adapté à toutes les collectivités afin que les coûts soient comparables d'une année sur l'autre et entre toutes les collectivités.

Cet outil s'appelle **'la matrice des coûts'** et est construit en colonnes selon une logique de flux de déchets (ordures ménagères résiduelles, recyclables secs...) et en lignes selon les étapes techniques de gestion (prévention des déchets, collecte, transport, traitement...).

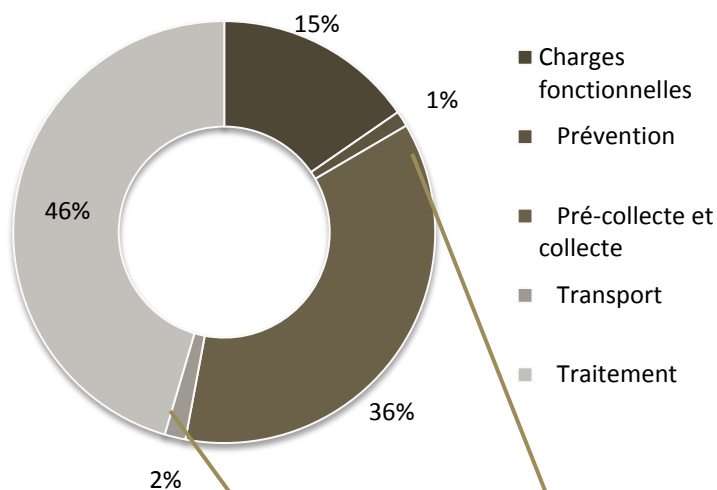
Ainsi, la matrice permet d'identifier plus finement les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion, d'identifier des pistes de maîtrise des coûts, d'établir une tarification et de communiquer sur les coûts auprès des usagers.

Les matrices des années 2010 à 2013 ont été réalisées en 2014. Le changement de logiciel comptable ne nous a pas permis de faire celle de 2014 dans le temps imparti. Ainsi, cette année est présenté un focus sur la matrice 2013 ainsi qu'une présentation de l'évolution des coûts de 2010 à 2013.

A – La matrice des coûts 2013

La répartition des charges :

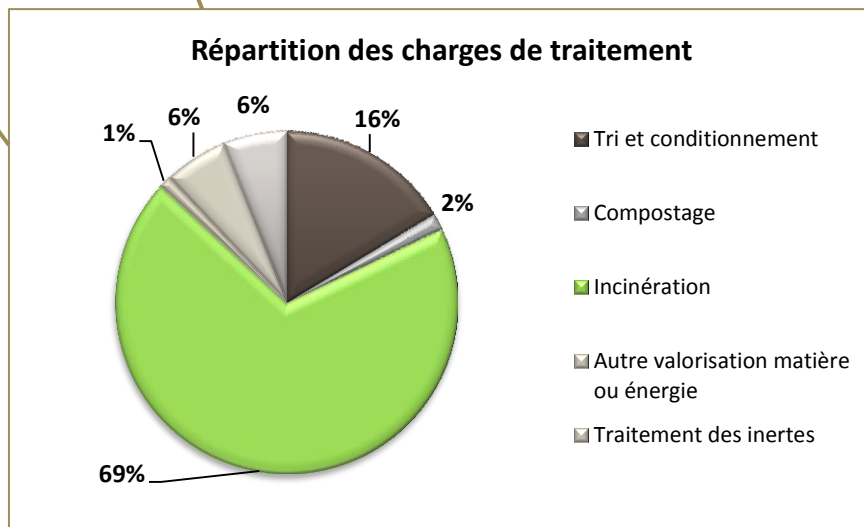
Répartition des postes de charges



Le traitement des déchets (compostage, incinération...) est le plus important poste de charges (45%).

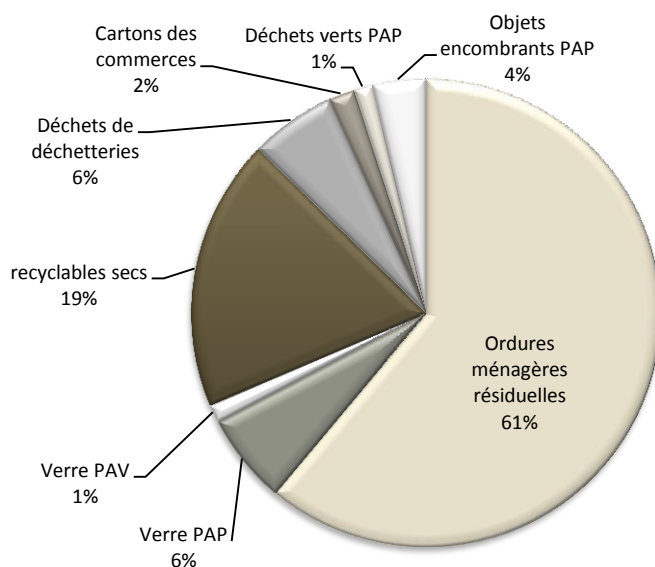
L'incinération représente la majorité des coûts de traitement (69%).

Les déchets traités via l'incinération proviennent en grande partie des professionnels et des collectivités clientes, avec une recette associée.



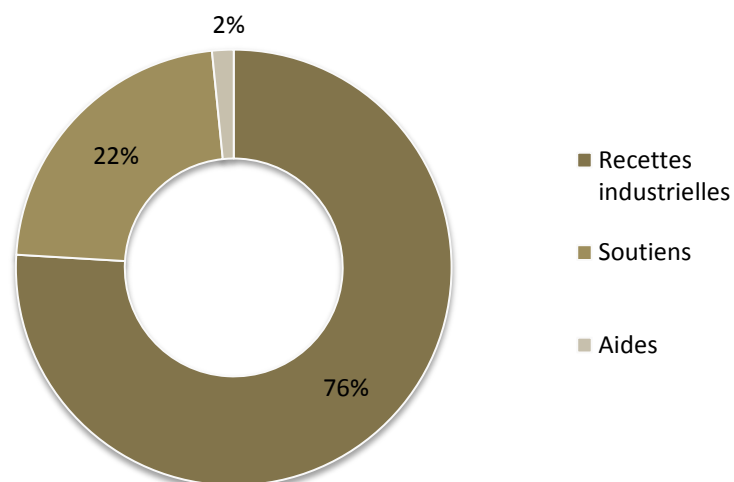
* cf. lexique p138

Répartition des charges de collecte par flux de déchets



La répartition des produits :

Répartition des postes de produits



Les recettes industrielles (vente d'énergie, vente de matériaux...) représentent 76% des produits.

Le coût aidé (€ HT) :

Le coût aidé représente le coût réel à la charge de la collectivité soit la totalité des charges moins les produits (recettes industrielles, les soutiens des sociétés agréées et les aides).

Données issues de la Matrice 2013	OMr collecte	OMr traitement	Verre PAP	verre PAV	Recyclables secs	Déchetteries	UIOM	DASRI	CET	Cartons des commerces	DV PAP	OE PAP	Tous flux confondus
Coût aidé en €HT/hab.	28,3	11,1	5,1	2,5	3,3	6,9	0,1	-1	0,2	0,6	27,4	11,1	62 €
Coût aidé en €HT/tonne	107,9	44,3	191,7	79,2	61,9	78,1	0,6	-80,4	0,3	137,4	132,7	359,8	45 €

Tous flux confondus	Coût aidé en €HT/habitant	Quantités collectées en kg/hab**
Le Grand Dijon	62	449
Données nationales typologie urbain	91	590
Ecart	-32%	-24%
Données nationales* Dispersion pour 80 % des collectivités	57 à 110 €	

* Référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets - ADEME, données 2012 - Tous habitats confondus

** Ensemble des DMA collectés par le Grand Dijon (OMr, Verre, RS, Déchetteries (hors gravats), Objets Encombrants, Cartons, Déchets Verts)

Pour l'ensemble des flux, le Grand Dijon se positionne très bien puisque son coût aidé par habitant est 32% inférieur à la moyenne nationale. Toutefois la collectivité collecte 24% de tonnages en moins par habitant, ceci est lié notamment aux performances de déchetteries (cf. synthèse ci-dessous).

Synthèse du coût aidé à l'habitant par flux de déchets ainsi que les quantités collectées en kg/hab :

OMr collecte	Coût aidé en €HT/habitant	Quantités collectées en kg/hab
Le Grand Dijon	28	262
Données nationales typologie urbain	53	290
Ecart	-47%	-10%
Données nationales* Dispersion pour 80 % des collectivités	33 à 66	

* Référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets - ADEME, données 2012 - Tous habitats confondus

Même si la part relative du coût aidé des ordures ménagères résiduelles collectées est la plus importante, le coût aidé par habitant est inférieur de 47% à la moyenne nationale avec près de 30 kg par habitant collectés en moins.

VERRE PAP	Coût aidé en €HT/habitant	Quantités collectées en kg/hab
Le Grand Dijon	5,12	27
Données nationales typologie urbain	1,8	24
Ecart	184%	11%
Données nationales*	0,3 à 2,8	
Dispersion pour 80 % des collectivités		

* Référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets - ADEME, données 2012 - Tous habitats confondus

VERRE PAV	Coût aidé en €HT/habitant	Quantités collectées en kg/hab
Le Grand Dijon	2,5	32
Données nationales typologie urbain	1,8	24
Ecart	39%	31%
Données nationales*	0,3 à 2,8	
Dispersion pour 80 % des collectivités		

* Référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets - ADEME, données 2012 - Tous habitats confondus

Concernant le verre d'emballage, les coûts sont très supérieurs à la moyenne nationale (près de 184% en porte à porte et 39% en apport volontaire). Le Grand Dijon collecte pourtant un tonnage par habitant supérieur à la moyenne nationale.

Recyclables secs	Coût aidé en €HT/habitant	Quantités collectées en kg/hab
Le Grand Dijon	3,34	54
Données nationales typologie urbain	10	49,92
Ecart	-67%	8%
Données nationales*	2 à 13	
Dispersion pour 80 % des collectivités		

* Référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets - ADEME, données 2012 - Tous habitats confondus

Pour les recyclables secs, le coût aidé du Grand Dijon se positionne très en deçà de la moyenne nationale (-67%) et la performance de tri par habitant est supérieure à la moyenne nationale.

Déchets des déchetteries	Coût aidé en €HT/habitant	Quantités collectées en kg/hab
Le Grand Dijon	6,88	88
Données nationales typologie urbain	17	160
Ecart	-60%	-45%
Données nationales*	14 à 35	
Dispersion pour 80 % des collectivités		

* Référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets - ADEME, données 2012 - Tous habitats confondus

Enfin, pour les déchetteries le coût aidé est très inférieur à la moyenne nationale (-60%) mais il en est de même pour les tonnages collectés (-45%).

B– L'évolution du coût aidé de 2010 à 2013

Coût aidé en €HT/habitant	OMr collecte	OMr traitement	Verre PAP	verre PAV	Recyclables secs	Déchet teries	Cartons des commerces	DV PAP	OE PAP	Tous flux confondus
2010	27	12	5	2	6	7	0,8	32	24	65
2011	26	6	5	2	3	7	0,5	31	31	51
2012	27	6	5	2	7	8	0,5	29	22	56
2013	28	11	5	3	3	7	0,6	27	11	62

Le coût aidé à l'habitant est relativement stable depuis 2010. On observe tout de même une légère baisse en 2011 qui s'explique par l'effet du renouvellement du marché de collecte des déchets au 1/01/11.

Coût aidé en €HT/tonne	OMr collecte	OMr traitement	Verre PAP	verre PAV	Recyclables secs	Déchet teries	Cartons des commerces	DV PAP	OE PAP	Tous flux confondus
2010	99	45	185	54	92	92	191	173	263	41
2011	95	22	190	59	58	79	115	100	492	22
2012	100	25	185	73	119	93	121	145	268	40
2013	108	44	192	79	62	78	137	133	360	45

Le coût aidé à la tonne est stable depuis 2010 pour les principaux flux de déchets (OMr, verre, recyclables secs, déchetteries et cartons des commerces). En 2011, on note une baisse du coût pour le CET liée à une explosion des tonnages (+ 55% par rapport à 2010) ce qui entraîne un coût tous flux confondus nettement inférieur cette année-là.

Annexes

1 – Planning de collecte sur le Grand Dijon

2- Listing des points d'apport volontaire et blocs béton sur le Grand Dijon

3- Tableau récapitulatif des tonnages collectés sur le Grand Dijon : Ordures Ménagères, Déchets Recyclables, Objets Encombrants et Verre d'emballage

4 - Tableau récapitulatif des tonnages collectés sur les collectivités clientes : Ordures Ménagères et Objets Encombrants

5 – Synoptique général des déchets traités par le Grand Dijon en 2014

1 – Planning de collecte sur le Grand Dijon

COMMUNE / SECTEUR	LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI			SAMEDI			COMMUNE / SECTEUR
	MATN	AM	SOIR	MATN	AM	SOIR	MATN	AM	SOIR	MATN	AM	SOIR	MATN	AM	SOIR	MATN	AM	SOIR	
AHUY																			AHUY
BRESSEY-SUR-TILLE																			BRESSEY-SUR-TILLE
BRETENIERE																			BRETENIERE
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR																			CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
CORCELLES-LES-MONTS																			CORCELLES-LES-MONTS
CRIMOLOIS																			CRIMOLOIS
DAIX																			DAIX
DIJON - MARCHE																			DIJON - MARCHE
CHENOVE																			CHENOVE
DIJON NORD JOUR																			DIJON NORD JOUR
DIJON SUD JOUR																			DIJON SUD JOUR
DIJON CENTRE-VILLE NORD																			DIJON CENTRE-VILLE NORD
DIJON CENTRE-VILLE SUD																			DIJON SUD SOIR
FENAY																			FENAY
FLAVIGNEROT																			FLAVIGNEROT
FONTAINE-LES-DIJON																			FONTAINE-LES-DIJON
HAUTEVILLE-LES-DIJON																			HAUTEVILLE-LES-DIJON
LONGVIC																			LONGVIC
MAGNY-SUR-TILLE																			MAGNY-SUR-TILLE
MARSANNAY-LA-COTE																			MARSANNAY-LA-COTE
NEUILLY-LES-DIJON																			NEUILLY-LES DIJON
OUGES																			OUGES
PERRIGNY-LES DIJON																			PERRIGNY-LES-DIJON
PLOMBIERES-LES-DIJON																			PLOMBIERES-LES-DIJON
QUETIGNY																			QUETIGNY
SENNECEY-LES-DIJON																			SENNECEY-LES DIJON
SAINT-APOLLINAIRE																			SAINT-APOLLINAIRE
TALANT																			TALANT
zone - AHUY																			zone - AHUY
zone - CHENOVE																			zone - CHENOVE
zone - CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR																			zone - CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
zone - DIJON : CAP NORD																			zone - DIJON : CAP NORD
zone - DIJON : PARC EUROPE																			zone - DIJON : PARC EUROPE
zone - DIJON : PARC TERTIAIRE																			zone - DIJON : PARC TERTIAIRE
zone - DIJON : PARC VALMY																			zone - DIJON : PARC VALMY
zone - FONTAINE-LES-DIJON																			zone - FONTAINE-LES-DIJON
zone - LONGVIC																			zone - LONGVIC
zone - MARSANNAY																			zone - MARSANNAY
zone - QUETIGNY																			zone - QUETIGNY
zone - SAINT-APOLLINAIRE																			zone - SAINT-APOLLINAIRE

Légende :

	ordures ménagères
	déchets recyclables
	verre d'emballage
	cartons des professionnels

2- Listing des points d'apports volontaires et blocs béton sur le Grand Dijon au 31/12/2014

PAV Verre d'emballage

Commune	N° de bulle	Emplacement de collecte	Adresse de collecte	PROPRIETAIRE	Nb PAV	Type
Ahuy	215	Mille Club	Route de Messigny	Grand Dijon	1	surface
Ahuy	2	Terrain de Foot	Rue du Puits du Bois	Grand Dijon	1	surface
Ahuy	160	Rue des Murées (Aldi)	Rue du Pré Potet	Grand Dijon	1	surface
TOTAL Commune d'Ahuy						
Bressey	3	Entrée de Bressey	Route de Dijon	Grand Dijon	1	surface
Bressey	4	Entrée de Bressey	Route de Dijon	Grand Dijon	1	surface
TOTAL Commune de Bressey						
Bretenièrre	5	Stade1	Rue du Stade	Grand Dijon	1	surface
Bretenièrre	6	Stade2	Rue du Stade	Grand Dijon	1	surface
Bretenièrre	7	Centre I N R A	INRA	Grand Dijon	1	surface
TOTAL Commune de Bretenièrre						
Chenôve	8	Déchetterie	64 rue de Longvic	Grand Dijon	1	surface
Chenôve	211	Déchetterie	64 rue de Longvic	Grand Dijon	1	surface
Chenôve		Branly	Boulevard Edouard Branly	ICF	2	enterré
Chenôve		Curie	Rue Pierre Curie	PRIVÉ	1	enterré
Chenôve		Valendons	Boulevard des Valendons	ICF	3	enterré
Chenôve		Centre Commercial	Rue Saint Exupéry	Dijon Habitat	1	enterré
Chenôve		Olympe de Gouges (école)	Rue Olympe de Gouges	BOURGOGNE HABITAT	1	enterré
Chenôve		Olympe de Gouges (police)	Rue Olympe de Gouges	BOURGOGNE HABITAT	1	enterré
Chenôve		Ancienne Gendarmerie	Rue du Stade	Dijon Habitat	1	enterré
Chenôve		Bâtiment Hélène Boucher	Rue Saint Exupéry	Dijon Habitat	1	enterré
Chenôve		Piron	Rue Alexis Piron	ORVITS	2	enterré
Chenôve		Lamartine	8 Rue Lamartine	ORVITS	1	enterré
Chenôve		Bâtiment Berlioz	19-25 Rue Armand Thibault	Dijon Habitat	1	enterré
Chenôve		Clématites	17-21 Rue des Clématites	PRIVÉ	1	enterré
TOTAL commune de Chenôve						
Chevigny St Sauveur	231	Parking Carrefour Market	Rue Gustave Eiffel	Grand Dijon	1	surface
Chevigny St Sauveur	11	Ducs de Bourgogne	Place des Ducs de Bourgogne	Grand Dijon	1	surface
Chevigny St Sauveur	232	Lazare Carnot	Rue Lazare Carnot	Grand Dijon	1	surface
Chevigny St Sauveur	233	Parking Maison de l'Enfance	Rue de Sennecey	Grand Dijon	1	surface
Chevigny St Sauveur	234	Pierre de Coubertin	Place Pierre de Coubertin	Grand Dijon	1	surface
Chevigny St Sauveur	212	République CPI	Rue de la République	Grand Dijon	1	surface
Chevigny St Sauveur	16	Lavoir	Chemin du Vieux Lavoir	Grand Dijon	1	surface
Chevigny St Sauveur	17	Le Breuil	Avenue du Breuil	Grand Dijon	1	surface
Chevigny St Sauveur	235	Grand Prés de Pont	Rue du Grand Prés de Pont	Grand Dijon	1	surface
Chevigny St Sauveur	19	Transformateur	Rue Georges Bizet	Grand Dijon	1	surface
Chevigny St Sauveur	20	Marcel Cerdan	Rue Marcel Cerdan	Grand Dijon	1	surface
Chevigny St Sauveur	21	Parc de la Sausaie	Rue Léo Lagrange	Grand Dijon	1	surface
Chevigny St Sauveur	236	Déchetterie	Rue Jean Moulin	Grand Dijon	1	surface
Chevigny St Sauveur	23	Mont Vaux	Rue en Mont-Vaux	Grand Dijon	1	surface
Chevigny St Sauveur	24	Cimetière	Rue de l'Egalité	Grand Dijon	1	surface
Chevigny St Sauveur	157	L'Ogive	Rue Sasha Distel	Grand Dijon	1	surface
Chevigny St Sauveur		Résidence Mozart	6 et 8 rue Jacques Brel	PRIVÉ	1	enterré
Chevigny St Sauveur		Résidence Vert Avenir	Rue Marie Noel	PRIVÉ	1	enterré
Chevigny St Sauveur		Colette	7 Rue Colette	SCIC HABITAT	1	enterré
Chevigny St Sauveur		Verlaine	Rue Paul Verlaine	SCIC HABITAT	1	enterré
TOTAL Commune de Chevigny						

PAV Verre d'emballage

Commune	N° de bulle	Emplacement de collecte	Adresse de collecte	PROPRIETAIRE	Nb PAV	Type
Corcelles Les Monts	189	Parking Mairie	Angle rue Eiffel / impasse des Vergers	Grand Dijon	1	surface
Corcelles Les Monts	190	Parking Mairie	Angle rue Eiffel / impasse des Vergers	Grand Dijon	1	surface
TOTAL Commune de Corcelles Les Monts						
Crimolois	26	Mairie	Rue Sénateur Jossot	Grand Dijon	1	surface
Crimolois	27	Cimetière	Rue du Bois	Grand Dijon	1	surface
TOTAL Commune de Crimolois						
Daix	221	Route de Dijon	Rue des Castels	Grand Dijon	1	surface
Daix	29	Tennis	Rue des Champs Viaux	Grand Dijon	1	surface
Daix	30	La Maladière	Rue de la Maladière	Grand Dijon	1	surface
TOTAL Commune de Daix						
Dijon	192	Mc Donald's / Courtepaille	Parc Valmy	Grand Dijon	1	surface
Dijon	162	Parking Leclerc	Station Leclerc Cap Nord	Grand Dijon	1	surface
Dijon	32	Port de Plaisance	Quai Nicolas Rollin	Grand Dijon	1	surface
Dijon	33	Port de Plaisance	Quai Nicolas Rollin	Grand Dijon	1	surface
Dijon	34	Le Carré	Rue Marguerite Yourcenar	Grand Dijon	1	surface
Dijon	193	Déchetterie	Rue Alexander Fleming	Grand Dijon	1	surface
Dijon	194	Déchetterie	Rue Alexander Fleming	Grand Dijon	1	surface
Dijon	37	D P I	Route d'Is sur Tille	Grand Dijon	1	surface
Dijon	38	Parking Dauphine	Rue du Bourg	Grand Dijon	1	surface
Dijon	147	Grancey	Angle rue Colonel de Grancey et rue du Lycée	Grand Dijon	1	surface
Dijon	150	Berlier	47 bis rue Berlier	Grand Dijon	1	surface
Dijon	161	Stade Foot (face La Vapeur)	Allée Lucien Hérard	Grand Dijon	1	surface
Dijon	239	Eco Quartier Heudelet	Allée du 1er Régiment de Bourgogne	Grand Dijon	1	surface
Dijon		Résidences étudiantes	Rue Maréchal Leclerc	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon		Résidence Jean Moulin	Rue de Dieppe	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon		Résidence Paul Doumer	Rue du Stade	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon		Résidence Paul Doumer	Rue de Dieppe	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon		Folz (Dijon Habitat)	Rue Folz	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon		Folz (privé)	Rue Folz	PRIVÉ	1	enterré
Dijon		Berthelot	Rue Berthelot	Dijon Habitat	2	enterré
Dijon		Ravel	Rue Maurice Ravel	Dijon Habitat	2	enterré
Dijon		Blondel	Rue Maurice Blondel	ICF	1	enterré
Dijon		Camus	Avenue Albert Camus	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon		Emile Zola	Place Emile Zola	GRAND DIJON	1	enterré
Dijon		Champollion	Avenue Champollion	Dijon Habitat	3	enterré
Dijon		Boutaric	Rue Boutaric	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon		Martyrs de la résistance	Bd des Martyrs de la Résistance	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon		Prévoté	Place St Bénigne	GRAND DIJON	1	enterré
Dijon		Halles Champeau	Rue Auguste Comte	GRAND DIJON	1	enterré
Dijon		Synagogue	Rue de la Synagogue	GRAND DIJON	1	enterré
Dijon		Place St Bernard	Boulevard de la Trémouille	GRAND DIJON	1	enterré
Dijon		Place de la Banque	Ruelle du Suzon	GRAND DIJON	1	enterré
Dijon		Greuze	Avenue Jean-Baptiste Greuze	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon		Cité du Soleil	Rue Auguste Blanqui	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon		Cité du Soleil	Rue du Colonel Quantin	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon		Castelnaud	Rue de Castelnaud	Dijon Habitat	8	enterré
Dijon		Tire Pesseau	20 à 34 rue du Tire Pesseaux	Dijon Habitat	5	enterré
Dijon		Résidence Les Tulipes	39, Rue du Tire Pesseau	VILLEO	1	enterré
Dijon		Dixmude	Rue de Dixmude	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon		Beauce	Allée de Beauce	ORVITS	1	enterré
Dijon		Bachelard	Boulevard Bachelard	ORVITS	3	enterré
Dijon		Ancien Hopital Militaire	Rue Ginette Watelle	SOIC HABITAT	2	enterré
Dijon		Ancien Hopital Militaire	Rue Jacqueline de Romilly	SOIC HABITAT	2	enterré
Dijon		Ancien Hopital Militaire	Rue Hyacinthe Vincent	VILLEO	1	enterré
Dijon		Clos Malard	Rue du Petit Bernard	Dijon Habitat	2	enterré
Dijon		Trimolet	18-20 Av Marechal Lyautey	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon		Les Jardins des Capucines	10B-12 Rue du Dr Richet	Dijon Habitat	2	enterré
TOTAL Commune de Dijon						

PAV Verre d'emballage

Commune	N° de bulle	Emplacement de collecte	Adresse de collecte	PROPRIETAIRE	Nb PAV	Type
Fenay	237	Cimetière	Chemin de la Croix Etienne	Grand Dijon	1	surface
Fenay	153	Chenevières	Rue des Chenevières	Grand Dijon	1	surface
Fenay	154	Terrain de Foot	Route D 108	Grand Dijon	1	surface
Fenay	155	GRETA	Chemin du Clos	Grand Dijon	1	surface
Fenay	156	GRETA	Chemin du Clos	Grand Dijon	1	surface
TOTAL Commune de Fenay						
Flavignerot	191	Patté	Rue André Patté	Grand Dijon	1	surface
TOTAL Commune de Flavignerot						
Fontaine	39	Les Peupliers	Route de Daix	Grand Dijon	1	surface
Fontaine	196	Centre Jacques Pierre	Rue du Carrois	Grand Dijon	1	surface
Fontaine	197	Parc des Combottes	Rue General de Gaulle	Grand Dijon	1	surface
Fontaine	42	Bresse	Rue de la Bresse	Grand Dijon	1	surface
Fontaine	199	Les Saverneys	Bd des Allobroges	Grand Dijon	1	surface
Fontaine	44	Paquet (Ancien Argonne)	Route d'Ahuy	Grand Dijon	1	surface
Fontaine	198	Cimetière (ancien Terrain de Foot)	Allée Etienne Poitou	Grand Dijon	1	surface
Fontaine	195	Stade	Rue du Stade	Grand Dijon	1	surface
TOTAL Commune de Fontaine						
Hauteville	47	Ateliers Municipaux	Allée du Four Banal	Grand Dijon	1	surface
Hauteville	48	Ateliers Municipaux	Allée du Four Banal	Grand Dijon	1	surface
TOTAL Commune de Hauteville						
Longvic	49	Roger Couderc	Route de Dijon	Grand Dijon	1	surface
Longvic	50	Guynemer	Rue Georges Guynemer	Grand Dijon	1	surface
Longvic	51	Esplanade Dussaussoy	Esplanade Dussaussoy	Grand Dijon	1	surface
Longvic	52	DURUPT	Avenue de l'Europe	Grand Dijon	1	surface
Longvic	53	CES, Carnot	Impasse Abbé Deblangey	Grand Dijon	1	surface
Longvic	229	Salle Jean Bouhey	Route de Dijon	Grand Dijon	1	surface
Longvic	55	Cité Valentin Maridor	Rue Lieutenant Bertrand	Grand Dijon	1	surface
Longvic	57	Ecole de Musique	Rue Aristide Briand	Grand Dijon	1	surface
Longvic	58	Intermarché	Rue Rolland Dorgelès	Grand Dijon	1	surface
Longvic	59	Poste de Police	Rue des Prevôts	Grand Dijon	1	surface
Longvic	61	Docteur Rollin	Rue du Docteur Rollin	Grand Dijon	1	surface
Longvic	62	Armand Thibaut	Rue Bief du Moulin	Grand Dijon	1	surface
Longvic	63	Saint Benigne	Rue Rente St Benigne	Grand Dijon	1	surface
Longvic	200	Cimetière	Rue Armand Thibaut	Grand Dijon	1	surface
Longvic	65	Ecluse	Rue du Port	Grand Dijon	1	surface
Longvic	201	Déchetterie	Rue Jules Guesde	Grand Dijon	1	surface
Longvic	202	Déchetterie	Rue Jules Guesde	Grand Dijon	1	surface
Longvic		Centre Social - Bief du Moulin	Allée des Tilleuls	SCIC HABITAT	1	enterré
Longvic		Prévôts	3 Rue des Prévôts	SCIC HABITAT	1	enterré
Longvic		Les Villas du Bief	Allée des Tilleuls	BOURGOGNE HABIT	2	enterré
TOTAL Commune de Longvic						
Magny s/Tille	68	Route de Chevigny 1	Route de Chevigny	Grand Dijon	1	surface
Magny s/Tille	69	Route de Chevigny 2	Route de Chevigny	Grand Dijon	1	surface
Magny s/Tille	151	Base nautique	Route d'Izier	Grand Dijon	1	surface
TOTAL Commune de Magny s/Tille						

PAV Verre d'emballage

Commune	N° de bulle	Emplacement de collecte	Adresse de collecte	PROPRIETAIRE	Nb PAV	Type
Marsannay	210	Salin Centre Commercial	Rue Marguerite de Salin	Grand Dijon	1	surface
Marsannay	166	Salin Centre Commercial	Rue Marguerite de Salin	Grand Dijon	1	surface
Marsannay	72	Thurot	Rue François Thurot	Grand Dijon	1	surface
Marsannay	73	Salle des Fêtes Berger	Route des Grands Crus	Grand Dijon	1	surface
Marsannay	230	Château	22 rue du Château	Grand Dijon	1	surface
Marsannay	164	Salle des Fêtes	Aire camping car	Grand Dijon	1	surface
Marsannay	207	Déchetterie	Chemin aux Vaches	Grand Dijon	1	surface
Marsannay	208	Déchetterie	Chemin aux Vaches	Grand Dijon	1	surface
Marsannay	209	Ateliers Municipaux	Rue du Rocher	Grand Dijon	1	surface
Marsannay	171	Ateliers Municipaux	Rue du Rocher	Grand Dijon	1	surface
Marsannay	78	Bowling	Rue de la Pièce Cornue	Grand Dijon	1	surface
TOTAL Commune de Marsannay						
Neuilly	227	Super Marché Leader Price	Rue Corneille	Grand Dijon	1	surface
Neuilly	82	Schoelcher	Rue Victor Schoelcher	Grand Dijon	1	surface
Neuilly	226	Jean de la Fontaine	Rue de l'Eglise	Grand Dijon	1	surface
Neuilly	84	Les Acacias	Rue des Acacias	Grand Dijon	1	surface
TOTAL Commune de Neuilly						
Ouges	85	Tilleuls	Rue des Tilleuls	Grand Dijon	1	surface
Ouges	86	Mairie	Route des Dijon	Grand Dijon	1	surface
Ouges	87	L'abbaye	Avenue de la Gare	Grand Dijon	1	surface
Ouges	88	Tennis	Rue Général de Gaulle	Grand Dijon	1	surface
Ouges	159	Lavoir	Rue de l'Abbaye	Grand Dijon	1	surface
TOTAL Commune de Ouges						
Perrigny	89	Cimetière	Rue de la Tourelle	Grand Dijon	1	surface
Perrigny	90	Lavoir	Rue du Lavoir	Grand Dijon	1	surface
Perrigny	91	Terrain de Foot	Rue des Aubépines	Grand Dijon	1	surface
Perrigny	92	Salle Polyvalente	Route de Domois	Grand Dijon	1	surface
Perrigny	93	Tennis	Allée de l'Europe	Grand Dijon	1	surface
TOTAL Commune de Perrigny						
Plombières	218	Vaux Brun	Vaux Brun Viaduc	Grand Dijon	1	surface
Plombières	95	La Flamme	Rue Bernard Courtois	Grand Dijon	1	surface
Plombières	220	SOBOCA	Avenue François Mitterrand	Grand Dijon	1	surface
Plombières	219	Salles des Fêtes	Rue du Château d'Eau	Grand Dijon	1	surface
Plombières	98	Terrain de Foot	Rue du Château	Grand Dijon	1	surface
TOTAL Commune de Plombières						
Quétigny	99	Charrières, Décathlon	Rue des Charrières	Grand Dijon	1	surface
Quétigny	100	Salle Mendes France	Rue des Vergers	Grand Dijon	1	surface
Quétigny	101	Saint Fiacre	Rue Saint Fiacre	Grand Dijon	1	surface
Quétigny	102	Résidence Etudiants	Avenue du Cromois	Grand Dijon	1	surface
Quétigny	103	Salle Mandela	Avenue du Cromois	Grand Dijon	1	surface
Quétigny	104	Les Huches	Rue des Huches	Grand Dijon	1	surface
Quétigny	105	Cours Sully	Cours Sully	Grand Dijon	1	surface
Quétigny	203	Place Centrale	Rue du Château	Grand Dijon	1	surface
Quétigny	107	Parking de l'Abbé Picard	Rue de l'Eglise	Grand Dijon	1	surface
Quétigny	108	Henri Dunant	Rue Henri Dunant	Grand Dijon	1	surface
Quétigny	204	Déchetterie	Bd Croix St Martin	Grand Dijon	1	surface
Quétigny	205	Déchetterie	Bd Croix St Martin	Grand Dijon	1	surface
Quétigny	113	Ateliers Municipaux	Bd Croix St Martin	Grand Dijon	1	surface
TOTAL Commune de Quétigny						

PAV Verre d'emballage

Commune	N° de bulle	Emplacement de collecte	Adresse de collecte	PROPRIETAIRE	Nb PAV	Type
Saint Apollinaire	114	SAPRR	Rue Docteur Schmitt	Grand Dijon	1	surface
Saint Apollinaire	216	Lechenet	Rue François Lechenet	Grand Dijon	1	surface
Saint Apollinaire	222	Fort de la Redoute	Rue En Paillery	Grand Dijon	1	surface
Saint Apollinaire	225	La Fleurié Centre Commercial	Rue de la Vigne aux Chiens	Grand Dijon	1	surface
Saint Apollinaire	224	Val Sully	Rue Gustave Eiffel	Grand Dijon	1	surface
Saint Apollinaire	238	Centre Commercial	Rue Jacquat	Grand Dijon	1	surface
Saint Apollinaire	206	Jardins Familiaux	Rue de Mirande	Grand Dijon	1	surface
Saint Apollinaire	121	Channoine Kir	Place Channoine Kir	Grand Dijon	1	surface
Saint Apollinaire	122	Fraternité	Rue de la Fraternité	Grand Dijon	1	surface
Saint Apollinaire	223	Espace Tabourot	Route de Quétigny	Grand Dijon	1	surface
TOTAL Commune de Saint Apollinaire						
Sennecey	228	Salle Polyvalente	Rue Jean Dorain	Grand Dijon	1	surface
Sennecey	240	Cimetière	Rue du Pré aux Moines	Grand Dijon	1	surface
TOTAL Commune de Sennecey						
Talant	127	Edouard Herriot	Bd de Troyes	Grand Dijon	1	surface
Talant	217	Fontenay	Rue Abbaye de Fontenay	Grand Dijon	1	surface
Talant	130	Fassolles	Rue des Fassolles	Grand Dijon	1	surface
Talant	213	Intermarché Libération	Rue de la Libération	Grand Dijon	1	surface
Talant	132	Bénédictins	Rue des Benedictins	Grand Dijon	1	surface
Talant	133	Cimetière	Chemin des Boissières	Grand Dijon	1	surface
Talant	134	Salle Schuman	Rond Point de l'Europe	Grand Dijon	1	surface
Talant	135	Stade Garibaldi	Rue des Quétins	Grand Dijon	1	surface
Talant	167	Terminus Bus	Rue de Nachey	Grand Dijon	1	surface
Talant	214	Mail Centre Commercial	Rue de Nachey	Grand Dijon	1	surface
Talant		Nachey	Rue de Nachey	SCIC HABITAT	1	enterré
Talant		Retisseys	Rue des Retisseys	SCIC HABITAT	2	enterré
Talant		Savolles	Rue de Savolles	SCIC HABITAT	1	enterré
Talant	139	Square du séchoir	Rue Pierre Maître	Grand Dijon	1	surface
Talant	140	Citadelle	Rue de la Citadelle	Grand Dijon	1	surface
Talant	141	Salle Eyquem	Chemin du Creux	Grand Dijon	1	surface
Talant	142	Combe Valton	Rue de la Combe Valton	Grand Dijon	1	surface
TOTAL Commune de Talant						
NOMBRE TOTAL DE CONTENEUR SUR LE TERRITOIRE DU GRAND DIJON					234	

PAV Emballages ménagers recyclables

Commune	Emplacement de collecte	Adresse de collecte	PROPRIETAIRE	Nb PAV	Type
Chenôve	Olympe de Gouges (école)	Rue Olympe de Gouges	BOURGOGNE HABITAT	1	enterré
Chenôve	Olympe de Gouges (police)	Rue Olympe de Gouges	BOURGOGNE HABITAT	1	enterré
Chenôve	Centre commercial	Rue de Saint Exupéry	Dijon Habitat	1	enterré
Chenôve	Bâtiment Hélène Boucher	Rue de Saint Exupéry	Dijon Habitat	2	enterré
Chenôve	Ancienne Gendarmerie	Rue du Stade	Dijon Habitat	1	enterré
Chenôve	Valendons	Bd des Valendons	ICF	3	enterré
Chenôve	Branly	Bd Branly	ICF	3	enterré
Chenôve	Curie	Rue Pierre Curie	PRIVÉ	1	enterré
Chenôve	Piron	Rue Alexis Piron	ORVITIS	2	enterré
Chenôve	Lamartine	8 Rue Lamartine	ORVITIS	1	enterré
Chenôve	Bâtiment Berlioz	19-25 Rue Armand Thibault	Dijon Habitat	2	enterré
Chenôve	Clématites	17-21 Rue des Clématites	PRIVÉ	2	enterré
Total CHENOVE					
Chevigny	Résidence Mozart	6 et 8 rue Jacques Brel	PRIVÉ	1	enterré
Chevigny	Résidence Vert Avenir	Rue Marie Noel	PRIVÉ	1	enterré
Chevigny	Colette	7 Rue Colette	SCIC HABITAT	1	enterré
Chevigny	Verlaine	Rue Paul Verlaine	SCIC HABITAT	1	enterré
Total CHEVIGNY-ST-SAUVEUR					

PAV Emballages ménagers recyclables

Commune	Emplacement de collecte	Adresse de collecte	PROPRIETAIRE	Nb PAV	Type
Dijon (jour sud)	Beauce	Allée de Beauce	ORVITIS	1	enterré
Dijon (jour sud)	Bachelard	Bd Gaston Bachelard	ORVITIS	3	enterré
Dijon (jour nord)	Cité du Soleil	Rue du Colonel Quantin	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon (jour nord)	Cité du Soleil	Rue Auguste Blanqui	Dijon Habitat	2	enterré
Dijon (centre sud)	Emile Zola	Place Emile Zola	GRAND DIJON	1	enterré
Dijon (jour nord)	Folz (Dijon Habitat)	Rue Robert Folz	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon (jour nord)	Folz (Privé)	Rue Robert Folz	PRIVÉ	1	enterré
Dijon (soir nord)	Halles Champeau	Rue Auguste Comte	GRAND DIJON	1	enterré
Dijon (jour nord)	Résidences étudiantes	Rue Maréchal Leclerc	Dijon Habitat	2	enterré
Dijon (jour nord)	Ancien Hopital Militaire	Rue Ginette Watelle	SCIC HABITAT	2	enterré
Dijon (jour nord)	Ancien Hopital Militaire	Rue Jacqueline de Romilly	SCIC HABITAT	2	enterré
Dijon (jour nord)	Ancien Hopital Militaire	Rue Hyacinthe Vincent	VILLEO	2	enterré
Dijon (jour sud)	Ravel	Rue Maurice Ravel	Dijon Habitat	3	enterré
Dijon (jour nord)	Berthelot	Rue Berthelot	Dijon Habitat	2	enterré
Dijon (jour nord)	Boutaric	Rue Boutaric	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon (jour nord)	Castelnaud	Rue Castelnaud	Dijon Habitat	9	enterré
Dijon (jour nord)	Dixmude	Rue de Dixmude	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon (jour nord)	Champollion	Avenue Champollion	Dijon Habitat	3	enterré
Dijon (jour sud)	Greuze	Avenue Jean-Baptiste Greuze	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon (jour nord)	Martyrs de la Résistance	Boulevard des Martyrs de la Résistance	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon (jour sud)	Tire Pesseau	20 à 34 rue du Tire Pesseaux	Dijon Habitat	6	enterré
Dijon (jour sud)	Résidence Les Tulipes	39, Rue du Tire Pesseau	VILLEO	1	enterré
Dijon (soir nord)	Place de la Banque	Ruelle du Suzon	GRAND DIJON	1	enterré
Dijon (jour nord)	Résidence Jean Moulin	Rue de Dieppe	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon (jour nord)	Résidence Paul Doumer	Rue du Stade	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon (jour nord)	Résidence Paul Doumer	Rue de Dieppe	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon (jour nord)	Camus	Avenue Albert Camus	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon (jour sud)	Hélène Boucher	Impasse Hélène Boucher	ICF	1	enterré
Dijon (jour sud)	Blondel	Rue Maurice Blondel	ICF	2	enterré
Dijon (jour sud)	Clos Malard	Rue du Petit Bernard	Dijon Habitat	2	enterré
Dijon (jour nord)	Trimolet	18-20 Av Marechal Lyautey	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon (jour sud)	Les Jardins des Capucines	10B-12 Rue du Dr Richet	Dijon Habitat	2	enterré
Total DIJON					

PAV Emballages ménagers recyclables

Commune	Emplacement de collecte	Adresse de collecte	PROPRIETAIRE	Nb PAV	Type
Longvic	Centre Social - Bief du Moulin	Allée des Tilleuls	SCIC HABITAT	1	enterré
Longvic	Rollin	Rue du Docteur Rollin	Dijon Habitat	3	enterré
Longvic	Saint Benigne	Rue Rente St Benigne	Dijon Habitat	4	enterré
Longvic	Bief du Moulin	Rue du Bief du Moulin	Dijon Habitat	5	enterré
Longvic	Prévots	3 Rue des Prévots	SCIC HABITAT	1	enterré
Longvic	Les Villas du Bief	Allée des Tilleuls	BOURGOGNE HABITAT	2	enterré
				Total LONGVIC	
Marsannay	Déchetterie	Chemin aux Vaches		2	surface
				Total MARSANNAY	
Talant	Nachey (Ancien terrain de bi-cross)	Rue de Nachey	SCIC HABITAT	1	enterré
Talant	Retisseys	Rue des Retisseys	SCIC HABITAT	2	enterré
Talant	Savolles	Rue de Savolles	SCIC HABITAT	1	enterré
				Total TALANT	
NOMBRE TOTAL DE CONTENEUR SUR LE TERRITOIRE DU GRAND DIJON				106	

PAV Ordures ménagères

Commune	Emplacement de collecte	Adresse de collecte	PROPRIETAIRE	Nb PAV	Type
Chenôve	Bâtiment Hélène Boucher	Rue de Saint Exupéry	Dijon Habitat	5	enterré
Chenôve	Branly	Boulevard Branly	ICF	5	enterré
Chenôve	Olympe de Gouges (école)	Rue Olympe de Gouges	BOURGOGNE HABITAT	1	enterré
Chenôve	Olympe de Gouges (police)	Rue Olympe de Gouges	BOURGOGNE HABITAT	1	enterré
Chenôve	Centre commercial	Rue de Saint Exupéry	Dijon Habitat	2	enterré
Chenôve	Ancienne Gendarmerie	Rue du Stade	Dijon Habitat	1	enterré
Chenôve	Valendons	Bd des Valendons	ICF	3	enterré
Chenôve	Curie	Rue Pierre Curie	PRIVÉ	1	enterré
Chenôve	Piron	Rue Alex Piron	ORVITIS	4	enterré
Chenôve	Lamartine	8 Rue Lamartine	ORVITIS	2	enterré
Chenôve	Bâtiment Berlioz	19-25 Rue Armand Thibault	Dijon Habitat	3	enterré
Chenôve	Clématites	17-21 Rue des Clématites	PRIVÉ	3	enterré
Total CHENOVE					
Chevigny	Résidence Mozart	6 et 8 rue Jacques Brel	PRIVÉ	2	enterré
Chevigny	Résidence Vert Avenir	Rue Marie Noel	PRIVÉ	2	enterré
Chevigny	Colette	7 Rue Colette	SCIC HABITAT	2	enterré
Chevigny	Verlaine	Rue Paul Verlaine	SCIC HABITAT	2	enterré
Total CHEVIGNY-ST-SAUVEUR					

PAV Ordures ménagères

Commune	Emplacement de collecte	Adresse de collecte	PROPRIETAIRE	Nb PAV	Type
Dijon (jour sud)	Beauce	Allée de Beauce	ORVITIS	1	enterré
Dijon (jour sud)	Bachelard	Boulevard Gaston Bachelard	ORVITIS	4	enterré
Dijon (jour nord)	Cité du Soleil	Rue du Colonel Quantin	Dijon Habitat	2	enterré
Dijon (jour nord)	Cité du Soleil	Rue Auguste Blanqui	Dijon Habitat	5	enterré
Dijon (centre sud)	Emile Zola	Place Emile Zola	GRAND DIJON	2	enterré
Dijon (jour nord)	Résidences étudiantes	Rue Maréchal Leclerc	Dijon Habitat	3	enterré
Dijon (jour nord)	Ancien Hopital Militaire	Rue Ginette Watelle	SCIC HABITAT	2	enterré
Dijon (jour nord)	Ancien Hopital Militaire	Rue Jacqueline de Romilly	SCIC HABITAT	2	enterré
Dijon (jour nord)	Ancien Hopital Militaire	Rue Hyacinthe Vincent	VILLEO	2	enterré
Dijon (jour nord)	Ravel	Rue Maurice Ravel	Dijon Habitat	3	enterré
Dijon (jour nord)	Berthelot	Rue Berthelot	Dijon Habitat	4	enterré
Dijon (jour nord)	Boutaric	Rue Boutaric	Dijon Habitat	2	enterré
Dijon (jour nord)	Castelnau	Rue Castelnau	Dijon Habitat	16	enterré
Dijon (jour nord)	Dixmude	Rue de Dixmude	Dijon Habitat	3	enterré
Dijon (jour nord)	Champollion	Avenue Champollion	Dijon Habitat	6	enterré
Dijon (jour sud)	Greuze	Avenue Jean-Baptiste Greuze	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon (jour nord)	Martyrs de la Résistance	Boulevard des Martyrs de la Résistance	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon (jour sud)	Tire Pesseau	20 à 34 rue du Tire Pesseaux	Dijon Habitat	10	enterré
Dijon (jour sud)	Résidence Les Tulipes	39, Rue du Tire Pesseau	VILLEO	2	enterré
Dijon (centre nord)	Place de la Banque	Ruelle du Suzon	GRAND DIJON	1	enterré
Dijon (jour nord)	Résidence Jean Moulin	Rue de Dieppe	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon (jour nord)	Résidence Paul Doumer	Rue du Stade	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon (jour nord)	Résidence Paul Doumer	Rue de Dieppe	Dijon Habitat	2	enterré
Dijon (jour nord)	Camus	Avenue Albert Camus	Dijon Habitat	2	enterré
Dijon (jour nord)	Folz (Privé)	Rue Robert Folz	PRIVÉ	2	enterré
Dijon (jour nord)	Folz (Dijon Habitat)	Rue Robert Folz	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon (jour sud)	Hélène Boucher	Impasse Hélène Boucher	ICF	1	enterré
Dijon (jour sud)	Blondel	Rue Maurice Blondel	ICF	2	enterré
Dijon (jour sud)	Clos Malard	Rue du Petit Bernard	Dijon Habitat	4	enterré
Dijon (jour nord)	Trimolet	18-20 Av Marechal Lyautey	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon (jour sud)	Les Jardins des Capucines	10B-12 Rue du Dr Richet	Dijon Habitat	2	enterré
Total DIJON					

PAV Ordures ménagères

Commune	Emplacement de collecte	Adresse de collecte	PROPRIETAIRE	Nb PAV	Type
Longvic	Rollin	Rue du Docteur Rollin	Dijon Habitat	6	enterré
Longvic	Saint Benigne	Rue Rente St Benigne	Dijon Habitat	6	enterré
Longvic	Centre Social - Bief du Moulin	Allée des Tilleuls	SCIC HABITAT	1	enterré
Longvic	Bief du Moulin	Rue du Bief du Moulin	Dijon Habitat	10	enterré
Longvic	Prévots	3 Rue des Prévots	SCIC HABITAT	1	enterré
Longvic	Les Villas du Bief	Allée des Tilleuls	BOURGOGNE HABITAT	2	enterré
Total LONGVIC					
Talant	Nachey (Ancien terrain de bi-cross)	Rue de Nachey	SCIC HABITAT	3	enterré
Talant	Retisseys	Rue des Retisseys	SCIC HABITAT	4	enterré
Talant	Savolles	Rue de Savolles	SCIC HABITAT	3	enterré
Total TALANT					
NOMBRE TOTAL DE CONTENEUR SUR LE TERRITOIRE DU GRAND DIJON				166	

Blocs béton

Emplacement	Adresse	Nb trappes OM	Nb trappes DR	Nb trappes VERRE
Faïencerie	Rue Condorcet	2		
Condorcet	Rue Condorcet	2		
Cour du Mouton	Rue Condorcet	4		
Jules Mercier	Rue Jules Mercier	12	6	
Comédie	Place du Théâtre	4		
Jeannin	Rue Jeannin	4		
Lamonnoye	Rue Lamonnoye	4		
Barbe	Place Barbe	4	3	1
Vannerie	Rue Vannerie	2	2	
Holiday Inn	Bd Dr Jean Veillet	4		
Assas	Rue d'Assas	2		
Faïencerie	Cour Faïencerie	4	4	
TOTAL		48	15	1

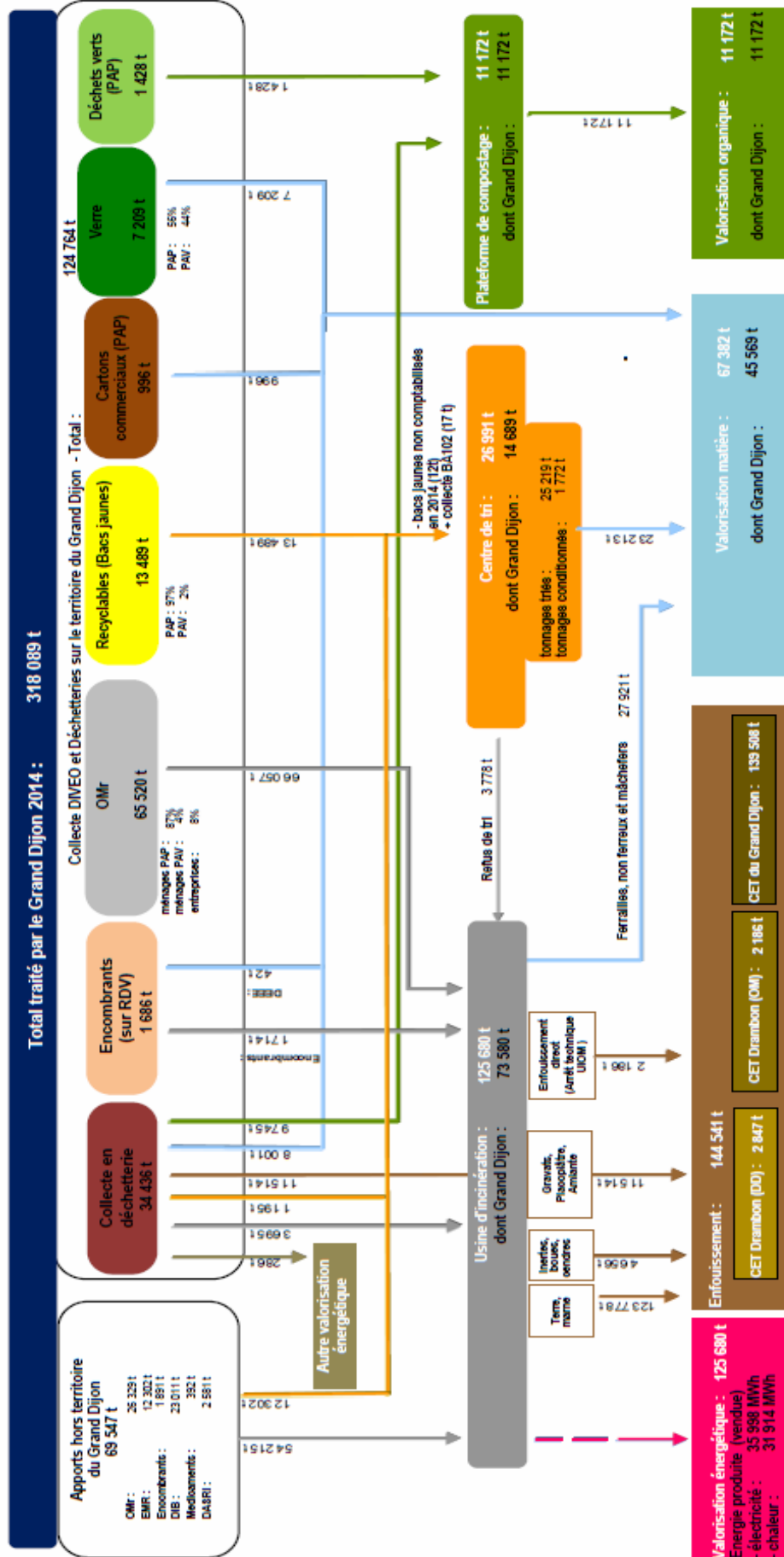
3- Tableau récapitulatif des tonnages collectés sur le Grand Dijon : Ordures Ménagères, Déchets Recyclables, Objets Encombrants et Verre d'emballage

	TONNAGES TOTAUX										NB HAB. 2014	RATIO : KG / AN / HAB				
	OM	DR	VERRE	CARTONS	DV	OE	TOTAL 2014	TOTAL 2013	Evolution 2013/2014	OM		DR	VERRE	CARTONS	DV	OE
AHUY	272	81	63	11	4	429	430	0%	211,5	62,7	63,3	8,3	3,0	333,6		
BRESSESUR TILLE	147	48	67	1	1	229	213	8%	211,5	69,8	67,3	2,5	1,3	330,3		
BRENIERE	196	62	67	16	2	308	288	7%	256,5	81,8	67,3	21,1	2,8	403,9		
CHENOVE	4 226	695	67	22	165	5 469	5 369	2%	297,6	48,9	67,3	1,5	11,6	385,2		
CHEVIGNY ST SAUVEUR	2 347	575	247	65	38	3 294	3 191	3%	226,0	55,4	247,3	6,3	3,7	317,3		
CORCELLES	212	34	31	2	1	280	264	6%	318,8	51,2	67,3	3,1	1,3	421,7		
CRIMOLOIS	166	49	31	1	1	239	239	0%	234,5	69,4	67,3	1,6	1,9	337,4		
DAIX	310	57	63	49	7	510	514	-1%	215,3	67,1	67,3	33,7	4,9	354,3		
DIJON	38 190	7 949	8 119	644	1 014	52 412	53 032	-1%	245,0	51,0	27,0	1,8	4,1	6,5	336,3	
FENAY (CHEVIGNY, DOMOIS)	289	93	67	10	2	455	407	12%	176,0	56,8	67,3	6,2	1,0	277,5		
FLAVIGNEROT	66	10	31	1	1	93	85	9%	387,4	59,6	67,3	21,5	5,8	541,0		
FONTAINE LES DIJON	1 976	533	231	203	41	3 044	3 045	0%	210,1	56,7	67,3	16,2	4,4	323,6		
HAUTEVILLE LES DIJON	215	74	67	19	8	355	363	-2%	184,0	63,3	67,3	2,4	6,5	304,2		
LONGVIC	2 192	471	231	22	77	3 034	3 006	1%	233,6	50,2	67,3	2,4	8,2	323,4		
MAGNY SUR TILLE	147	62	67	2	1	240	236	2%	169,9	71,3	67,3	2,0	0,8	277,8		
MARSANNAY LA COTE	1 206	384	247	10	9	1 853	1 876	-1%	227,5	72,4	67,3	1,8	1,7	349,5		
NEUILLY LES DIJON	398	118	67	10	5	589	591	0%	211,2	62,6	67,3	5,3	2,4	312,5		
OUGES	246	79	67	12	3	372	341	9%	196,7	63,5	67,3	9,5	2,0	297,3		
PERRIGNY LES DIJON	388	91	67	20	5	547	524	4%	256,2	60,0	67,3	13,5	3,6	361,4		
PLOMBIERES LES DIJON	736	177	67	8	19	1 020	1 010	1%	252,1	60,7	67,3	2,8	6,4	349,6		
QUETIGNY	2 083	551	247	17	42	3 018	3 074	-2%	203,8	53,9	67,3	1,6	4,1	295,2		
SENNECEY LES DIJON	458	167	67	6	6	702	710	-1%	205,8	75,2	67,3	2,7	2,9	315,4		
ST APOLLINAIRE	1 889	471	231	132	30	2 748	2 777	-1%	276,9	69,0	67,3	19,4	4,3	402,7		
TALANT	2 635	617	231	148	145	3 788	3 792	0%	232,3	54,4	67,3	13,1	12,7	334,0		
ZONES (industrielles, artisanales et d'activités)	4 530			709		5 239	4 965	6%								
DEEE				42		42	79									
FERRAILLE				19		19	25									
SAPINS				28		28										
GRAND DIJON - total	65 520	13 489	7 209	996	1 686	90 356	90 341	0%	259,9	53,5	28,6	4,0	5,8	6,7	359,4	

4 - Tableau récapitulatif des tonnages collectés sur les collectivités clientes : Ordures Ménagères et Objets Encombrants

	TONNAGES TOTAUX					Evolution 2013/2014	NB HAB. 2014	RATIO : KG / AN / HAB					
	OM	DR	VERRE	OE	TOTAL 2014			TOTAL 2013	OM	DR	VERRE	OE	TOTAL
DAROIS				13	13	7	94%	445				29	29
ETAULES				8	8	8	-1%	252				32	32
MESSIGNY LES VANTOUX				16	16	22	-26%	1611				10	10
PRENOIS				13	13	10	34%	417				32	32
SAVIGNY-LE-SEC				7	7	3	132%	830				8	8
C.C.FORET,LAVIERES,SUZON-total				57	57	49	15%	3 555				16	16
Autres communes clientes (18 communes) (*)	528			19	548	731	-25%	3 463	153			6	158
BROCHON	158			4	161	182	-11%	772	204			5	209
COUCHEY	191			3	194	315	-38%	1 213	158			2	160
FIXIN	158			2	160	227	-30%	779	202			3	205
GEVREY CHAMBERTIN	765			3	769	1 062	-28%	3 121	245			1	246
C.C. GEVREY - total	1 800			31	1 831	2 517	-27%	9 348	193			3	196
TOTAL GENERAL COMMUNES CLIENTES	1 800			88	1 888	2 566	-26%	12 903	139			7	146

5 – Synoptique général des déchets traités par le Grand Dijon en 2014



LEXIQUE

A	ANRU	Agence nationale pour la rénovation urbaine
B	BOM	Benne à ordures ménagères
C	C1 à C6 CA CET	Fréquence de collecte de 1 à 6 fois par semaine Compte Administratif Centre d'enfouissement technique
D	DASRI DDS DEEE DR DV	Déchets d'activités de soins à risques infectieux Déchets diffus spécifiques Déchets d'équipements électriques et électroniques Déchets recyclables collectés dans le bac à couvercle jaune Déchets verts
E	ELA EMR	Emballages pour liquides alimentaires Emballages ménagers recyclables
G	GEM GNV Grand Dijon Gros de magasin GTA GUSP	Gros électro-ménager Gaz naturel de ville Communauté d'agglomération dijonnaise Papiers et cartons mêlés Groupe turbo-alternateur Gestion urbaine et sociale de proximité
H-J	HAB IPE $IPE = [(2,6 \times Ee.p + 1,1 \times Eth.p) - (2,6 \times Ee.a + 1,1 \times Eth.a + Ec.a)] / 2,3 \times T$ Où :	Habitants Indice de performance énergétique : <p>Ee.p représente l'électricité produite par l'installation (MWh/an) ; Eth.p représente la chaleur produite par l'installation (MWh/an) ; Ee.a représente l'énergie électrique externe achetée par l'installation (MWh/an) ; Eth.a représente l'énergie thermique externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation (MWh/an) ; Ec.a représente l'énergie externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation (MWh/an) ; 2,3 étant un facteur multiplicatif intégrant un PCI générique des déchets de 2 044 th/t ; T représentant le tonnage de déchets réceptionnés dans l'année.</p>
	JRM	Journaux, revues, magazines
M	MWh _e MWh _{th}	1 MWh électrique correspondant à la quantité d'énergie sous forme électrique fournie en une heure par une puissance de 1 MW 1 MWh thermique correspondant à la quantité d'énergie sous forme de chaleur fournie en une heure par une puissance de 1 MW
O	OE OM	Objets encombrants Ordures ménagères
P	PAM PAP PAV PCB PCC PCNC PEHD PET PREDAS	Petits appareils en mélange Porte à porte Point d'apport volontaire Polychlorobiphényles Papiers-cartons complexés Papiers-cartons non-complexés Plastique polyéthylène haute densité Plastique polyéthylène téréphtalate Plan régional d'élimination des déchets d'activités de soins

LEXIQUE

Q-R QSE
REFIOM
RFID

Qualité sécurité environnement
Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères
Radio frequency identification: méthode utilisée pour stocker et récupérer des données à distance en utilisant des balises métalliques, les « Tag RFID ». Ces balises, qui peuvent être collées ou incorporées dans des produits, et qui sont composées d'une antenne et d'une puce électronique, réagissent aux ondes radio et transmettent des informations à distance. Cette technologie est censée, à terme, remplacer les codes barres.

S-T T
TEOM
TGAP

Tonne
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
Taxe générale sur les activités polluantes

U-V UIOM
VE

Usine d'incinération des ordures ménagères
Verre d'emballage

Z ZA

Zones d'activités

Notes :



Pôle Environnement du Grand Dijon
Tél : 03 80 76 40 76 • Fax : 03 80 76 40 80

Communauté urbaine du Grand Dijon
40 avenue du Drapeau • BP 17510 DIJON cedex

